

L'UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG



Dossier
Chère santé

Fenêtre sur
L'école du socle

PROTESTATION PLUS

ucation

POSTES, ÉVALUATION, SALAIRES
TOUS À PARIS LE 31 JANVIER



Alliez éducation et protection de l'environnement grâce au **Pack Ecole Batribox** !

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 3 200 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le **Pack Ecole Batribox**, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à plus d'un million d'élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

Les élèves jouent le jeu

Les résultats sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 100 tonnes de piles et de batteries ont été collectées via le programme de collecte et de traitement : « Batribox, l'Eco Réflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur www.screlec.fr

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez-vous guider !



Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière (histoire, géographie, SVT, sciences et français) disponible sur www.batribox.fr

Le Pack Ecole

Batribox se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- Les outils de sensibilisation.





28 Fenêtre sur
L'école du socle

15 Dossier
Chère santé

38

Entretien avec
François Micquet-Marty



Édito

Nicolas Sarkozy poursuit son opération de campagne électorale et, après avoir fait beaucoup de publicité autour du « sommet social » du 18/01 censé rassurer la population et afficher un dialogue avec les syndicats, il sort quelques mesures *a minima*...

Au regard des chiffres (presque 10 % de la population active au chômage fin 2011), le gouvernement a décidé en faveur de l'emploi quelques dispositifs très insuffisants, financés par redéploiement de crédits déjà existants, inefficaces dans le traitement de fond des questions d'emploi. Il ne s'est pas privé en outre de revenir sur le thème éculé du coût du travail en France, en multipliant les contre-vérités. Pourtant, en dépit de deux plans de rigueur, de l'insistance mise sur le sacro-saint triple A, la France a été déclassée. Cela devrait amener le gouvernement à réfléchir aux effets négatifs des politiques d'austérité. Le récent sommet laisse augurer du contraire : un peu de grain à moudre tout de suite, une avalanche de réformes régressives et la pénurie bientôt.

Ainsi le Président s'apprête-t-il à annoncer l'instauration de la TVA sociale et la flexibilisation du temps de travail dans les jours prochains. Décidément, l'action syndicale

et la pression des salariés sont plus que jamais d'actualité.

Frédérique Rolet
cosecraire générale



SOMMAIRE

Revue de presse	4	Catégories	26
30 jours	5	• Évaluation des CPE	
Actualité	6	• Mouvement, barèmes	
• Mobilisation		• Retraités	
• Syndicalisation		• Questions-réponses	
• Évaluation		Fenêtre sur	28
• ÉCLAIR		• L'école du socle	
• Postes		International	36
• Stagiaires		• Tunisie	
• Une ambition pour le second degré		• Hongrie	
Droits et libertés	11	Culture	32
• Fichier		• Livres-revues	
• Sans-papiers		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
Éco/social	12	• Multimédia	
• Europe		Entretien	38
• TVA sociale		• François Micquet-Marty	
• Endettement		Congrès 2012	40
Dossier	15	• Le préparer ensemble	
• Chère santé		Courants de pensée	42
Métier	22	• Unité et Action	
• Brevet		• École Émancipée	
Portrait	24	• Émancipation	
• Les nouveaux chiens de garde		• Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant	
		Vie du syndicat	46
		• Groupe métier	

C'EST LA SAISON DES VŒUX...

Merci pour le cadeau !

Observateur 5 janv. 2012

L'ÉCOLE DE LA TOLÉRANCE

Quand Sandra Griffin, professeur d'informatique, est entrée pour la première fois dans l'école, elle a failli prendre ses jambes à son cou : « *J'ai vu des filles habillées comme des garçons, des garçons maquillés, d'autres qui portaient des talons... Je me suis dit : Oh, mon Dieu ! C'est quoi, cette histoire ? Tout cela allait tellement contre mes valeurs* », se souvient cette Afro-Américaine pratiquante. C'était il y a trois mois. Aujourd'hui, elle ne veut plus en partir. Elle apprécie « *la gentillesse, le respect, l'écoute qui règnent entre les élèves. Ils m'ont ouvert l'esprit et, de mon côté, j'essaie de les aider autant que je peux* », dit-elle. Bienvenue à l'Alliance School, le seul établissement public clairement *gay friendly* des États-Unis, et sans doute du monde. [...]

Le Monde 6 janv. 2012

CLAUDE A.

M. Sarkozy peut difficilement réitérer l'opération séduction qui lui avait permis de conquérir, en 2007, une partie du vote enseignant. Surtout si l'ex-ministre de l'Éducation socialiste Claude Allègre (1997-2000), 74 ans, refait son apparition dans la galaxie sarkozyste. Pourfendeur des études sur le réchauffement climatique, celui qui parlait sous le gouvernement Jospin de « *dégraissier le Mammouth* » agace la gauche mais séduit la droite, en particulier M. Sarkozy qui l'a reçu en septembre et en décembre. « *Le Président l'apprécie beaucoup, il est très imagitatif* », commente Franck Louvrier, conseiller de l'Élysée. [...]

Marianne Janvier 2012

Sarkozy contre les profs

par Jacques Julliard

 « *Sous prétexte de modernité, on assiste à une offensive générale contre la liberté du professeur* »

On vous le dit : les profs ne sont pas assez présents dans les collèges et les lycées ! De la part d'un pouvoir qui a commis par ailleurs l'hérésie pédagogique la plus énorme du demi-siècle écoulé – la suppression des cours le samedi matin, et la réduction à quatre jours de la semaine pour l'école primaire –, il faut tout de même un toupet phénoménal pour laisser entendre que c'est la faute des enseignants s'ils ne sont pas assez présents ! Car, on vous le dit encore, le métier d'enseignant doit changer : en dehors des heures de cours, le prof doit être à la disposition de ses élèves pour les recevoir, les conseiller, les orienter.

Mais, reconnaît avec bon sens le Président, « *il est insensé que, dans nos établissements, les enseignants ne disposent pas de bureau pour recevoir les élèves dont ils ont la responsabilité* ». Or, je ne sais pas que les constructions de collèges et de lycées nouveaux aient prévu cette innovation majeure. Les enseignants ne demanderaient pas mieux que d'avoir cet instrument de travail minimal. Imaginez une entreprise privée où l'on serait obligé de recevoir les clients dans les couloirs ou dans la rue. En attendant la construction des 100 000 ou 200 000 bureaux nécessaires, les profs continueront de voir leurs élèves au bistrot. Et la fameuse « présence » sera un pur argument électoral.

La substitution du chef d'établissement à l'inspecteur spécialisé, annoncée à grand son de trompe, est une étape majeure dans la dégradation des enseignants détenteurs d'un savoir en un corps d'assistantes sociales (sans le diplôme !) et de gentils organisateurs d'un grand Club Med auquel on conserverait hypocritement le nom d'Éducation nationale. Car, enfin, sur quels critères le chef d'établissement se fondera-t-il pour noter ses profs ? Le proviseur – supposons-le angliciste – assistera-t-il une ou deux fois par an au cours du prof de physique ou de mathématiques ? Ou bien se fiera-t-il aux plaintes des parents, aux racontars des collègues, aux SMS des potaches ? [...] ■

L'Humanité Janvier 2012

SOMMET SOCIAL

La ronde des syndicats a commencé, hier, chez Xavier Bertrand, en vue du sommet social du 18 janvier. La CGT, la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME), et FO ont chacune participé à une réunion bilatérale avec le ministre du Travail. Les sujets brûlants comme la TVA sociale, la compétitivité emploi des entreprises, le chômage partiel, les CDI pour les intérimaires... ont été au menu. Chez les partenaires sociaux, personne n'est dupe de la tentative de reprise en main par le gouvernement sur la question de l'emploi, à quelques mois de l'échéance présidentielle. Avec un nombre de chômeurs au plus haut depuis douze ans, il y a le feu à l'Élysée. [...]

LE FIGARO 10 janv. 2012

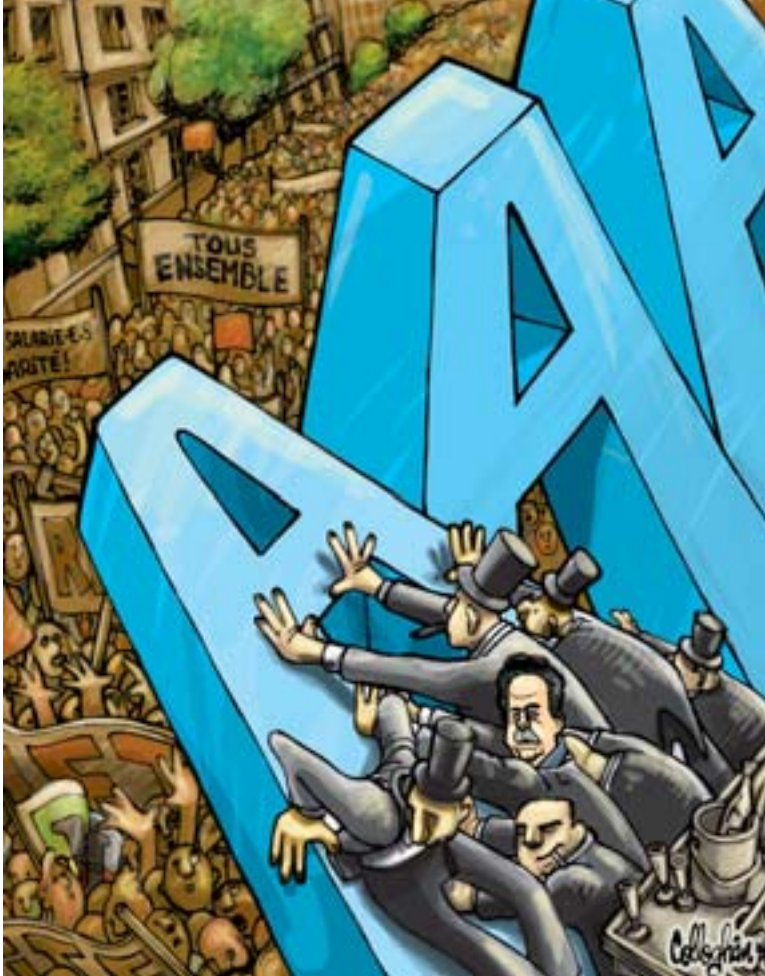
FACEBOOK

C'est une première. La cour d'appel de Douai vient de prononcer un arrêt stipulant que des propos diffamatoires ou injurieux, tenus par des salariés à l'encontre de leur employeur sur les réseaux sociaux, et dans le cadre d'un profil privé, ne pouvaient constituer un motif de rupture de contrat ou d'annulation de promesse d'embauche. Après plusieurs cas de salariés licenciés à ce motif, la nouvelle pourrait rassurer les internautes qui avaient manqué de prudence. « *Cet arrêt met fin à un vide jurisprudentiel prégnant en la matière et constitue une avancée majeure dans le domaine de la liberté d'expression des salariés sur les réseaux sociaux* », se satisfait M^e Jacques Djan, avocat du salarié dont l'affaire a fait l'objet de cet arrêt.

Le dessin du mois



Charlie Hebdo, 18 janvier 2012



Une cAtAstrophe

François Fillon à beau dire que l'élève n'a perdu qu'un petit point, l'agence de notation *Standard and Poor's* a bien dégradé la France lui faisant perdre son triple A. Depuis sa première notation en 1975, l'agence *Standard & Poor's* avait toujours considéré la dette française comme la plus sûre possible. Un élément du patrimoine français clamait Alain Minc, éminence grise du président République en matière économique. Lequel surenchérisait en faisant de sa préservation une ardente obligation. Nicolas Sarkozy a ainsi brandi des mois durant comme un épouvantail le spectre de cette dégradation pour faire passer ses plans de rigueur à répétition. Échec. Triple échec.

Car une fois de plus avec un argent plus cher, c'est l'ensemble des Français qui devra payer la note.

18 déc. **Noblesse de lettres.** Homme de lettre, puis l'être de la noblesse politique en Tchécoslovaquie, Vaclav Havel, le héros de la révolution de velours, s'efface.

19 déc. **Il est un.** Un dictateur succède à un autre. La mort de Kim Jong-il ne prive pas les Coréens du Nord d'une dictature puisqu'en digne successeur Kim Jong-un succède à son père.

23 déc. **Champion... du monde !** Les Français sont les champions du monde du pessimisme économique. Ça vous étonne !

28 déc. **À la casse.** Près de 900 sites industriels ont été fermés en France depuis 2009 et environ 100 000 emplois industriels ont été perdus durant la même période. Et le chômage bat un record de douze ans.

30 déc. **5 à 7 à 22 Formule magique** Non ! Simple hausse de la TVA qui passe de 5,5 à 7 en décembre et fit un bon en février de 19,6 à 21 ou 22. Vous avez dit TVA sociale ?

30 déc. **Syrie encore et... toujours**
Nouvelles manifestations massives contre le régime de Bachir El Assad. Une fois encore réprimée dans le sang.

1^{ER} janv. **Champagne**
L'équipe de *L'US* vous présente ses meilleurs vœux pour 2012. Avec comme temps fort le prochain congrès du SNES à Reims.

1^{ER} janv. **L'euro a 10 ans**
Dix ans que les pièces et billets de la monnaie unique circulent dans la zone Euro.

5 janv. **Jeanne d'Arc met le feu**
Polémique entre Nicolas Sarkozy et le Front national à propos du 600^e anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc.

6 janv. **Tobin or not Tobin.** Un projet de loi sur l'instauration unilatérale par la France d'une taxe sur les transactions financières sera présenté au Parlement en février

8 janv. **Sea à la mer**
La compagnie maritime transmanche SeaFrance n'évite pas la liquidation définitive sur fonds de pratiques syndicales douteuses.

10 janv. **T'es nul**
La Banque de France confirme son estimation d'une croissance nulle au 4^{ème} trimestre

13 janv. **La France dégradée**
La France est dégradée par l'agence Standard and Poor's et perd un A.

15 janv. **Panda d'État**
Un couple de pandas géants prêtés pour dix ans par la Chine est arrivé en France où ils ont été accueillis comme des chefs d'Etat.

16 janv. **The artist fait son show**
Le film muet en noir et blanc rafle trois récompenses aux Golden Globes.

BILLET D'HUMEUR

En France, en 2012

Plusieurs centaines de manifestants, syndicalistes, CGT, FSU, UNSA, Solidaires, élus locaux de gauche, simples citoyens. Ils viennent, dans un cortège serein, défendre l'hôpital local, ils demandent face à la crise des mesures efficaces et de justice sociale. Plus loin dans la rue, un président sortant en campagne qui récite son amour pour le monde

rural. La chasse : c'est notre identité nationale ! Entre eux, un cordon de gardes mobiles. Nemrod ne doit pas entendre la rumeur de la rue. Des gaz lacrymogènes. Tires de grenades « Flash-Bang ». Des pleurs. De l'incompréhension et de la colère. C'est à Pamiers, en Ariège (France), en 2012. ■

Matthieu Leiritz

POUR LE SECOND DEGRÉ GRÈVE ET MANIFESTATION NAT

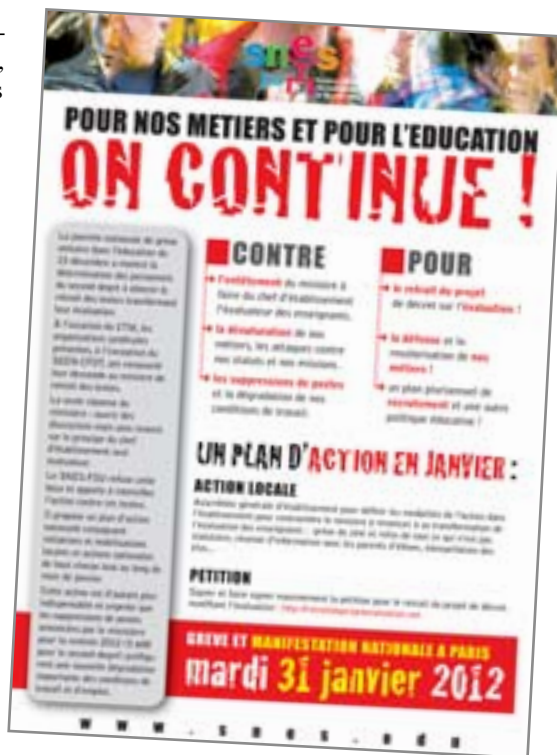
Après la journée nationale de grève unitaire dans l'Éducation le 15 décembre dernier, le gouvernement s'obstine dans sa politique de casse de l'Éducation nationale en général, et du second degré en particulier. Mainmise des chefs d'établissement sur l'évaluation et, peut-être à terme sur l'affectation des enseignants

La journée du 31 janvier est un rendez-vous important pour le second degré et, au-delà, pour le système éducatif et ses personnels.

Les syndicats FSU des personnels d'enseignement, de vie scolaire et d'orientation du second degré (SNES, SNEP et SNUEP), à l'origine de l'appel à la grève et à la manifestation nationale, ont recherché à construire une mobilisation large et unitaire. Ils ont été rejoints par les syndicats de FO (SNLCFO et SNETAA), ceux de la FAEN (SNCL et SIES) et par le SNALC-CSEN. Les syndicats de la FSU, SNASUB, SNICS, SNUASFP et SNUPDEN, appellent aussi à la grève et à la manifestation nationale.

De leur côté la CGT-Educ'action ainsi que Sud Éducation appellent à la grève. Le Conseil national du SNUipp-FSU lance un appel à 101 grèves et manifestations pour l'avenir de l'école, au moment des annonces locales de suppressions de postes, qui se dérouleront tout au long du premier trimestre et s'inscrit dans la journée de mobilisation du 31 janvier. Il appelle, partout où c'est possible, à ce temps fort national passant par la grève et la manifestation nationale. Des initiatives locales pourront avoir lieu dans les départements.

Pour tous il s'agit de lutter contre les suppressions de postes,



d'exiger le retrait des textes sur l'évaluation des personnels d'enseignement, de vie scolaire et d'orientation et pour exiger une autre politique éducative.

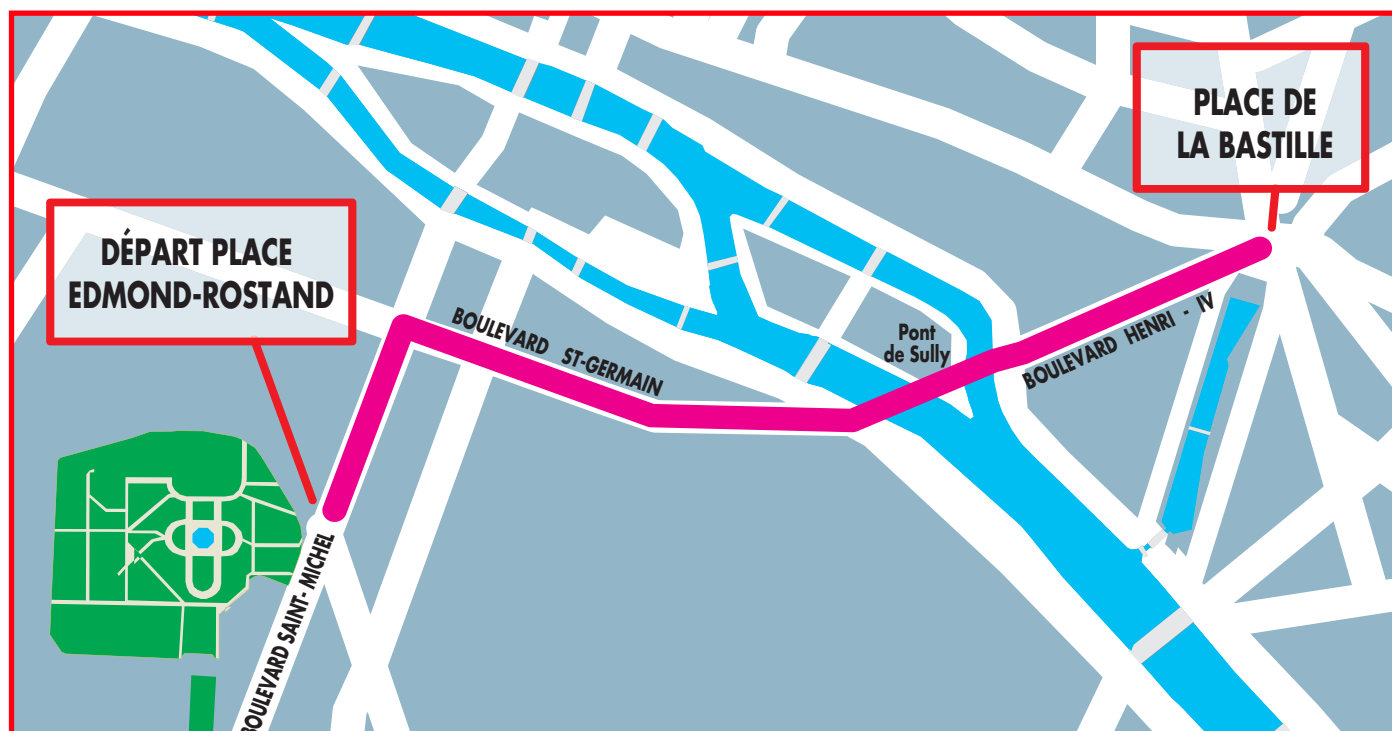
Pour le SNES cette initiative s'inscrit dans la poursuite des actions qu'il mène depuis des mois et dont la grève du 15 décembre a été le précédent temps fort. Il entend poursuivre sa campagne de mobilisation tout au long des semaines qui suivront et après les vacances d'hiver, alors que les mesures de carte scolaire montreront une fois encore l'ampleur des conséquences des politiques budgétaires et éducatives sur l'offre de formation et les conditions de travail.

La réussite de cette journée de mobilisation est essentielle si nous voulons continuer à peser tant sur le gouvernement en place que sur la campagne présidentielle qui doit placer les questions éducatives au cœur des débats.

N'hésitez pas à contacter vos sections académiques et départementales du SNES pour tous renseignements sur l'organisation pratique du déplacement à Paris.

Tous à Paris le 31 janvier pour nos métiers, nos conditions de travail,

nos salaires, pour l'avenir du second degré. ■ Roland Hubert



MANIFESTATION NATIONALE À PARIS LE 31 JANVIER

comme le préfigurent les ECLAIR, dénaturation de nos métiers annoncée par le Président sortant, nouvelles et massives suppressions de postes, tout conduit à nous mobiliser fortement le 31 janvier, par une puissante manifestation nationale à Paris. Pour tous, pour le second degré, l'action s'impose.

APPEL POUR LE SECOND DEGRÉ

Alors que l'élection présidentielle approche à grands pas, le ministre tente de passer en force des éléments cruciaux de son projet d'École, objets d'une résistance affirmée de l'ensemble de la communauté éducative et en premier lieu des personnels.

Évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, ÉCLAIR, formation des maîtres, orientation scolaire... autant de sujets de conflits de lutte sur fond de nouvelle saignée des postes.

Dégradation des conditions de travail, remise en cause des statuts, dénaturation de nos métiers de plus en plus en souffrance, baisse continue du pouvoir d'achat, réduction de l'offre de formation, stigmatisation des personnels accusés d'être incapables de s'adapter aux exigences d'un monde en crise... tout est réuni pour faire basculer le service public d'éducation dans une atomisation aux ordres de hiérarchies intermédiaires et ouverte au marché privé.

D'autres choix sont possibles, une autre politique est urgente.

L'Éducation est un investissement d'avenir, une exigence de la jeunesse, un enjeu social et économique majeur pour le pays, un défi culturel et humaniste pour notre société. Nous ne devons pas laisser la spirale infernale de sa destruction, aux antipodes des idéaux répu-

blicains et démocratiques que les personnels ont toujours portés, franchir une étape supplémentaire.

Il est toujours temps d'exprimer haut et fort les valeurs du service public, élément central de la cohésion sociale et de l'égalité, alors qu'au nom de la réduction de la dette, le gouvernement organise l'austérité économique, sociale et culturelle pour les plus pauvres, les plus démunis, les plus éloignés de la culture scolaire, les oubliés d'une société du profit et de l'individualisation...

Il faut le faire, bien sûr, face à un pouvoir qui tente d'utiliser ses derniers mois avant une échéance politique majeure pour imposer les dernières pièces de son puzzle mortifère pour l'Éducation nationale.

Mais il faut le faire aussi pour peser dans une campagne présidentielle et législative qui, sous la menace d'une crise financière dévastatrice pour l'économie et tellement pratique pour imposer de nouvelles régressions sociales au profit des plus nantis, risque de dériver vers l'acceptation d'un consensus sur le caractère inéluctable de l'austérité ou la surenchère médiatique autour de propositions ponctuelles qui semblent frappées du coin du bon sens. L'avenir du second degré se joue dans cette période, et avec lui celui de la démocratisation de l'accès de tous à une formation de haut niveau et aux qualifications. Sa cohérence,

de la Sixième au baccalauréat, son organisation dans l'équilibre entre marges d'autonomie pour la prise en compte des réalités locales et cadrage national assurant l'égalité sur tout le territoire national, les statuts de ses personnels, ses missions à travers les programmes et les modalités d'évaluation des acquis des élèves, autant de questions qui doivent être au cœur du débat public.

Il faut en finir avec l'antienne du collège, bouc émissaire de l'échec de la démocratisation du système éducatif. L'enjeu est bien le choix collectif de la nation entre second degré ouvert à toute une génération pour une prolongation de la scolarité dans une des trois voies du lycée et éviction programmée d'une partie des jeunes au cours du collège ou « école du socle » officialisant la fin des ambitions démocratiques pour tous.



Le SNES appelle tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation à peser sur ce choix, à contraindre le ministre à retirer son projet d'évaluation, à renoncer à ses

suppressions de postes, à entendre enfin la voix des personnels.

C'est pourquoi le 31 janvier, dans ce contexte, est une date décisive ; nous devons y être nombreux alors que c'est notre avenir et celui du second degré qui se jouent. ■



© Thierry Nectoux

TOUTES LES RAISONS

Le projet de réforme de l'évaluation de l'ensemble des personnels du second degré par les chefs d'établissement et celui du recrutement dans les établissements du programme ÉCLAIR sont les pierres angulaires d'une politique cohérente d'éclatement du second degré en établissements de plus en plus autonomes avec une politique de gestion « managériale » exercée par les chefs d'établissement. Ainsi se comprend l'offensive sous tous azimuts contre nos statuts, sans que le ministre ne s'aventure à leur

ÉVALUATION : LE FOND DE L'AFFAIRE

Le projet de réforme de l'évaluation entraînera des modifications profondes sur notre progression de carrière (cf. *L'US* n° 717), contrairement aux dires du ministre. Les conséquences sur le métier seront dévastatrices.

Un changement de logique...

En faisant du chef d'établissement l'unique évaluateur des professeurs et en assignant des objectifs sans référence aux missions statutaires pour les CPE et les CO-Psy, le ministre contraint les personnels à une obligation de résultats là où l'exercice du métier, en lien avec ses difficultés, exige une obligation de moyens.

Le ministre ne s'en cache pas : il déclare, dans la presse, que, pour les réformes qu'il met en place « *le jugement suprême viendra de PISA* » !

Le contrôle de tâches « visibles » et périphériques, jugées plus mesurables, deviendra central ; le cœur du métier, le travail sur le savoir avec les élèves, sera relégué au second plan.

... préconisé depuis longtemps !

De 1998 (rapport Pair) à 2009 (député Le Méner), de nombreux rapports ont donné des préconisations semblables en matière d'évaluation des personnels. Ainsi le rapport Monteil (1999) projetait la rédaction d'un rapport triennal d'activité et souhaitait la création d'une hiérarchie intermédiaire. Dans le programme de l'UMP, l'objectif est d'arriver à une gestion et un recrutement locaux, aux mains des chefs d'établissement comme le ministre le met en œuvre dans les établissements ÉCLAIR (voir ci-dessous).



Le SNES développe une toute autre vision de l'école et de nos métiers. C'est la raison pour laquelle il appelle l'ensemble des personnels à la mobilisation pour la grève et la manifestation nationale à Paris le 31 janvier pour le retrait du projet sur l'évaluation, une revalorisation de nos métiers et l'arrêt des suppressions d'emploi. ■ **Xavier Marand**
intercat@snes.edu



Le SNES porte un projet radicalement différent : l'exigence de l'amélioration des conditions d'emplois et de carrières de tous les personnels dans le cadre d'un mouvement national rénové. Le SNES rappelle son exigence de l'abandon du programme ÉCLAIR et la nécessité d'une toute autre politique éducative, notamment la refondation de l'éducation prioritaire, qui s'articulerait sur deux principes :

- maintenir le même niveau d'exigence pour tous les élèves ;
- reconnaître et valoriser les spécificités de l'enseignement en éducation prioritaire, améliorer les conditions de travail pour favoriser la stabilité des équipes. ■ **Christophe Barbillat**
emploi@snes.edu

ÉCLAIR : UN OUTIL COMMODE...

Le ministre vient d'annoncer que les postes en établissement ÉCLAIR seraient désormais pourvus *via* une bourse nationale accessible à tous les fonctionnaires, par voie d'affectation pour ce qui concerne nos corps et par voie de détachement pour tous les autres fonctionnaires.

Comme un marché aux bestiaux

Pour pourvoir les postes vacants, les chefs d'établissements choisiront dans la liste des candidats, l'administration se contentant de signer les arrêtés d'affectation. Cette opération sera opaque : aucun contrôle démocratique dans les commissions paritaires sur la recevabilité des candidatures (titres, qualifications...), le classement des candidats entre eux ou sur les choix exercés par les chefs d'établissement à chaque étape du processus de sélection.

Ainsi, le ministère planifie de passer outre toutes les garanties législatives ou réglementaires prévues en matière d'affectation et de recrutement par le statut général de la Fonction publique et les statuts particuliers de nos corps.

Inefficace et dangereux

Tous les dispositifs fondés uniquement sur des procédures d'affectation ont toujours fait la preuve de leur inefficacité pour stabiliser les équipes : les difficultés rencontrées dans les établissements de l'éducation prioritaire ne viennent pas des modalités d'affectation des personnels ni des prétendues rigidités du statut, mais résident essentiellement dans la difficulté des conditions de travail dans ces établissements.

Ce projet doit être banni

Un tel projet, dans la droite ligne de la politique UMP, est un cheval de Troie : une étape décisive vers la mise en place d'un système éducatif atomisé en petites entreprises d'éducation sous l'autorité « managériale » de chefs d'établissement ayant pouvoir de recrutement et d'évaluation de personnels soumis à la contractualisation, scellant l'abandon de tout cadrage national y compris en terme de contenus d'enseignement et d'exigences pédagogiques et éducatives.

NS DU 31 JANVIER

réécriture : la stratégie choisie par le pouvoir est d'y parvenir en portant le fer sur le lieu même de travail, les chefs d'établissement en étant le bras armé. L'Éducation nationale reste une cible privilégiée de la politique gouvernementale. Les suppressions de postes s'accumulent par dizaines de milliers, au prix de la destruction de la formation des enseignants, de menaces de fermetures d'établissements et de l'augmentation des effectifs dans les classes.

RENTÉE 2012 : - 6 550 EMPLOIS DANS LE SECOND DEGRÉ PUBLIC

Bien que critiquée de plus en plus largement (rapport du Sénat, déclaration de hauts fonctionnaires...), la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux initiée en 2008 est poursuivie et se traduit cette année par la suppression de **30 400** emplois de fonctionnaires.

14 000 suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale dont **6 550** emplois dans le second degré public sont donc programmées : **5 550** emplois d'enseignants et **1 000** emplois correspondant aux stages des étudiants en Master 2 se destinant à l'enseignement.

« Indolore »

Ces stages consistant à remplacer les nouveaux recrutés lorsqu'ils partent en formation, cela revient en fait à acter que cette durée de formation n'est pas, dans la plupart des cas, de six semaines mais seulement de quatre, et qu'un nombre important de postes aux concours externes 2011 n'ont pas été pourvus. Pour le ministère, la mesure serait donc « indolore » ! La seule justification du ministre aux suppressions de postes reste la « *nécessaire réduction des déficits publics* » laissant à nouveau aux recteurs le choix des « *leviers d'action* ».

Les évolutions d'effectifs comme celles du nombre moyen d'élèves par division font la démonstration que les réformes du lycée général et technologique et du bac professionnel sont (avec celle de la formation des maîtres) des leviers très efficaces pour réaliser ces économies.

Hausse des effectifs

Ainsi, à la rentrée 2011, les collèges et les lycées d'enseignement général et technologique publics ont accueilli **30 000** élèves supplémentaires et **1 100** divisions ont été fermées : c'est au collège et en Première, niveau d'application de la réforme, que les taux d'encadrement se dégradent le plus.

Les effectifs devraient progresser à nouveau dans ce secteur de près de **25 000** élèves à la rentrée 2012, et notamment en collège. Par contre, une baisse importante des effectifs est prévue en lycée professionnel : résultat de la réforme du bac pro dont on commence à percevoir les effets désastreux avec notamment l'augmentation des sorties du système éducatif en cours de formation. Cela va permettre aux rectorats de justifier un nombre important de suppressions de postes voire de fermeture de LP.



© Clément Martin

Dégradations

Certains recteurs disent ouvertement aujourd'hui que « *la réforme du lycée permet de réaliser des économies d'échelle* » car « *au lieu d'avoir deux groupes de 15 élèves on peut n'en avoir plus qu'un de 30 élèves* »... ce qui leur permettrait de limiter la casse en collège... Les suppressions décidées au budget 2012 vont conduire à de nouvelles dégradations des conditions d'étude et de travail dans nos établissements.



La mobilisation est aujourd'hui déterminante pour faire entendre que d'autres choix sont indispensables. ■ **Fabienne Bellin**

FORMATION DES MAÎTRES : BIENTÔT FACULTATIVE ?

Le député Groperrin, défenseur acharné de l'école du socle et qui propose par ailleurs de mettre fin au recrutement par concours, a déposé une proposition de loi qui tombe miraculeusement bien pour le gouvernement, lui-même peu prompt à réagir suite à l'arrêt du Conseil d'État du 27 novembre dernier, remettant en cause la réforme de la formation des maîtres (voir *L'US* n° 717).

Passe-passe

Sous couvert de « *toilette* », la proposition de loi vise à supprimer de la partie législative du code de l'éducation toute référence à l'IUFM, à faire des universités un opérateur parmi d'autres de la formation des maîtres et à supprimer l'article imposant une formation pendant l'année de stage, à l'issue du

concours. Il supprime enfin toute référence à un cahier des charges, alors même que le Conseil d'État vient de rétablir celui de 2007 que Luc Chatel avait tenté de supprimer.

DERNIÈRE MINUTE

Au moment de boucler *L'US Mag*, nous apprenons que la proposition de loi du député Groperrin a été mise à l'ordre du jour de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale dans la semaine normalement réservée à l'initiative gouvernementale. Le gouvernement - et donc Luc Chatel - reprend donc à son compte cette proposition de loi, affichant une fois de plus son mépris pour tout dialogue social.

Illégal

En se cachant derrière la proposition de loi d'un député, Luc Chatel passe en force et cherche à pérenniser un dispositif de formation des maîtres pourtant reconnu illégal. La ficelle est un peu grosse, mais l'objectif est bien de décourager les stagiaires et les néotitulaires d'entamer un recours contre leurs conditions de stage. C'est peine perdue car de nombreux stagiaires ont déjà contacté le SNES pour être aidés dans leurs démarches. Cela démontre à quel point il y a une attente de la profession pour une réelle formation des maîtres.



Le SNES entend poursuivre l'action, notamment le 31 janvier, où la question des stagiaires sera présente dans la manifestation nationale. ■

Emmanuel Mercier

POUR UN SECOND DEGRÉ COHÉRENT

Le débat éducatif dans la campagne présidentielle et législative se structure autour des questions budgétaires et d'organisation de la scolarité obligatoire. Si le clivage entre les candidats est net sur les postes et le recrutement, il n'en va pas de même pour l'avenir du second degré soumis à la double doxa de l'autonomie et du « socle commun ». Les conséquences sur nos métiers et nos statuts sont un enjeu majeur pour nos professions.

Depuis l'apparition du « socle commun » le débat sur le collège est centré sur le rôle du collège dans le cadre d'une scolarité obligatoire maintenue à 16 ans. Instrumentalisant le consensus sur la lutte contre les sorties du système éducatif sans qualification ou sans diplôme, le gouvernement met en place son projet éducatif libéral occultant toutes les dimensions sociales de la difficulté scolaire, renvoyant à chaque individu la responsabilité de son échec, désengageant l'État et laissant au local la gestion de la pénurie et du manque d'ambition pour tous. C'est dans ce cadre que le président de la République annonce lors de ses vœux au monde de l'éducation la fin du collège unique, marquant un retour en arrière de plus de 30 ans attendu par les forces politiques les plus réactionnaires.

Retour en arrière

Le plus inquiétant est qu'une partie des forces progressistes tombe dans ce piège, tendu par la loi d'orientation de 2005 que certaines ont globalement soutenue. Aveuglées par leur défiance envers la structuration du collège en disciplines scolaires constituées, elles théorisent sur un nécessaire continuum entre premier et second degrés qui devrait obligatoirement passer par une forme de « primarisation » des premières années du collège et donc un éclatement de la cohérence du second degré. Or, aucune étude n'a jamais démontré qu'une structuration des savoirs en « grands champs disciplinaires » serait plus efficace qu'en disciplines clairement identifiées. L'EIST illustre



au contraire les confusions que peuvent engendrer de tels regroupements. Aucune étude ne prouve que la bi- ou polyvalence serait un facteur décisif de réussite à ce niveau scolaire et le taux d'élèves en grande difficulté à leur entrée au collège (15 %) devrait inciter à plus de prudence !

Réformer le collège

C'est donc sur d'autres bases qu'il convient de refonder le collège : comment permettre aux collèégiens de trouver une cohérence dans ce

qu'ils apprennent ? Comment les aider à passer du maître unique (avec une relation affective qui cache parfois les difficultés réelles dans les apprentissages) à une équipe d'enseignants plus large (et donc plus diverse) ? Comment éviter de transformer ce qui doit être acquis en un catalogue vain de notions ou de savoir-faire qui ne font pas culture ? La démarche du socle et des compétences amène à un empilement de bons comportements (citoyenneté, développement durable, santé...) à l'opposé de ce qu'une culture cohérente et vivante peut construire en terme d'approches intellectuelles et culturelles des problèmes contemporains. Sans doute, par manque de réflexion transversale, les programmes n'assument-ils pas suffisamment cette exigence. Sans doute faut-il mieux penser le temps scolaire et les conditions de travail et d'étude, en évitant la fuite en avant du toujours moins d'école (compensé par un extra-scolaire qui échappe au service public) couplé au raccourcissement des vacances d'été.

L'urgence de cette réflexion est d'autant plus grande que l'imposition « de l'école du socle » risque de conduire à terme à l'éclatement du second degré, renvoyant le lycée à une propédeutique du supérieur pour la moitié d'une génération, et la réapparition d'un statut de « professeur de collège » marquant la fin de celui du certifié enseignant aussi bien en collège qu'en lycée ! ■

Roland Hubert

APPEL AFEV-LIBÉRATION

L'AFEV et le journal *Libération* ont publié un appel : « Pour un pacte national contre l'échec scolaire », signé par de nombreuses personnalités et quelques organisations syndicales. Si le titre est généreux et les trois axes intéressants, le contenu pose de nombreux problèmes. Aucune référence n'est faite aux conditions sociales et tout se passe comme si il suffisait d'aider mieux et plus les élèves en dehors du cours : « un accompagnement individualisé hors temps scolaire, mené par les associations d'éducation populaire, pourrait être proposé aux élèves en fragilité, pour leur redonner goût à l'école, leur faire retrouver confiance en eux et leur offrir une ouverture culturelle ». Le collège est présenté comme le maillon qui « n'a pas réussi le pari de la massification menée dans les années 70 ». Il est encore une fois le bouc émissaire de la panne du système éducatif... et il faudrait le rapprocher du premier degré en organisant les enseignements « en grands blocs de matières... ». Pour le premier degré, la solution miracle serait la suppression des notes, faisant ainsi l'impasse sur le caractère crucial des apprentissages élémentaires dont l'absence de maîtrise à l'entrée en Sixième est un handicap trop souvent insurmontable.

Promouvant une autre vision du système éducatif, la FSU et le SNES ne sont pas signataires de cet appel.

LIBERTÉS INDIVIDUELLES. Le rapport d'information parlementaire sur la mise en œuvre des conclusions de la mission sur les fichiers de police, déposé à l'Assemblée nationale le 21 décembre 2011, montre que le nombre de personnes fichées est en constante augmentation.

Souriez vous êtes fichés !

De 58 fichiers en 2009, on est passé à 80 en 2011 dont 45 % attendent d'être légalisés. Le système de traitement des effractions constatées (STIC), grand fichier judiciaire, est passé de 3,96 millions de mis en cause en 2009 à 6,5 millions en 2011. Le fichier des empreintes génétiques (FNAEG) de 800 000 à 1,79 million sur la même période.

Un précédent rapport parlementaire, en 2009, avait émis une soixantaine de recommandations : une quarantaine d'entre elles n'ont toujours pas été prises en compte et la proposition de loi sur l'encadrement des fichiers n'a toujours pas été déposée.

Un affichage

Il dénonçait déjà le manque d'encadrement, de contrôle, de moyens, et l'illégalité de certaines bases de données. La situation a empiré.

Problème majeur : de nombreuses fiches du STIC sont erronées et vont être transférées dans le nouveau fichier commun police-gendarmerie qui doit être prochainement mis en place.

Malgré les critiques émises en 2009, de nouveaux fichiers sont créés, développés, puis le ministère se préoccupe de fournir un cadre réglementaire.

L'Assemblée nationale a, par un amendement, le 16 décembre 2011 rétabli une disposition qui autorise la création d'un fichier centralisé des nouvelles



cartes d'identité dotées de puces électroniques. Dispositif dangereux pour les libertés qui permettra de fiché à terme la population française. Rappelons aussi que le ministre de l'Intérieur prétend sous couvert de chasse « aux fraudeurs étrangers » croiser le fichier de gestion des dossiers des ressortissants étrangers à celui de la Sécurité sociale. Ce qui est parfaitement illégal et favorise une fois de plus la xénophobie en stigmatisant les étrangers. Déjà, la loi LOPPSI 2 votée en février 2011 accentuait la menace de croisement de fichiers. La sûreté est un droit à défendre. Cela ne passe pas par la société sécuritaire de contrôle social, de politique sécuritaire que l'on veut nous imposer. ■

Marylène Cahouet

POLITIQUE MIGRATOIRE. En annonçant un chiffre record d'expulsions Claude Guéant s'est félicité de cette très forte augmentation.

L'explosion des expulsions

Len a profité pour annoncer une poursuite des durcissements de cette politique migratoire. En 2011 on enregistre 32 912 éloignements forcés, soit le triple de 2002. Fier de son bilan, il estime pouvoir atteindre l'objectif de 35 000 reconduites en 2012. « Les préfets seront avisés personnellement de la déclinaison de cet objectif d'ici à quelques jours » a-t-il déclaré.

Autre constat : la baisse d'attribution des premiers titres de séjour, la baisse des naturalisations (94 500 en 2010, 66 000 en 2011), et la baisse des « bénéficiaires » du droit d'asile. Bien sûr, ces chiffres sont à relativiser parce qu'ils prennent en compte la reconduite à la frontière des Roms, citoyens européens qui peuvent revenir facilement en France dans le cadre de la libre circulation et être éloi-

gnés plusieurs fois.

Il n'empêche : ces chiffres sont les résultats de lois successives toujours plus répressives sur l'immigration. La circulaire Guéant-Bertrand du 31 mai 2011 – même si elle en cours de révision – en est un exemple. Elle interdit la possibilité d'une première expérience professionnelle pour les étudiants.

Père de deux enfants

Les menaces d'expulsions, les expulsions se succèdent. Celle de Chang Sen Mo, ressortissant chinois, illustre malheureusement l'aggravation de la politique : père de deux enfants, nés en France, il est expulsé le 7 janvier. « C'est tellement rare que l'on ne pensait pas que ça irait jusqu'au bout », déclare Brigitte Wieser de RESF.

M. Guéant persévère et annonce une poursuite des durcissements : renforcement des procédures d'annulation des mariages dits de « complaisance », réforme du regroupement familial, au nom de la « pression migratoire » à laquelle la France serait confrontée.

Pression démentie par toutes les études à ce sujet. Et rappelons-le : la volonté de s'attaquer à l'immigration est un non-sens pour le pays sur tous les plans. ■

M. C.

Brèves

DALO

Deux familles avec enfants, reconnues prioritaires au titre du DALO et victimes d'une escroquerie au bail, il y a près de 7 ans sont menacées d'une mise à la rue dans les prochaines heures.

Les familles ont payé des sommes importantes à un faux agent immobilier et sont considérées coupables d'une « occupation de voie de fait ». Or, elles sont reconnues comme ménages prioritaires DALO.

Une fois de plus, ce qui est en cause, c'est la politique du gouvernement qui n'assure pas ses obligations d'appliquer le DALO et d'assurer le relogement des familles.

M. C.

Halte aux bavures policières

À Colmar, à Strasbourg, à Grasse, à Clermont-Ferrand, des personnes appréhendées par la police sont mortes brutalement.

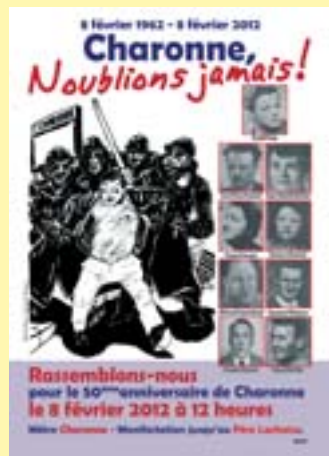
À chaque fois, les méthodes policières sont pointées du doigt.

Ces faits sont inadmissibles et imposent que la vérité soit faite sur la façon dont les forces de police ont agi à chaque fois.

On ne peut que s'inquiéter d'une situation encouragée officiellement par des discours « musclés » qui amène la police à se croire autorisée, voire légitimée à utiliser la force de façon disproportionnée. En témoignent la banalisation de l'utilisation du Flash Ball et l'autorisation du fusil à pompe.

Le SNES condamne ces « bavures », le climat créé par la stigmatisation de certaines parties de la population et exige une police garante d'un ordre basé sur l'égalité, respectueuse des libertés.

M. C.



Livres

L'Europe, l'Europe !

Une revue et un livre viennent éclairer les enjeux actuels de la crise de la construction européenne.

• La plume de Van Rompuy - le premier président du Conseil européen - est philosophe et historien. Luuk van Middelaar, c'est son nom, propose une sorte de voyage dans le temps de la construction européenne depuis le 18 avril 1951. Un parcours qu'il voudrait analyser comme les jalons de la formation d'un État européen. « Le passage à l'Europe » est loin d'être un long fleuve tranquille et il décrit bien les différentes stratégies mises en œuvre, en particulier celle des gouvernements allemands qui veulent reconstruire un État en se servant de la construction européenne. La conclusion contenue dans le sous-titre « Histoire d'un commencement », surtout dans le contexte actuel, a du mal à convaincre. La crise financière, économique, politique, sociale pourrait bien marquer la fin de cette construction. Mais le processus lui-même se devait d'être rappelé. Un outil de travail qui ne nécessite pas de partager tous les présupposés.

Nicolas Bénéès

• *Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement*, Luuk van Middelaar, Nrf/Gallimard, 479 p.

• La revue *Savoir/Agir* consacre son dernier numéro à l'Europe, *L'Europe à vau-l'eau* est le thème retenu. L'actualité lui donne raison. Les collaborateurs insistent sur la domination

de l'eurolibéralisme qui conduit à la fois vers un éclatement programmé de la zone euro et peut-être même de la construction européenne, la récession et la poursuite de la crise financière. Un parfum des années 30 flotte sur ce monde qui cherche à subsister alors qu'il est déjà mort. Les gouvernants sont dans l'incapacité de définir d'autres paradigmes que celui de l'idéologie libérale. L'Europe est bien mal partie.

N. B.

• *Savoir/Agir, L'Europe à vau-l'eau*, n° 18, décembre 2011, éditions du Croquant.

Interrogations

Le basculement actuel du monde interroge pratiquement et théoriquement. Quels sont nos outils d'analyse ? Comment comprendre la nouvelle architecture en train de se construire sous les décombres du monde ancien ? Les révolutions du

EUROPE

Quel avenir pour la construction européenne ?

Le 9 décembre 2011, « Merkozy » - un néologisme nécessaire pour figurer l'accord des deux gouvernements de droite, allemand et français - a imposé aux pays de l'Union Européenne, à l'exception de la Grande-Bretagne qui a refusé d'y participer, un accord qui jette les bases d'un nouveau traité. Sarkozy a parlé d'une « nouvelle Europe », si celle-ci résiste à la crise qui vise en priorité les pays de la zone euro.

Cet accord sanctionne tout manquement à la mise en œuvre des critères du traité de Maastricht et du Pacte de Stabilité en les renforçant sensiblement. Les déficits publics ne pourraient pas dépasser 0,5 % du PIB - au lieu des 3 % habituellement considérés - sur une période de référence. Une définition de la « règle d'or » qu'il faudrait inscrire dans les Constitutions nationales, et donc un renforcement de la discipline budgétaire avec ses conséquences en forme de catastrophe. Réduire les dépenses publiques et augmenter les impôts indirects (sur la consommation, la fameuse TVA dite sociale, voir article d'E. Labaye ci-contre) conduit inéluctablement à la récession profonde et au risque de dépression type celle des années 1930. Ce spectre hante les éditos des magazines économiques, à juste raison.

L'austérité ne résout ni la question de la dette souveraine ni, a fortiori, celle de la croissance. La Grèce est un exemple qu'il faut méditer : des baisses énormes des dépenses publiques avec comme résultat la poursuite de la crise de la dette et la récession qui s'approfondit.



Mauvais diagnostic

Pourquoi Merkozy s'obstine-t-il dans cette politique ? Martin Wolff, par ailleurs éditorialiste au *Financial Times*, répond dans *Le Monde Economie* de décembre en soutenant l'erreur de diagnostic de gouvernants qui n'auraient rien compris à la crise systémique actuelle, enfoncés qu'ils sont dans le marasme intellectuel de l'idéologie libérale. Il n'est pas le seul à prétendre que les élites sont dépassées par la crise. L'incompétence serait l'explication clé de cette politique. Cette vision, trop restreinte, se situe sur le seul terrain

de l'économie. Si on élargit l'angle de vue en incluant les luttes sociales, la politique d'austérité prend une autre dimension, celle de la volonté de détruire tous les acquis sociaux, toutes les solidarités collectives pour casser les capacités de résistance des populations. Dans le même temps, l'idéologie n'est pas loin. La privatisation reste le *nec plus ultra* de ces politiques pour construire de nouveaux lieux d'accumulation du capital.

L'UE fragilisée

La crise de l'euro ne trouve là aucun début de résolution. Au contraire, les forces centrifuges sont à l'œuvre. En France, la récession est là, s'installe et aura une influence négative sur les déficits publics comme sur la dette. Standard and Poor's - l'agence de notation - a dégradé la note de la France, de AAA à AA+, en mettant en avant l'absence de solution pour combattre la crise de l'euro. Derrière, c'est toute la construction européenne qui risque de disparaître. L'enjeu est de taille. Ce sont toutes les idées de solidarité qui pourraient reculer durablement. ■

Nicolas Bénéès



TVA sociale ? TVA libérale !

Le projet de TVA « sociale » annoncé par Nicolas Sarkozy va encore plus pénaliser les Français. Une mesure injuste soutenue par le Medef qu'il faut refuser.



© DR

A lors que la politique d'austérité censée préserver le triple A de la France subit un désaveu des marchés auxquels elle s'était soumise, Nicolas Sarkozy maintient sa proposition d'augmentation de la TVA dite « sociale », consistant à transférer une part des cotisations sociales sur la TVA, afin de baisser drastiquement le coût du travail.

La TVA est un impôt particulièrement injuste, qui frappe les ménages sans distinction de revenus. Les plus modestes consacrent en effet une part plus importante de leurs revenus à la « consommation », ils sont donc davantage pénalisés par une hausse de la TVA⁽¹⁾.

30 milliards d'exonération

Le SNES dénonce depuis longtemps les exonérations massives de cotisations accordées aux entreprises sur les bas salaires

(exonérations au Smic, dégressives jusqu'à 1,6 Smic). Elles représentent 30 milliards d'euros, un manque à gagner considérable pour la Sécurité sociale, d'autant qu'elles n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi et ont surtout pour effet de maintenir la masse des salariés dans une nasse salariale.

L'arme « antidélocalisation » brandie par certains apparaît comme bien illusoire : ce ne sont pas 2 ou 3 points de TVA qui pourront faire la différence avec les produits importés à très bas coûts. D'autant qu'avec la désindustrialisation de la France, nombre de ces produits n'ont pas de concurrents. L'effet sera négatif sur la consommation déjà en berne dans une période de récession, donnant lieu à des arbitrages qui ne seraient pas forcément favorables à des produits fran-

çais, plus onéreux. Elle risque aussi de favoriser l'inflation : les salariés et particulièrement les fonctionnaires dont le point d'indice est gelé, en seraient les principales victimes.

Augmenter les salaires

Nicolas Sarkozy continue à s'inscrire dans une politique d'attaque des acquis sociaux, en plein accord avec le Medef qui mène aussi campagne contre les 35 h. Laurence Parisot s'est d'ailleurs réjouie de cette proposition en la qualifiant d'avantage social pour les entreprises françaises, en réalité avantageuse surtout pour la poche des actionnaires.

Pour le SNES et la FSU, ce transfert est inacceptable. Sortir de la crise suppose au contraire d'augmenter les salaires afin de redonner du pouvoir d'achat, créer des emplois et d'alimenter ainsi les recettes de la Sécurité sociale, de réformer profondément la fiscalité en lui redonnant une forte progressivité afin de permettre des politiques publiques ambitieuses. ■

Elizabeth Labaye

INFLATION : LES PRIX AUGMENTENT DE 2,5 % EN 2011

Avec 2,4 % hors tabac, la hausse des prix pour 2011 est supérieure aux hausses constatées les années précédentes, tirée notamment par la hausse des produits alimentaires (3,3 %), de l'habillement et des chaussures (3 %), et celle de l'énergie (9,3 %). Face à cela, avec la baisse des traitements nets dans la Fonction publique, le « reste à charge » toujours plus important en matière de santé : la relance a peu de chance de passer par la demande intérieure, quand même les besoins d'une partie importante de la population ne sont pas satisfaits.

1. Les 10 % des ménages les plus pauvres consacrent 8 % de leurs revenus à la TVA, les 10 % les plus riches 3,4 %.

monde arabe, de par leur nouveauté - démocratique et sociale - secouent les anciennes références. La montée de la Chine, de l'Inde, du Brésil dans une moindre mesure obligent à forger une vision du monde différente. Faut-il parler « d'Économie politique tricontinentale » comme le propose ce numéro de la *Revue Tiers-Monde* ? Il faut aujourd'hui aller chercher des « nouveaux paradigmes Suds/Suds », comme nous y invitent les auteurs. Le monde d'avant est en train de disparaître, un monde nouveau essaie de naître suscitant d'énormes bouleversements. La théorie, la représentation du monde sont vitales pour susciter des réponses adaptées à ces réalités. Un numéro essentiel.

N. B.

• *Économie Politique tricontinentale. Les nouveaux paradigmes Suds/Suds*, sous la direction de Philippe Hugon et Jaime Marques Pereira, *Revue Tiers Monde* n° 208, octobre-décembre 2011.

Syndicalisme réformiste assumé

La CGT-FO est née de la scission de la CGT en 1947-48 et a construit, c'est du moins la démonstration des auteurs, un syndicalisme du « grain à moudre » pour reprendre la formule célèbre d'André Bergeron, son secrétaire général le plus connu. Le titre, bien trouvé, *Les meuniers du social* fait référence à cette antienne. FO a toujours - et bien avant la CFDT - privilégié la vie contractuelle et le paritarisme pour défendre les intérêts des salariés. Dans les « 30 glorieuses » - 1944/1974 - cette politique a permis au syndicat de se développer. Il entre en crise dans le contexte des politiques d'austérité. Le « grain à moudre » se fait poudre et s'envole aux quatre vents de la répression anti syndicale. FO se trouve, comme tout le syndicalisme français, à la croisée des chemins. Passage en revue des grandes fédérations, de l'évolution de ses effectifs, des forces politiques qui se déchirent à l'interne, des relations avec les autres syndicats. Un ouvrage de formation.

N. B.

• *Les meuniers du social. Force ouvrière, acteur de la vie contractuelle et du paritarisme*, sous la direction de Michel Dreyfus et Michel Pigenet, Publications de la Sorbonne/collection Histoire contemporaine, 150 p.

Écologie

L'écologie est-elle anticapitaliste pour être ?



Contretemps propose un dossier sur « Écologie et capitalisme » pour déterminer la place de l'écologie dans un programme de transformation sociale. Les auteurs concluent - on ne sera pas étonné - à sa fonction fondamentale. Plus encore, la lutte pour l'équilibre écologique se marie mal avec les impératifs du retour sans investissement. On le voit bien avec les déboires du photovoltaïque incapable de résister sans aide de l'État. Un débat à poursuivre qui nous concerne en tant que syndicat et fédération. On lira aussi, pour découvrir un poète de notre temps, Pierre Peuchmaurd, l'entretien avec Georges-Henri Morin.

N. B.

• *Écologie et capitalisme*, Contretemps, n° 12, décembre 2011, Syllepse.

Climat

L'échec de Durban

La conférence de Durban sur le changement climatique s'est terminée sans qu'un accord ait été trouvé pour renouveler l'engagement de Kyoto. Polarisés sur la crise financière, les États ont occulté la dimension écologique de la crise et remis plus tard des engagements qui ne pouvaient attendre.

Or, les engagements actuels ne représentent que 60 % de l'effort à produire pour contenir le changement climatique. Mais plusieurs pays industrialisés, États-Unis en tête ainsi que Canada, Russie ou Australie, refusent toute contrainte. Il est urgent que se développe une prise de conscience citoyenne afin de promouvoir des pistes économiques et sociales plus sobres en énergie et appuyées sur la recherche publique, l'innovation technologique, créatrice de nouveaux emplois, pour un développement qui permette une survie à la planète. Des expériences de transition écologique et sociale existent qu'il faut encourager, tout en continuant à exiger une régulation internationale ambitieuse, ce qui suppose de lutter contre les lobbies économiques et financiers qui pèsent sur les négociations.

« LEUR DETTE, NOTRE DÉMOCRATIE »

Le début d'un mouvement

Plus de mille personnes ont participé à l'initiative d'Attac et Mediapart « leur dette, notre démocratie » le 15 janvier à l'Espace Reuilly à Paris. Une réunion dynamique qui témoigne d'un mouvement d'opinion en train d'émerger.

Cette conférence associait les collectifs pour un audit citoyen de la dette publique, des organisations syndicales (FSU, CGT, Solidaires), des associations (DAL, Copernic, Cadtm), des économistes d'Attac et Attérés, ainsi que des représentants du mouvement démocratique qui se lève dans le monde : Tunisiens, Occupy Wall Street, Indignés d'Espagne et du Portugal, Constituants islandais, la réalisatrice grecque du film *Debtocracy*...

Avec la question de la dette publique, on nous raconte une histoire, celle d'une crise qui serait provoquée par les dépenses excessives de l'État social, cet ogre insatiable qui répondrait avec démagogie au désir des peuples de « vivre au-dessus de leurs moyens ». En général ceux qui

tiennent ce discours vivent avec les moyens du dessus. Occultées la crise du capitalisme financier néolibéral, la domination de la finance qui tient entre ses mains la dette publique !

Politique du pire

L'instrumentalisation de la crise des finances publiques a deux fonctions politiques : sidérer et culpabiliser l'opinion, profiter de cette sidération pour faire passer en force l'agenda néolibéral... pourtant responsable de cette crise. L'austérité est devenue la nouvelle morale publique, et le vieil argument thatchérien (il n'y a pas d'alternative) est martelé par les médias.

Certes ce rouleau compresseur est impressionnant, mais de nombreux intervenants ont souligné que cette crispation des oligar-

chies sur leurs intérêts, cet aveuglement en faveur de la politique du pire, étaient surtout le signe d'une époque qui se termine, d'un monde qui s'effondre.

Selon les représentants des mouvements d'« insurrection démocratique », la nouveauté de la situation résiderait dans la rupture du lien entre capitalisme et démocratie. Pendant longtemps, le capitalisme a pu se prévaloir dans les pays développés de l'existence d'une démocratie représentative. Celle-ci est entrée dans une crise profonde, plombée par le poids des oligarchies, la dépolitisation imposée par le discours néolibéral (il n'y a plus de choix, que des contraintes économiques), la remise en cause du compromis social de l'après-guerre.

Insurgez-vous !

Les insurrections civiques qui se répandent, tout comme les fortes syndicales en Europe, témoignent d'une révolution dans les consciences, d'une volonté de s'engager pour reprendre le pouvoir sur nos vies et d'aspirations à d'autres formes de la démocratie. Il ne s'agit pas seulement de s'adresser à l'État : il y a à expérimenter de nouvelles voies de la démocratie. Ce processus sera long, mais c'est, disent-ils, « parce que nous allons loin ».

En même temps, une course de vitesse est engagée entre la voie xénophobe et autoritaire qui se dessine, et les mouvements sociaux qui aspirent à la démocratie et à l'égalité sociale. Nous sommes donc dans une urgence pour combattre le fatalisme. C'est dans cet esprit que la FSU et le SNES participent au collectif pour un audit citoyen de la dette publique (www.audit-citoyen.org) avec l'objectif de créer un débat public le plus vaste possible et de répondre à la volonté de comprendre et de s'engager qui monte en même temps que la colère contre la chape de plomb du Triple A. ■

Daniel Rallet



© Daniel Maunoury

DOSSIER

Programmer la reconquête

Chère *santé*



Dossier coordonné par Carole Condat et Elizabeth Labaye ;
réalisé par Jean-Paul Beauquier, Claudine Bezol, Monique Daune, Elizabeth Labaye et Thierry Pétrault

Les débats autour des questions de santé ont du mal à sortir des cénacles institutionnels. Pourtant, la santé fait partie des premières préoccupations des Français, après l'emploi, et devrait être davantage posée dans un débat de société.

La campagne électorale nous donne l'occasion de porter nos propositions et de participer à la réflexion pour construire un système public de santé de qualité, permettant l'accès de tous aux soins et financé solidairement à la hauteur des besoins. Longtemps reconnu comme l'un des meilleurs du monde, notre système est en train de se dégrader : mauvaise organisation, inadéquation entre l'implantation des cabinets médicaux, des spécialistes et les besoins des patients (aggravée par une démographie médicale pourtant prévisible) ; surconsommation de médicament trop prescrits, crises sanitaires de plus en plus fréquentes. L'hôpital est en difficulté, entre la T2A et la loi HPST qui accélère les fermetures sans discernement d'hôpitaux de proximité et de maternités. Les scandales récents (Mediator, implants... mais d'autres vont suivre) mettent en évidence le manque de contrôle et de transparence des instances médicales censées garantir notre santé. Là comme ailleurs, il semble que le marché veuille faire sa loi, au détriment des malades. Financièrement, la santé coûte de plus en plus cher à chacun : déremboursements, franchises, dépassements d'honoraires, hausse des cotisations mutualistes... Dans un contexte de stagnation des salaires et de chômage qui explose, les renoncements ou retards aux soins deviennent monnaie courante, tant les « reste à charge » sont importants. Il faut transformer notre système de santé et ouvrir le débat du financement qui devra être augmenté pour répondre aux besoins : élargissement des cotisations à la valeur ajoutée des entreprises, CSG progressive taxant davantage le capital et les revenus du patrimoine, suppression des exonérations de cotisations... Il faut en tout cas mettre un vrai coup d'arrêt au démantèlement de la Sécurité sociale et entreprendre sa reconquête avant qu'il ne soit trop tard.

Le coût de la santé

Renoncement *aux soins*

En 2010, la consommation de biens et services médicaux a été financée à 75,8 % par la Sécurité sociale, 13,5 % par les organismes complémentaires et 9,4 % directement par les ménages.

Le « reste à charge » est donc élevé : en médecine de ville, l'assurance maladie ne rembourse qu'un peu plus de 50 % de la dépense, près de la moitié est donc à la charge directe ou indirecte (complémentaire) du patient.

Alors que l'assurance maladie est en principe universelle depuis la création de la CMU, les renoncements aux soins s'accroissent donc depuis plusieurs années (y compris chez les malades ayant une complémentaire, d'autant que le niveau de prise en charge peut être très différent en fonction de la couverture choisie – et de son coût). Les soins dentaires sont les premiers à en faire les frais, suivis de l'optique. Mais y compris dans les classes moyennes aujourd'hui, on tarde aussi et davantage à aller chez le médecin généraliste, plus encore chez le spécialiste, surtout s'il pratique des dépassements d'honoraires élevés.

Même pour les personnes en ALD⁽¹⁾, le reste à charge peut être très élevé car les soins de ville ne leur sont pas remboursés à 100 %.

La santé : un luxe pour les jeunes

Selon l'OMS, « La santé est un parfait état de bien-être physique, mental et social », ce qui diffère de « ne pas être malade »... Aussi, les jeunes âgés de 15 à 24 ans se déclarent pour une grande majorité en « bonne » ou « très bonne » santé⁽¹⁾.

Leurs principales préoccupations, même s'ils s'estiment assez bien informés, concernent :

- les comportements à risques : consommation régulière de tabac (identique filles-garçons), d'alcool (trois fois plus fréquente chez les jeunes hommes), le suicide ;
- l'équilibre alimentaire, pour lequel ils s'estiment peu informés, même s'ils ont connaissance des risques liés à l'obésité : diabète, maladies cardio-vasculaires...
- la sexualité (MST, sida et contraception...). Malgré les campagnes d'information, le nombre d'IVG chez les jeunes a augmenté.

Se soigner grève fortement leur budget : 19 % des étudiants (contre 6 % de la population) sont sans complémentaire santé⁽²⁾. Celle-ci devient indispensable face aux déremboursements successifs et autres franchises. Plus d'un étudiant sur trois⁽²⁾ est contraint de renoncer aux soins, ceux-ci étant trop coûteux. Les étudiants demandent donc le gel de leur cotisation Sécurité sociale et la mise en place d'un chèque santé permettant d'avoir une complémentaire.

(1) L'état de santé de la population française, publication n° 747 du 17/01/2011, DREES

(2) Enquête LMDE, mai 2011

Et que dire des chômeurs ?

18 % des chômeurs n'ont pas de complémentaire santé. Beaucoup méconnaissent leurs droits et n'ont pas demandé à bénéficier de la CMU-C. Pour d'autres, l'effet de seuil les en a empêchés : revenus trop élevés pour avoir droit à la CMU-C, mais trop bas pour cotiser à une mutuelle. La population des

zones urbaines sensibles serait deux fois plus importante qu'ailleurs à ne pas avoir de complémentaire. De plus, selon une enquête de l'IRDES⁽²⁾, près de 10 % des praticiens auraient refusé un patient en CMU, et 38 % des praticiens en secteur 2 (ne pouvant dans ce cas pratiquer de dépassements, ils choisissent des patients plus « lucratifs ») !

Le renoncement financier peut être aggravé par la faible densité médicale de certaines régions rurales ou périurbaines.

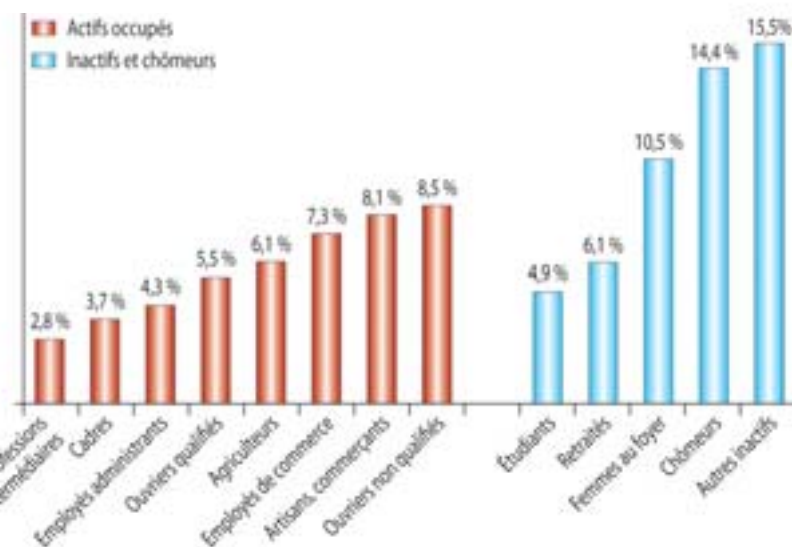
Le renoncement est plus fréquent chez les jeunes adultes, augmente jusqu'à 40 ans, se stabilise à la cinquantaine et diminue ensuite. Les déterminants sociaux de santé sont cruciaux et dès le plus jeune âge ; caries plus fréquentes chez les enfants d'ouvriers que de cadres, une tendance à l'obésité plus fréquente en ZEP, moins de consultations médicales (et la médecine scolaire sinistrée ne peut prendre le relais)...

On sait que l'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre connaît un différentiel de 6,3 ans en faveur des cadres. Bien sûr, conditions de travail, de logement, l'alimentation, le suivi de la santé... resteront des facteurs majeurs tant que de vraies politiques de prévention ne seront pas mises en œuvre. ■

(1) Affections Longue Durée, prises en charge à 100 %.

(2) Institut de recherche et de documentation en économie de la santé : www.irdes.fr

Taux de personnes non couvertes



Chiffres

75,8 %

La part de la Sécurité sociale dans le financement de la consommation de soins et biens médicaux a reculé d'un point entre 2005 et 2010, passant de 76,8 % à 75,8 %.

9,4 %

Sur la même période, le reste à charge des ménages est passé de 9 % en 2005 à 9,4 % en 2010.

13,5 %

La part des organismes complémentaires a augmenté de façon continue, passant de 13 % en 2005 à 13,5 % en 2010.

Les mutuelles, *une cible pour masquer la chasse aux malades*

Le gouvernement a décidé de doubler la taxation sur les contrats d'assurance santé complémentaire responsables : en deux ans, cette taxe est passée de 0 à 3,5 % puis à 7 %, auxquels s'ajoute la taxe CMU (Couverture maladie universelle) : aujourd'hui sur 100 euros versés par mutualiste, 11,72 euros vont à l'État. Inscrite dans le plan Fillon de réduction des dépenses publiques, cette mesure correspond de fait à une hausse des prélèvements masquée par une campagne bien orchestrée sur les richesses cachées des mutuelles qui « peuvent payer »⁽¹⁾ et l'assimilation de l'exonération des contrats responsables à une niche fiscale⁽²⁾. Le SNES et la FSU avec toutes les organisations syndicales ont condamné cette mesure et réclament son abrogation, car derrière les mutuelles, c'est bien le malade qui est visé. Outre les difficultés financières auxquelles sont et vont être confrontées les mutuelles, tenues d'augmenter leurs tarifs ou/et de limiter l'amélioration des prestations pesant ainsi sur les malades, cette attaque gouvernementale est préoccupante sur le fond : la volonté de ne pas distinguer les complémentaires entre elles (mutuelles non lucratives et assurances privées), de délimiter un panier de soins entre assurance maladie et assurance complémentaire, de transférer toujours plus le « petit » risque sur l'assurance de chacun (c'est-à-dire selon sa capacité financière à se couvrir)... vont dans le sens



C'est bien le malade qui est visé

d'une privatisation de la santé, un secteur qui échappe encore trop au « marché ».

Mobilisés ensemble

S'il peut y avoir débat sur les erreurs ou limites du mouvement mutualiste, et notamment sur les dernières années de la FNMF⁽³⁾, il s'agit aujourd'hui de faire face ensemble : mutuelles et organisations syndicales doivent se mobiliser autour d'engagements forts pour peser dans le débat public sur l'égalité d'accès aux soins, la qualité et l'organisation du système de santé, l'arrêt des désengagements de l'assurance maladie. C'est un combat majeur. ■

(1) Les mutuelles sont contraintes de constituer des réserves par la réglementation européenne et nationale afin de sécuriser leurs engagements de long terme pris envers leurs cotisants ; elles doivent aussi anticiper des difficultés, couvrir de nouveaux besoins, des risques non prévisibles... Les réserves ne sont pas des « trésors cachés » !

(2) Les contrats solidaires et responsables offrent des garanties de remboursement définies par l'État, pour limiter les dérives assurantielles. Aujourd'hui un contrat « non responsable » est taxé à 9 %, une bien faible différence qui n'incitera pas à la « responsabilité ».

(3) Depuis l'arrivée d'Étienne Caniard à la tête de la FNMF fin 2010, les relations avec le mouvement syndical ont repris de manière positive.

Dépassements d'honoraires : et pourquoi pas la rigueur ?

Les dépassements d'honoraires ont doublé en vingt ans et sont évalués à 2,5 milliards d'euros. Selon une étude de la DREES, ils représentent en moyenne 11,7 % des honoraires totaux des médecins libéraux en 2010. Ils varient selon la spécialité : de 46 % pour les stomatologues, 30 % pour les gynécologues, 25 % pour les ophtalmologues et 23 % pour les chirurgiens, ils tombent à 4 % chez les omnipraticiens, pneumologues et radiologues.

Ces dépassements pèsent financièrement sur les malades qui ont de moins en moins le choix du praticien compte tenu des déséquilibres territoriaux et de la démographie médicale. Mais la DREES relève qu'ils ont aussi une influence sur l'installation des médecins et donc sur l'égalité d'accès aux soins sur le territoire : « pratiquer des dépassements d'honoraires permet aux médecins de continuer à s'installer dans des régions déjà très fortement dotées en médecins, puisque leurs tarifs plus élevés compensent la moindre activité résultant d'une forte densité médicale ». Limiter

drastiquement ces dépassements aurait donc une influence bénéfique sur la répartition des praticiens.

Refusant de prendre des mesures rigoureuses afin de ne pas fâcher des électeurs potentiels, le gouvernement a décidé de mettre en place un secteur optionnel pour limiter à 50 % les dépassements d'honoraires des chirurgiens, gynécologues-obstétriciens et anesthésistes-réanimateurs et pour les seuls médecins du secteur 2, à honoraires libres, qui réaliseraient un minimum de 30 % d'actes sans dépassements. En contrepartie, l'assurance maladie paierait une partie de leurs cotisations sociales ! Et ces dépassements encadrés seraient obligatoirement pris en charge dans les « contrats responsables » des complémentaires santé ! On banalise les dépassements et c'est le malade qui paie une nouvelle fois. Si ce dispositif était généralisé, il pourrait entraîner à moyen terme la disparition totale du secteur 1 (tarif Sécurité sociale). C'est donc une très mauvaise solution.

Vocabulaire

CMU

Couverture maladie universelle permettant à toutes les personnes non couvertes par l'assurance maladie de bénéficier d'un panier de soins. Le fond CMU est financé par une taxe sur les complémentaires !

DREES

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Sa mission est de fournir aux décideurs publics, aux citoyens, et aux responsables économiques et sociaux des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales.

EHPAD

Établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes. Il peut être public, privé associatif ou privé commercial. Sa création est soumise à une procédure d'autorisation préalable du président du conseil général et du directeur général de l'Agence régionale de santé.

HPST

La loi « Hôpital, patients, santé, territoires » (HPST). Le texte de loi a été adopté le 23 juin 2009 par l'Assemblée nationale et le 24 juin 2009 par le Sénat. Il est paru au Journal Officiel le 22 juillet 2009.

Politique publique

L'hôpital en danger

La loi HPST a profondément modifié le système de santé et notamment l'hôpital.

Dans la logique du « *new public management* », l'hôpital est devenu un établissement de santé géré par un directeur/patron qui a pour mission de rester « dans les clous » des dépenses sous la tutelle du tout-puissant directeur de l'Agence régionale de santé (ARS), véritable préfet sanitaire : réductions de postes, suppressions de lits et de services, rapprochements entre établissements, la règle qui s'impose est désormais le partenariat public/privé. Les fermetures d'hôpitaux et de maternité se multiplient. Ainsi on est passé de 1 379 maternités en 1975 à 584 en 2008 et 540 aujourd'hui ; en parallèle, de nombreux centres d'IVG disparaissent, rendant plus compliqué l'accès à l'avortement. Avec la Tarification à l'activité (T2A), la maladie est cotée très précisément par acte médical, avec la durée de séjour prévue. L'hôpital recevait précédemment une « dotation financière globale » chaque année, quels que soient ses résultats (ce qui pouvait d'ailleurs être discutable car ne prenant pas forcément en compte les évolutions). Désormais, son financement dépend des actes réalisés. Il devient plus difficile de soigner des

personnes en difficulté sociale et sanitaire avec plusieurs pathologies, supposant des hospitalisations plus longues, ce qui nécessiterait une « T2A adaptée ». Si l'hôpital choisit de remplir sa mission, il risque de ne pas « boucler son budget » et de se faire épingler par le directeur de l'ARS. Il est plus simple et plus « rentable » de réaliser uniquement des actes techniques (certains fort coûteux d'ailleurs et qui pourraient être évités par la prévention). C'est ce qu'ont bien compris les cliniques privées qui s'efforcent de récupérer les actes lucratifs et simples à réaliser, pour laisser à l'hôpital public les actes lourds et les maladies à guérison longue.

Concurrence

Mais l'hôpital est aussi soumis en son sein à la concurrence. Le secteur lucratif (lits privés) y prospère, jouant de la détresse des malades. Comment obtenir une opération plus rapidement ? Payer pour un lit « privé » que tous les malades ne peuvent évidemment pas financer ; une inégalité d'accès aux soins qui s'ajoute à bien d'autres. Élargissant encore la brèche, la loi HPST crée le statut de « clinicien hospitalier » : il s'agit d'un CDD de trois ans renouvelable une fois, dont le salaire comporte une part fixe et une part qui varie en fonction d'objectifs réalisés.

Encore des économies !

L'assurance maladie a décidé de généraliser en 2012 un programme actuellement expérimenté dans 29 départements : Il s'agit de faire sortir plus tôt les mères (volontaires) et les bébés des maternités, leur offrant en contrepartie un accompagnement à domicile par des sages-femmes libérales. La durée moyenne de séjour à la maternité, qui est de 4,3 jours en France (3,1 dans les pays de l'OCDE), ne cesse de diminuer, particulièrement en Île-de-France, car la tarification à l'activité rémunère les hôpitaux et cliniques 2 200 euros pour un accouchement, quelle que soit la durée du séjour à la maternité... ce qui pousse les établissements à les écourter !

Recentrer l'hôpital sur les patients et sur la qualité des soins est urgent, ce qui suppose que des moyens suffisants lui soient alloués. Une politique claire et ambitieuse de santé publique doit être définie. Il faut réinstaurer aussi de la démocratie pour permettre aux professionnels et aux usagers de s'exprimer sur les besoins, sur ce qu'il est souhaitable et possible de faire. De nombreuses batailles locales sont menées et des succès obtenus (réouverture de services, non-fermetures de maternités...). Le SNES et la FSU, membres du collectif « notre santé en danger » soutiennent les luttes des personnels hospitaliers et participent aux actions organisées pour défendre l'hôpital public. ■

Fin de vie

Ehpad, maisons de retraite, au risque de la privatisation

Marché profitable pour les uns, service public avec des normes strictes pour les autres !

En France aujourd'hui plus de 10 000 établissements accueillent des personnes âgées, plus ou moins dépendantes. Mi-décembre, incendie à Marseille, six morts : visite de la ministre, réaffirmation que quatre personnes de garde la nuit pour 182 pensionnaires ce sont les normes légales ! Qui a dit plan Alzheimer ?

Une donnée

Pour l'INSEE, 22,9 % de la population totale a plus de 60 ans, 8,8 % plus de 75 ans ; en 2050, ces pourcentages devraient atteindre respectivement 31,9 % et 15,6 %. Des projections plus rapprochées, 2029, font apparaître une augmentation rapide du nombre des 75 ans et plus à partir de 2020 (arrivée à ce seuil des baby-boomers) et que les plus de 85 ans connaîtront la croissance la plus rapide.



Ces populations sont précisément celles susceptibles d'avoir recours aux services d'un établissement d'accueil.

Un besoin

Si l'on s'en tient aux seuls EHPAD, le nombre de places en France est de 71,5 %, en PACA de 51,41, mais 41,88 dans les Bouches-du-Rhône, 70,03 dans le Nord, 44,72 dans les Hauts-de-Seine. Ces écarts considérables laissent ouvertes des possibilités de constructions ou d'investissements pour des sociétés spécialisées dans ce type d'activité de service. Sur un plan plus général, 60 % des établissements accueillant des personnes âgées sont publics, propriétés des communes ou des départements, sous l'autorité de CCAS, de l'Assistance publique ou d'un centre hospi-

Une augmentation rapide du nombre de 75 ans et plus à partir de 2020

telier. Tarifs moins coûteux, listes d'attente plus longues.

Dans un département comme les Bouches-du-Rhône, il existe 224 Ehpad pour 17 447 places, à rapprocher du nombre de plus de 75 ans (166 153) et de bénéficiaires de l'APA (25 981). Le sous-équipement du département est pointé dans le schéma départemental en faveur des personnes âgées et il faudra

ouvrir des milliers de lits. Donc investir. Les priorités portent, dans de nombreux schémas départementaux, sur une meilleure structuration des dispositifs de maintien à domicile (services d'aide, image du métier d'intervenant, services de nuit, soutien aux aidants, transport adapté, habitat inter-générationnel). Nous revendiquons un cadre public national, dont le statut est à débattre, prenant en charge

ces questions. Il s'agit de fixer des normes d'encadrement plus conformes à la sécurité de personnes âgées aux capacités motrices réduites, de contrôler leur respect, de contractualiser avec les CT la formation de personnels qualifiés habilités à travailler en EHPAD ou dans les associations intervenant à domicile, d'évaluer les besoins en capacités d'accueil en relation avec les ARS et les ORS... ■

Scandale

Le médicament *n'est pas une marchandise*

Le scandale du Mediator et plus récemment celui des prothèses mammaires PIP confirment que la marchandisation de la santé a des conséquences terribles sur les malades.

Le Mediator, prescrit durant plus de 30 ans en France contre le diabète et comme coupe-faim, a fait des milliers de victimes. Vingt cas de cancers ont été signalés en France chez des porteuses d'implants mammaires PIP et on découvre aujourd'hui que l'entreprise trompait les contrôles et utilisait un gel industriel frelaté en remplacement du gel médical. Ce gel serait à l'origine d'un taux anormal de ruptures de la prothèse et le gouvernement a recommandé aux 30 000 femmes concernées de se faire retirer ces implants. Et la Sécurité sociale se doit de porter réparation aux victimes. Dans le monde, c'est l'angoisse pour plusieurs centaines de milliers de femmes concernées. Secteur économique de pointe qui utilise des technologies sophistiquées, l'industrie pharmaceutique est puissante, avec un chiffre d'affaire faramineux : sa rentabilité s'appuie sur un marché en expansion constante car les besoins à couvrir sont immenses. Les entreprises de ce secteur sont très souvent multinationales et leur marché dépasse le cadre des frontières.

Suite à l'affaire du Mediator, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a mis sévèrement en cause la politique du médicament, affirmant qu'il n'y avait pas à proprement parler de politique publique du médi-

cament en France. Elle a proposé une vaste réforme du système de pharmacovigilance, de sécurité sanitaire et de la gouvernance de la politique du médicament.

Bien public

Le projet de loi « relatif au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé » a été adopté de manière définitive par l'Assemblée nationale le 19 décembre dernier.

Cette réforme, qualifiée de « radicale » par le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, vise à redonner confiance aux Français dans le système national du médicament. L'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) est remplacée par l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament), établissement public de l'État placé sous la tutelle du ministre chargé de la santé. Sa mission consiste à évaluer régulièrement les bénéfices et à surveiller les risques liés à l'utilisation des produits. L'agence pourra prononcer des sanctions financières. Son directeur pourra demander des études supplémentaires de sécurité et d'efficacité au moment de l'octroi de l'Autorisation de mise sur le marché (AMM) et cette autorisation pourra être suspendue, retirée ou modifiée si son détenteur ne respecte pas les conditions d'octroi. Un nou-



Il n'y a pas à proprement parler de politique publique du médicament

veau médicament ne sera remboursé que s'il est au moins aussi efficace que les produits déjà existants sur le marché.

Si cette loi présente quelques avancées, on est très loin d'une véritable politique publique de la santé et du médicament ! Transparence, contrôle indépendant, développement d'une recherche publique... doivent être à l'ordre du jour. ■

Aux Pays-Bas, la loi du marché ⁽¹⁾

Avant 2006, il existait aux Pays-Bas une assurance maladie financée par des cotisations salariales et patronales réservée aux plus démunis et aux plus de 65 ans. Les autres devaient cotiser volontairement à une assurance privée, dont la couverture « standard » (panier de soins) était fixée en prix et prestations par l'État.

La réforme de 2006 a supprimé la distinction entre assurance publique et privée. Les assureurs ont été mis en concurrence au nom de la régulation des coûts, de la baisse des prix : mieux soigner pour moins cher était l'objectif affiché. Certes l'État définit un panier de soins, interdit la sélection des risques et finance désormais les soins des moins de 18 ans. Mais les recettes (primes des adhérents de plus de 18 ans, cotisations salariales et patronales) sont versées directement aux assureurs : la moitié pour financer les dépenses, l'autre pour alimenter un fonds de péréquation. Les assureurs peuvent verser des dividendes

aux actionnaires. Le système étant anti-redistributif, l'État verse une compensation (aide au paiement de la prime pour les plus modestes) mais l'assistance, qui se substitue à l'assurance, ne garantit pas l'égalité d'accès aux soins. De plus les assureurs privés n'ont pas fait la preuve de leur maîtrise des coûts : l'augmentation est même plus importante depuis la mise en œuvre de la réforme.

En Allemagne les caisses d'assurance maladie ont également été mises en concurrence à la fin des années 1990, et sont autorisées à demander des surcotisations indépendantes des revenus à leurs adhérents.

La loi du marché ne fait pas dépenser moins, comme le prouve d'ailleurs le système américain, le plus coûteux du monde. Mais elle fait payer davantage les malades !

(1) D'après une note de l'Institut Européen du Salarial, décembre 2011.

Entretien

« Soigner les gens devient aujourd'hui un défi »

Médecin de famille au vrai sens du terme depuis 32 ans dans le quartier difficile du Francs-Moisins à Saint-Denis (93), **Didier Ménard** vit au quotidien l'aggravation des conditions de vie des habitants.

L'US : *Il y a vingt ans, un diagnostic sur l'état de santé des habitants de votre cité constatait que pour les personnes en difficulté sociale, l'accès aux soins et aux droits sociaux était compliqué, ce qui aggravait leur situation. Ce diagnostic est-il toujours d'actualité ?*

Didier Ménard : Absolument. Mais le grand changement réside dans la massification. La CMU avait considérablement amélioré les choses. Depuis 2004, sans changer la loi, par des réglementations successives, on a perdu tous ses bénéficiaires. Nous sommes désormais en face d'un véritable parcours du combattant des droits. La multiplication des démarches, des documents à fournir, a réintroduit la notion de parcours, soit autant de contraintes pour les gens en grande difficulté. Sa validation prend des semaines, un délai non seulement décourageant mais incompatible avec les urgences médicales.

Le manque de personnels fait que l'Assurance maladie n'est plus en mesure de traiter des demandes toujours plus nombreuses. Avant il existait une polyvalence chez ces personnels, capables de prendre en charge un dossier de A à Z. Avec l'introduction de « la spécialisation », autrement dit la même tâche pour un même fonctionnaire, rentabilité oblige, l'absence d'une seule personne dans la chaîne paralyse le traitement d'un dossier.

L'US : *Vous vivez au quotidien la difficulté des malades à se soigner*

D. M. : Je vois de plus en plus de patients avec une histoire chronique qui traîne depuis longtemps. Les gens n'ont pas l'argent pour engager ces dépenses. Ils ont pris les médicaments du voisin pour se soigner mais cela n'a fait qu'empirer. Dernièrement, j'ai reçu un patient, dont le genou avait doublé de volume et comme il ne bénéficiait toujours pas de la CMU, trois mois après le dépôt de son dossier, il attendait, faute de moyens, pour consulter. Bilan, une hospitalisation en urgence et un coût très supérieur à ce qu'il aurait dû être. Il est reparti avec des béquilles que je lui ai fournies. Car au problème des médicaments déremboursés s'ajoute celui des produits de santé non remboursés. Des béquilles, une attelle, deviennent du luxe. Si je ne m'étais pas constitué, de ci de là, un stock pour les dépanner comment feraient-ils ? Et que dire pour ce patient du prix d'une consultation – de l'ordre de 60 euros – chez un spécialiste ! Donc je l'ai envoyé aux urgences avec tout ce que cela comporte, délai d'attente, diagnostic plus aléatoire et surcharge des services hospitaliers.



L'US : *Et ces patients sont de plus en plus nombreux...*

D. M. : Les précaires, immigrés sans papier et chômeurs, ont été les premiers frappés. Désormais, les personnes en insertion fragile comme les femmes à temps partiel et plus particulièrement celles élevant un enfant seules le sont aussi.

Les cinq dernières années ont vu les personnes âgées basculer dans ce renoncement aux soins. La retraite ne suffit plus et avec la cherté des loyers elle ne permet même plus de toujours bien s'alimenter ! Les jeunes aussi. Car travailler n'est pas non plus une garantie. Avec 1 600 euros par mois il faut faire des choix. La priorité va au logement, à se nourrir après on voit ce qu'on peut faire. Se soigner ? C'est faire une croix sur les

vacances, dire adieu à une nouvelle voiture. Je reçois donc des patients qui me demandent de plus en plus d'évaluer le coût de leur maladie. Certains en viennent à emprunter pour se soigner ! La hantise de tomber malade se généralise.

Bref, les inégalités sociales de santé ont considérablement augmenté. Accompagnées d'un certain fatalisme d'ailleurs. J'entends des discours de plus en plus désabusés du style « on est du mauvais côté de la barrière », « docteur vous vous donnez trop de mal pour moi, je ne mérite pas ça ». Un discours de culpabilisation, lancinant qui finit par être intégré. La société a fait comprendre que se soigner est devenu un luxe, que ça se mérite.

L'US : *Une logique de la rentabilité ?*

D. M. : On y glisse. On va vers la privatisation du système de santé. Avec un panier de soins pris en charge par la Sécurité sociale et tous les autres, bien évidemment les plus rentables, par le secteur privé. Le discours tourne donc autour du « Pour être bien soigné, il faut payer ! ». Il entre dans les consciences collectives. Voyez la stigmatisation des fraudeurs, des abus. L'assurance maladie ne s'inscrit plus dans une logique médicale mais bien dans celle de la diminution des coûts. Et que dire des dépassements d'honoraires. Ils accompagnent justement cette disparition de la protection sociale solidaire. Je dis souvent à mes collègues, « 60 euros la consultation, tu abuses ! ». Ils me répondent que les charges ont augmenté avec la judiciarisation de la médecine et le prix exorbitant des assurances ou celui de l'immobilier. Ce à quoi je leur réponds qu'ils ne sont pas pauvres ! Il y a un conflit entre les valeurs humanistes de la médecine et les réalités économiques. Il ne leur viendrait pas à l'esprit de remettre en cause leur système d'assurance.

Et l'assurance maladie ferme les yeux sur ces dépassements. Il est plus facile d'aller embêter un généraliste sur un arrêt de travail que de s'attaquer à ce que je qualifie de sabotage de la protection sociale ! ■

Propositions du SNES-FSU

Programmer la reconquête

Le SNES revendique avec la FSU une couverture maladie universelle prenant à charge 100 % des soins médicalement nécessaires en même temps que l'exigence d'une véritable démocratie sanitaire pour décider de ces choix, et de l'indépendance des organismes comme la Haute Autorité de Santé. Cela suppose de programmer une longue reconquête du régime obligatoire tant les désengagements ont été importants ces dernières années.

Le système de santé doit reposer sur le service public et un financement solidaire par la Sécurité sociale, dont les représentants doivent être élus.

La perte d'autonomie, le handicap, quels qu'en soient la cause ou l'âge de la personne concernée, doivent relever de la solidarité nationale dans le cadre de la sécurité sociale tout au long de la vie.

Transformer le système de santé

Le système de santé doit se transformer pour lutter contre les inégalités d'accès à la santé, répondre aux nouveaux besoins, à l'aggravation des maladies chroniques, à la multiplication des cancers professionnels et des pandémies. Cette transformation doit aller de pair avec de nouvelles politiques publiques, la lutte contre les méfaits dus à la dégradation de l'environnement et des exigences fortes envers les employeurs publics et privés en termes de santé au travail.

Il est de plus en plus nécessaire et urgent de transformer la logique de soin en logique de santé, en plaçant et finançant la prévention à tous les âges de la vie, rendant plus efficace la médecine curative, à l'intérieur du système de santé.

La création des Agences Régionales de Santé, dont les directeurs sont nommés en Conseil des ministres, permet à l'État déconcentré de prendre la main sur l'ensemble des politiques sanitaires et sociales, et met sous tutelle les organismes de sécurité sociale, dont le rôle est marginalisé. La logique comptable prime sur la politique de santé. L'hôpital public, soumis à la T2A (tarification à l'activité) est asphyxié financièrement.



La politique du médicament, dans tous ses aspects, doit être placée sous la responsabilité d'une autorité indépendante

Le SNES a demandé l'abrogation de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire, pilotée par la RGPP, et qui modifie la gouvernance de l'hôpital, attribue aux cliniques privées des missions de service public. Menacés de fermeture ou transformés en structure de gériatrie ou de soins de suite, les hôpitaux ont du mal à assumer correctement leur rôle au cœur du système de santé. Il est indispensable de lui redonner des moyens (personnels, matériel) et de favoriser la coordination avec les autres professionnels de santé ; de maintenir et de développer des structures de proximité : centres de santé, centres d'IVG, centres médico-psychologiques, centres d'accueil d'urgence... En médecine de ville, il faut interroger la

libre installation et le paiement à l'acte, forfaitiser une partie de la rémunération du médecin, en particulier pour les maladies de longue durée et pathologies chroniques, intégrer la formation continue, poser la question du salariat des médecins.

La politique du médicament, dans tous ses aspects, doit être placée sous la responsabilité d'une autorité indépendante, garante d'une politique transparente de santé publique, qui assurerait une maîtrise et un contrôle réels des organismes d'évaluation et de décision. Cela suppose de donner des moyens pour la recherche publique.

Ces pistes – et bien d'autres – nécessitent d'être débattues avec les autres organisations syndicales, la mutualité, les associations. La santé, et donc l'organisation du système et son financement relèvent de choix qui doivent être arbitrés par les citoyens en toute connaissance de cause. Il faut donc porter ces questions dans le débat public. ■

La logique comptable prime sur la politique de santé



Le ministère s'attaque au brevet (DNB)

Sans consultation préalable des organisations syndicales, le ministère a travaillé, avec l'Inspection générale, à une refonte des épreuves du DNB pour la session 2013 et communiqué le texte seulement la veille de la Commission spécialisée des collèges censée l'examiner.

Le SNES, rejoint par les autres organisations syndicales et la FCPE, a obtenu le retrait de ce texte problématique de l'ordre du jour du CSE du 19 janvier, et un groupe de travail le 24 pour pouvoir en débattre. Le projet final devrait être présenté au CSE de mars. Dans le même temps, la DGESCO a envoyé aux recteurs, inspecteurs académiques et chefs d'établissement une note interne concernant la session 2012 du DNB.

DNB 2012 : précisions

La note interne précise certaines dispositions concernant le LPC. Il y est notamment rappelé que seul le bilan de l'élève au palier 3 doit être transmis au jury via le logiciel Notanet par une bascule de SCONET-LPC.

Certains points concernant l'épreuve d'Histoire des arts sont précisés, voire fortement nuancés par rapport à la circulaire de novembre dernier : le CA doit voter « le projet d'histoire des arts » (soit une prérogative non réglementaire du CA) ; une création artistique en lien avec les objets d'étude peut être présentée ; l'oral doit faire l'objet « d'une préparation efficace », ce qui peut

être un point d'appui pour obtenir transitivement des HSE. Pour la première fois on note « qu'une œuvre patrimoniale » doit être « l'objet principal de l'évaluation », ce qui est problématique par rapport à la conception de cet enseignement qui glisse progressivement vers l'histoire des grands hommes et des grandes œuvres. Dans la majorité des cas, ce n'est d'ailleurs pas l'esprit dans lequel les équipes pédagogiques ont abordé cet enseignement, qui n'est pas un enseignement d'histoire de l'art. Cette année, les notes de l'oral pourront remonter plus tardivement et apparaîtront dans le relevé de notes de l'élève. En cas d'absence justifiée à l'épreuve



© DR

l'élève doit être reconvoqué à une autre date avant les épreuves écrites. Si l'absence n'est pas justifiée, il a zéro. ■

DNB 2013 : des épreuves instrumentalisées ?

À compter de la session 2013, la série technologique serait supprimée et il ne resterait que les séries générale et professionnelle. Pour cette dernière, les trois épreuves écrites terminales ne porteraient que sur le socle (ou un référentiel spécifique peu ambitieux en histoire-géographie-éducation civique) ; pour la série générale, la référence resterait l'ensemble du programme de Troisième, mais le projet énonce explicitement les domaines et items du LPC que chaque épreuve a notamment vocation à évaluer. En outre, il est précisé pour l'épreuve de français que « le niveau de l'épreuve, pour les candidats se présentant en série générale,

peut aller au-delà de celui qui est demandé pour valider le socle » : est-ce à dire que le niveau de l'épreuve pourrait se cantonner au socle ? Que penser, dans ce contexte, des QCM introduits en mathématiques et en français pour certaines questions de compréhension ?

En **mathématiques**, la structure actuelle en trois parties disparaîtrait au profit de 6 à 10 exercices indépendants dont un au moins présente une tâche non guidée afin d'évaluer la prise d'initiative du candidat et d'améliorer les résultats français aux enquêtes PISA. En **histoire-géographie-éducation civique**, l'épreuve fait la part belle aux

repères et comporterait un exercice pour chacun des trois enseignements, mais sans paragraphe argumenté : quid de l'exigence de raisonnement et de la production d'une réflexion ordonnée ? Même si, en français, certaines questions demanderaient au candidat de « justifier son point de vue » et qu'un second sujet de rédaction demanderait une réflexion sur une question en lien avec le texte, il y a un vrai risque d'appauvrissement des exigences aussi bien concernant la quantité que la qualité des productions écrites et de réduire le DNB à des épreuves de validation du LPC. Celui-ci pourrait ainsi devenir de fait une sorte de certificat de fin de scolarité obligatoire pour tous les élèves qui ne poursuivraient pas leurs études en lycée général, technologique ou professionnel. Le projet de texte a été mis en ligne sur le site du SNES (<http://www.snes.edu/Un-nouveau-DNB-pour-2013.html>). N'hésitez pas à nous faire parvenir vos réactions et analyses (contenus@snes.edu). ■

Sandrine Charrier, Monique Daune et Bruno Mer

Le projet de texte pour le DNB 2013 indique que « lors du conseil de classe du troisième trimestre, le chef d'établissement valide ou non la maîtrise du socle commun. Il en porte attestation sur le livret personnel de compétences. »



© Clément Martin

Compétences au forceps

Le Ministère entend mettre en place au lycée dès cette année un livret scolaire rénové pour les classes de Première. Il s'agit de profiter de la réforme pour introduire l'évaluation par compétence et la valorisation de l'engagement des lycéens. Le livret garderait cependant son objet : aider le jury du baccalauréat à statuer sur les situations d'élèves tangentes. Il serait à terme numérique.

Mais l'introduction de compétences détaillées, le plus souvent ne figurant qu'à titre indicatif dans les programmes des disciplines (hormis pour les langues vivantes celles du cadre européen de référence) n'est pas acceptable. L'évaluation par compétence n'a jamais été discutée dans le cadre de la réforme du lycée, elle entre ainsi imposée de manière autoritaire dans un document qui devrait être une conséquence de la rénovation des structures et programmes des lycées, et non un outil de pilotage. Dans la pratique, cela compliquera et allongera considérablement la tâche des collègues enseignant en cycle terminal, sans garantie d'une plus grande efficacité pédagogique.

Il faudra par ailleurs renseigner l'engagement des élèves dans le lycée. Délégués de classe ou au CVL, inscrits à l'association sportive ou dans un atelier se verront signalés, sans que l'on comprenne en quoi cela peut éclairer le jury du baccalauréat. Il s'agit d'afficher l'importance accordée à la vie lycéenne. Ceci pourrait avoir du sens



© Cinéméart Martin

dans un autre cadre, avec une présentation et des formulations différentes. Mais le choix du ministère risque au contraire de dévaloriser les élèves qui, devant travailler, ou bien ayant des responsabilités par ailleurs, ne sont pas en mesure de faire au lycée plus que leurs études.

Une fois encore, pris dans l'urgence entre réforme à marche forcée et affichage politique, le ministère n'a pas tenu la concertation promise. Il est resté sourd à la demande unanime de report de la mise en

œuvre et de travail collectif des organisations syndicales et des représentants des parents et des élèves. L'examen du texte au Conseil Supérieur de l'Éducation du 19 janvier a donné lieu à un avis défavorable (aucune voix pour !). Le SNES déplore une fois de plus la dégradation du dialogue social. Il appelle tous les collègues à manifester le 31 janvier pour une autre politique de l'éducation. ■

Valérie Sipahimalani,
Romain Gény

SALON DU LIVRE D'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES 2011

Bilan du stage syndical

Partenaire de la mairie d'Ivry et de l'ASTS, le SNES a proposé quatre temps de travail, le premier lors d'une journée syndicale portant sur l'actualité des SVT en collège et lycée, les autres sur le salon.

P. Avel, « *La place de l'expérimentation dans nos pratiques* », engage la réflexion sur les pratiques didactiques et la transmission d'une culture scientifique, relativisant la démarche d'investigation et amenant à prendre conscience de l'importance des liens.

V. Albe et C. Fortin, « *Faut-il enseigner les questions vives ? Le développement durable, sortir du catéchisme et de la leçon de morale* », montrent que le travail scolaire sur le développement durable est à la croi-

sée de plusieurs disciplines, dont les SVT. Originaire du champ politique, cette problématique doit-elle en sortir ?

E. Heyer, T. Heams, « *Peut-on parler d'une variabilité du génome humain selon l'environnement ? Génétique des populations humaines et environnement : où en est la recherche aujourd'hui ?* », explique comment l'ADN humain permet de retracer une histoire de l'espèce sous l'influence des facteurs sociaux, ouvrant une brèche dans le paradigme d'un « programme génétique » rigide.

P.-H. Gouyon, « *Enseigner la biodiversité* », plaide pour une vision dynamique de la biodiversité, équilibre entre individualisation et extinctions d'espèces. Mais qu'est-ce qu'une espèce ? Que penser des risques



sociaux et biologiques que font peser les firmes exploitant les OGM ?

Les comptes rendus : <http://www.snes.edu/actualites,2944-.html> ■ Xavier Hill

EN 1997, SERGE HALIMI PUBLIAIT *LES NOUVEAUX CHIENS DE GARDE*. Cet immense succès révélait que les grands médias étaient les nouveaux zélateurs de la pensée unique du capitalisme dominant. Quinze ans plus tard, les réalisateurs Gilles Balbastre et Yannick Kergouat portent à l'écran avec force et humour le jeu médiatique fait d'informations prémâchées, d'intervenants permanents qui débattent, et se complaisent à débattre, dans un périmètre idéologique minuscule excluant ceux qui ne jouent pas leur jeu : syndicalistes, classes populaires ou jeunes qui se révoltent.

État des lieux d'une presse aux ordres

Le 5 juin 2008 (trois mois avant la crise économique mondiale), Alain Minc analyse la situation économique : il s'extasie de « l'étonnante plasticité du système.

On nous aurait dit que le système financier serait régulé avec un doigté tel qu'il évitera une crise...

On se dit que l'empirisme prévaut au-delà des postures idéologiques et l'économie mondiale est plutôt bien gérée ».



© Xxxxxx

Ce pronostic est totalement démenti quelques mois plus tard... Pourtant, lui et les autres économistes qui trustent les médias resteront à l'antenne comme « spécialistes », et avec le même ton ils imposeront leurs analyses de la crise. Celle-ci serait due à la rigidité du système social, à l'incapacité des Français à accepter les réformes, à l'omnipotence des services publics et aux « charges » sociales qui étoufferaient les entreprises et creuseraient la dette...

Vous avez dit indépendance ?

Comme Paul Nizan s'attaquait aux chiens de garde de la bourgeoisie qu'étaient les écrivains et philosophes de son époque, le film décortique le système médiatique qui rend possible ce type d'imposture idéologique. Avec une méthode implacable basée sur l'analyse d'un nombre considérable d'archives, sur le calcul des temps d'antenne des vedettes de l'écran, des semi-économistes et autres « experts » de tout poil, le jeu médiatique est dévoilé avec un humour mordant.

Première cible : la fameuse indépendance des médias vantée par tous depuis l'arrivée de la concurrence et la démultiplication des chaînes de radio et de télévision dans les années 80. Pour Anne Sinclair, le temps de

Quatre à cinq grands patrons se partagent le paysage médiatique

la dépendance et du contrôle des médias serait « antique ou soviétique ». Et pourtant... au fil des extraits se révèlent une incroyable uniformité des analyses et un monopole de la parole partagé entre quelques-uns. Les réalisateurs s'attachent alors à porter à l'écran les analyses de la sociologie critique. Les principaux journalistes appartiennent à l'élite sociale. Ils ont fréquenté les mêmes écoles et ils fréquentent les mêmes lieux de sociabilité que les patrons et les dirigeants politiques. Surtout, leurs liens financiers sont déterminants. Si la profusion des titres de presse et des chaînes de télévision ou de radio existe, elle cache en vérité une situation monopolistique impressionnante : quatre à cinq grands patrons se partagent le paysage médiatique. Pour



démontrer cette collusion entre les mondes économique, politique et journalistique, les réalisateurs appuient là où ça fait mal. Leur trouvaille la plus parlante et cruelle étant sans doute de filmer les entrées et sorties du club parisien très sélect *Le Siècle*, où tous se retrouvent et où l'on devine une grande connivence !

Mais à entendre Christine Okrent, Jean-Pierre Elkabach et consorts, cette proximité qui est aujourd'hui assumée n'influencerait en rien le contenu éditorial. Pour reprendre les propos d'Alain Duhamel, la concurrence assurerait le pluralisme et l'objectivité car plus rien ne pourrait être caché... Le film va s'attacher à dévoiler cette imposture !

Vous avez dit pluralisme ?

Nul pluralisme dans les analyses économiques par exemple. Le film démontre comment le champ médiatique tente de légitimer depuis trois décennies le discours libéral. Les pseudo-experts, présentés toujours par leurs positions universitaires et jamais comme les employés des grands groupes capitalistes, assènent leurs vérités pour convertir le corps social aux nécessités des « réformes » libérales. Autrement, dit ces conservateurs de Français devront bien comprendre qu'ils devront abandonner leurs acquis sociaux car cela empêche le patronat de prospérer !

Une objectivité bien mesurée également quand il s'agit de construire la peur et la suspicion par l'exploitation des faits divers. L'affaire d'Outreau par exemple a créé un emballement médiatique énorme dans lequel toute la presse a refaçonné l'image des « *classes laborieuses, classes dangereuses* » perdues dans l'alcoolisme, la violence et la pédophilie.

Cet exemple extrême montre combien la vision médiatique est empreinte de défiance vis à vis du monde du travail et des classes populaires. Lors des émeutes des cités en 2005 ou lors de grèves dures, les journalistes se conçoivent comme des élites raisonnables qui se doivent de rappeler à l'ordre ces jeunes ou ces travailleurs incontrôlables. Le film analyse les méthodes d'entretien d'Yves Calvi ou de David Pujadas quand ils ont affaire à des travailleurs sociaux ou des syndicalistes qui refusent de se soumettre à l'ordre dominant. Ils font appel au « bon sens » et à la « responsabi-

lité » pour les faire rentrer dans le rang. Un constat bien sombre sur le champ médiatique ? Sans conteste ! Dans l'épilogue, les réalisateurs essaient de lancer des pistes. Ils exhument les archives du Premier ministre Pierre Mauroy à l'Assemblée défendant son projet de loi sur la

La vision médiatique est empreinte de défiance vis à vis du monde du travail et des classes populaires

liberté de la presse contre les puissances de l'argent. Le film se termine par une question. Après trente ans de renoncement, comment créer les conditions d'une appropriation réellement démocratique des médias pour qu'ils jouent leur rôle de contre-pouvoir ?

Un sujet de campagne présidentielle ? ■

(1) En salle depuis le 11 janvier



TROIS QUESTIONS À GILLES BALBASTRE



Le film est construit sur un travail d'archives impressionnant. Quelles ont été vos méthodes de travail ?

Le documentaire est avant tout le résultat du travail d'un collectif regroupé autour de la critique radicale des médias. Ce collectif s'est constitué au milieu des années 90 après le mouvement de protestation contre la réforme Juppé en réponse à la couverture orientée et partielle de ce mouvement par une grande partie de la presse. Ce collectif, regroupé autour d'intellectuels comme Pierre Bourdieu, Serge Halimi, Alain Accardo, Henri Maler, d'associations comme Acrimed, de journaux comme *PLPL*, *Le Plan B*, *Fakir*, *Le Monde Diplomatique*, a analysé, observé, disséqué au quotidien les journaux d'informations écrits, télévisés, radios et constitué ainsi des masses considérables d'archives.

Les syndicats ont très peu la parole dans les médias et le plus souvent leurs propos sont réduits à la portion congrue. Comment le mouvement syndical peut-il se saisir de la question médiatique pour que ses analyses comptent ?

La précédente réponse... répond en partie à cette question. D'un mouvement fort de contestation, celui de 1995, où les syndicats, notamment la CGT et la FSU, ont joué pleinement leur rôle, est née cette critique radicale des médias. Des militants syndicalistes ont rejoint ce mouvement parce qu'ils ont compris et analysé le rôle essentiel joué par une très grande partie de la presse dans l'organisation inégalitaire de la société actuelle. Et il existe trop encore une sorte d'ac-

ception par une grande partie du mouvement syndical de l'espace médiatique tel qu'il est, comme si cet espace médiatique était en quelque sorte naturalisé. Il va donc falloir en premier que les syndicalistes apprennent à s'opposer à l'ordre médiatique actuel, à comprendre fondamentalement qu'il est au service du pouvoir économique en place et qu'à ce titre les éditorialistes, les intervieweurs à la mode, les rédacteurs en chef ne sont que les chiens de garde de ce système et qu'ils ne peuvent pas espérer d'eux la moindre mansuétude. Il faut repolitiser la question des médias et en faire un objet de lutte et de changement.

L'épilogue du film appelle à un nouveau projet politique pour assurer la liberté et le pluralisme de la presse. Quelles seraient les principales mesures à prendre ?

À la Libération, les résistants du CNR ont imaginé un nouveau statut de la presse qui allait jusqu'à la sortie de l'information de tout espace marchand : un service public au même titre que celui de l'éducation ou de la santé. Ce ne fut hélas pas ce qui s'est passé exactement, mais des ordonnances ont tout de même été mises en place le 26 août 1944 : un propriétaire ne pouvait pas posséder plus d'un titre, des aides importantes étaient données à la presse d'opinion et à la distribution des titres. On pourrait très bien remettre en partie à jour ces ordonnances. Limiter à nouveau la concentration et éliminer de fait les Lagardère, les Bouygues, les Dassault du monde de la presse, remettre dans le service public TF1, fixer un cadre d'autonomie pour les journalistes en ne les soumettant plus à l'arbitraire de leur seul patron.



ÉVALUATION DES CPE. Le projet que tente d'imposer le gouvernement s'inscrit dans un système de management par la performance.

Vers un métier dénaturé

Son application entraînerait des transformations profondes du métier. L'absence de référence aux missions statutaires et l'assignation d'objectifs par le chef d'établissement conduiraient à une défini-

tion très locale du métier, à un éclatement des missions et du cadre horaire, véritable perte d'autonomie professionnelle. Ce projet dépasse l'évaluation administrative et interroge les capacités des chefs d'établissement

pour évaluer l'activité éducative et pédagogique des CPE. La qualité de la relation CPE/chef d'établissement y sera d'autant plus déterminante que ce dernier, soumis au même modèle d'évaluation par le contrat d'objectifs, est juge et partie.

Actuellement, l'activité professionnelle des CPE n'est pas évaluée. Les inspecteurs, rarement experts de leur pratique, ont des approches diversifiées se rapprochant de celles des chefs d'établissement.

Et l'éducation ?

La mise en œuvre de ce projet entérinerait la réorientation récente du métier : « chef de service », garant du fonctionnement et des moyens de la vie scolaire, rendant compte de ses résultats par des indicateurs discutables ; conception très éloignée de la pratique éducative, le cœur du métier.

Pour le SNES, il faut des objectifs clairs pour l'évaluation.

Régulière, détachée de la promotion, l'inspection doit per-

mettre la distanciation professionnelle, l'évolution des pratiques, le développement de la formation initiale et continue et une meilleure prise en compte de la recherche. Elle doit être formative et viser l'amélioration du système scolaire. L'expertise de l'activité des CPE, de leur contribution à l'amélioration de la vie scolaire des élèves passe donc par un regard spécialisé.

La création d'une inspection d'éducation permettra cette rencontre avec un professionnel issu du métier.

Ainsi, le master d'éducation doit entraîner au plus vite la création d'une agrégation d'éducation et d'une inspection spécifique apportant légitimité et perspective de carrière aux CPE. Dans l'immédiat, toute réflexion sur l'évaluation doit s'inscrire dans le cadre des textes statutaires et permettre des regards croisés ; elle ne peut reposer sur la seule équipe de direction. ■

Xavier Marand,
Valérie Héruault



MOUVEMENT INTER 2012. La vérification des vœux et barèmes des demandeurs de mutation est un moment essentiel de l'ensemble des opérations.

Vérification des vœux et barèmes

Il s'agit, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun au regard des actes de mutation. Or, les erreurs de l'administration peuvent frapper de très nombreux collègues.

Les barèmes pour la phase inter du mouvement, tels qu'initialement calculés par les services rectoraux, sont consultables sur Siam (via I-Prof) quelques jours avant le Groupe de Travail Académique de vérification des vœux et barèmes qui se tient entre le 16 janvier et le 5 février, selon le calendrier rectoral. Même si le barème sem-



blait correct sur le formulaire de confirmation, il faut absolument en prendre connaissance, car c'est le seul moment possible de demande de correction.

En cas de désaccord avec le barème rectoral, contactez votre section académique du SNES pour identifier le problème et intervenez par écrit auprès du rectorat.

Suivi individuel

Retournez le plus vite possible la fiche syndicale de suivi individuel à la section académique du SNES (*L'US* spéciale « Mutations 2012 »). Pour les collègues

gérés par la « 29^e base », retournez la fiche à la section SNES « Hors de France » au siège national (hdf@snes.edu).

Téléchargeable sur le site national (www.snes.edu, rubrique « la carrière/ mutations... »), la fiche permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes. Elle per-

met enfin de mieux informer chacun de ses résultats : ne pas oublier de signer l'autorisation CNIL autorisant les élus à recourir pour cela à l'informatique. L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de bien conserver le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale. ■

Christophe Barbillat,
Lionel Millot
emploi@snes.edu

Aux syndiqués demandeurs de mutation : ACTUALISEZ vos coordonnées

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, vérifiez vos coordonnées personnelles : www.snes.edu (accès avec votre code syndical personnel : 6 chiffres + 4 MAJUSCULES). Actualisez votre adresse postale, votre **adresse électronique** et votre n° de **téléphone portable** (envoi des résultats par SMS).

NÉORETRAITÉS. Une trentaine de collègues retraités ont participé à un stage syndical consacré, notamment, au maintien de leur implication dans la vie militante.

Activement syndicalistes

Les trois séquences du stage ont permis de confirmer que, pour la majorité, ceux qui sont prêts à s'engager dans un militantisme de retraités étaient déjà des militants : sauf exception on ne devient pas militant du SNES à la retraite.

Un syndicalisme de retraités largement ouvert à des collègues qui n'étaient pas embarqués dans l'activité syndicale suppose donc que soit sauvegardé d'abord le potentiel des équipes militantes actuelles : le premier travail est à faire chez les « actifs », y compris, et c'est une demande qui a été formulée, grâce aux divers supports de communication du SNES, en continu. Un peu plus de 7 800 syndiqués retraités au SNES, tous âges confondus, mais plus de 11 000 retraités de plus à la rentrée 2011.

Effort d'autant plus nécessaire que les lieux et structures du syndicalisme des retraités sont variés, superposés, autant que les organismes publics dont les activités peuvent les concerner particulièrement (Coderpa, Corerpa, CLIC, Schémas départementaux des personnes âgées, ARS, ORS, CRSA...).



Engagement

Le chantier entrepris par l'Institut de la FSU sur l'activité des retraités passe par des entretiens qualitatifs assez longs : si la question du syndicalisme des retraités se renouvelle avec les flux massifs des baby-boomers, touchés par les lois de 2003 et 2010 et dont certains ont retardé ou anti-

cipé leur départ, ce qui apparaît ce sont des expressions de mal être, des angoisses pour le pouvoir d'achat et pour l'évolution des politiques publiques à propos des solidarités collectives, pour les intéressés eux-mêmes et pour les générations à venir. Leur conception de l'engagement syndical est à la fois une continuité

aux côtés des actifs et la défense de leurs intérêts matériels et moraux, essentiellement le niveau des pensions et l'évolution de la protection sociale.

Notre conclusion sera celle d'un stagiaire : « *Etre syndiqué, ce n'est pas un luxe* ». ■

Jean-Paul Beauquier,
Bénédicte Vrain



QUESTIONS/RÉPONSES

Bilan de santé

Qui peut bénéficier du bilan de santé gratuit ?

Toute personne affiliée au régime général de la sécurité sociale⁽¹⁾ et les personnes à sa charge peuvent bénéficier gratuitement d'un bilan de santé tous les 5 ans dès 50 ans. La MGEN qui gère par délégation la sécurité sociale des personnels de l'EN, n'a pas la délégation pour faire ces bilans. Vous devez vous adresser à la CPAM (caisse primaire d'assurance-maladie) de votre domicile qui vous fera remplir un formulaire et vous donnera un rendez-vous. Si la CPAM n'organise pas ces bilans, il faut s'adresser au médecin traitant qui prescrira les examens prévus.

A quels examens ai-je droit ?

Le bilan dure environ 3 heures et comprend plusieurs examens (analyses sang, urine, acuité visuelle et acoustique, électrocardiogramme de repos, mesure du souffle... et examens différents en fonction de l'âge ou du sexe...)

Si une affection est découverte une consultation gratuite vous sera proposée auprès du généraliste et si besoin un examen vous sera prescrit. Vous recevrez ensuite votre bilan à domicile avec double au médecin traitant. ■

Elizabeth Labaye

(1) Article L321-3 du Code de la sécurité sociale

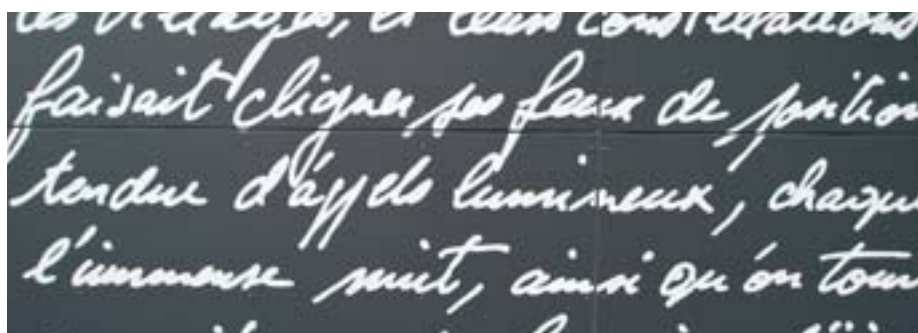
AGRÉGÉS : AVANCEMENT D'ÉCHELON



La CAPN d'avancement d'échelon des agrégés se réunira du 21 au 23 février 2012 au ministère. La note globale prise en compte pour cette promotion est celle de l'année scolaire 2010/2011. Pour que les commissaires paritaires nationaux du SNES puissent vérifier les informations fournies par

l'administration, pensez à remplir la fiche syndicale en ligne à cette adresse : <http://www.snes.edu/Avancement-d-echelon-2011-2012.html>. Vous serez informé individuellement du résultat à l'issue de la CAPN.

École du socle



IL FAUT REMONTER À L'APRÈS-GUERRE POUR RETROUVER LA GENÈSE DE L'ÉCOLE DU SOCLE ; au moment où se fait jour la volonté de démocratisation du système scolaire, deux conceptions s'affrontent cependant : le SNI-PEGC défend la thèse d'une « école fondamentale » qui réunirait primaire et collège, le SNES défend quant à lui l'unité du second degré, collège et lycée. C'est le second scénario qui l'emporte en 1989. Depuis la loi Fillon en 2005, et face aux difficultés que ne parvient pas à surmonter le système éducatif, les mesures visant à contenir l'ambition scolaire au seul socle pour toute une partie de la population fait son chemin et, avec elles, l'école du socle voit le jour...

Un socle pour déconstruire : les missions, les métiers, les statuts...

Le projet d'une nouvelle « école fondamentale » centrée sur le socle commun, qui mêle en un seul lieu primaire et collège, et brouille les missions des uns et des autres est bien présent dans les intentions gouvernementales ; il est présenté ainsi par le HCE⁽¹⁾ : « dans la mesure où socle commun et scolarité obligatoire sont intimement liés,

l'école primaire et le collège ont logiquement vocation à constituer un ensemble », une proposition de loi a d'ailleurs été déposée en ce sens par les députés UMP. Ce projet avait été également évoqué dans la circulaire de rentrée 2011, et il se met en place, par petites touches, sous prétexte d'expérimentation, comme le prévoit

l'article 34 de la loi Fillon. S'il s'agit donc de « favoriser la continuité pédagogique, et de mutualiser les moyens », force est de constater que pour le moment, la démarche n'est pas aboutie, le MEN fait preuve de prudence. Les personnels comme les parents ne voient pas forcément à travers les expériences menées leur cohérence et la globalité du projet se dessiner, ils n'ont pas toujours les outils qui leur permettent d'apprécier la dangerosité de l'entreprise.

Disparités dans la mise en place

Pourtant, des écoles du socle « fleurissent » un peu partout en France, en toute opacité, parfois même à l'insu des personnels concernés : parfois, le projet prend appui sur une situation fragile (un collège rural isolé, menacé de fermeture, une école trop petite... voir les encarts ci-contre), parfois, il est tout simplement imposé aux personnels, mis devant le fait accompli (c'est le cas, entre autres, à Barentin, académie de Rouen). Des pressions existent sur les personnels pour qu'ils acceptent ce projet, l'intérêt qu'y trouvent aussi des collègues (éviter un complément de service éloi-

gné en l'effectuant dans l'école de quartier, par exemple) et les différences d'appréciation du projet entre les professeurs des écoles et ceux de collège ne font qu'accroître la division face au dispositif.

Continuité

L'école du socle est censée permettre une meilleure continuité entre premier et second degré... Les liaisons inter degrés qui existent depuis des années laisseraient donc place à une fusion de structures, susceptible de répondre à la problématique de la difficulté scolaire : d'une part, il s'agit de renforcer le PPRE qui suit l'élève du primaire au collège, censé lui permettre de valider le palier du socle non acquis à l'entrée en Sixième ; d'autre part, de faire intervenir des professeurs des écoles pour venir à bout de la difficulté scolaire rencontrée par les collégiens. Dans toutes les écoles du socle de l'académie de Rouen, par exemple, un des objectifs premiers est la réalisation des PPRE (à Yvetot, Fécamp, Eu...). Dans ces écoles, l'horizon à atteindre est donc le socle, et semble se limiter à cela pour la plus grande part des élèves...



Pertinence pédagogique ?

Ce projet s'articule donc autour du socle commun et du PPRE, tous deux dénoncés par le SNES car participant du renoncement à la réussite de tous les élèves, à l'élévation du niveau de connaissances de tous et opposés à l'objectif de l'acquisition d'une culture commune... Il prend appui sur le traitement de la difficulté scolaire, qu'il prétend améliorer : avec des échanges de service, les professeurs des écoles étant plus « efficaces » que ceux des collèges ? Ou l'inverse ? Il se traduit par une abondance de projets hétéroclites dont on peut contester l'efficacité ; il repose sur la personnalisation de l'aide apportée à l'élève, dont on connaît les limites, et n'avance pas d'autres pistes. La pertinence pédagogique d'un tel dispositif reste à démontrer, pourtant, on peut se demander si une évaluation est prévue, ou si, comme souvent, la généralisation suit de près l'expérimentation, simple prétexte à un projet déjà ficelé.

Lourdes conséquences

Derrière l'école du socle, le système éducatif est directement en ligne de mire et pourrait subir de profondes modifications ; les attaques que le projet induit sur le statut et les missions sont réelles : l'IGEN Philippe Claus écrit⁽²⁾, au sujet des enseignants de l'école du socle, que « leur métier doit donc s'infléchir, de la transmission des connaissances vers l'accompagnement des élèves [...] Ceci suppose notamment une évolution dans la définition des missions des enseignants, de collège notamment ». En effet, la « primarisation » du collège entraînerait à terme la bivalence, voire la polyvalence des enseignants du secondaire, déjà expérimentée en ECLAIR, notamment à travers l'EIST⁽³⁾.... Le rapport Gersperrin⁽⁴⁾ parle même de mettre en place une formation spécifique pour un corps d'enseignants destinés à enseigner dans ces établissements seulement, un « master école du socle », centré sur les blocs de matières, et plus sur les disciplines... C'est, au-delà des attaques sur le métier, toute la conception de l'école qui est en ligne de

Bordeaux, académie pilote

L'US : *Ton département est-il très concerné par le dispositif « école du socle » ?*

Erwan David : Oui, l'école du socle concerne 12 collèges, c'est-à-dire 1/4 des collèges du département. Initialement, ce dispositif a été présenté par l'IA comme la possibilité pour les petits collèges ruraux de rester attractifs, mais parmi les 12 collèges, tous ne sont pas « petits », et certains établissements sont en ville.

L'US : *Concrètement, comment cette école du socle se met-elle en place ?*

E. D. : Nous avons un état des lieux très partiel de l'expérimentation : il s'agit d'abord de projets très variés (journal scolaire, rallye maths, cross du collège, classe CHAM, bilague...). Il semble que ces projets existaient déjà et que l'article 34 permet de les glisser dans l'école du socle.



Erwan David
SNES-FSU
Pyrénées-Atlantiques

Ils sont parfois contraints, c'est-à-dire qu'ils répondent à une injonction : ou l'école du socle se met en place, ou le projet disparaît (CHAM à Oloron) ; ce chantage pèse même sur la fermeture de l'école Estau (collège de Bedous).

L'US : *Les personnels sont donc peu « volontaires » pour une telle expérimentation ?*

E. D. : Au niveau des méthodes, ce sont les principaux, les IEN qui ont contraint les professeurs des écoles, ce sont eux qui se rendent au collège et jamais l'inverse. Les profs des collèges, eux, ne sont pas tous au courant. Il faut dire que l'IA a reconnu en CTP que le statut des enseignants posait problème et qu'il était temps de le casser ! Ceci explique peut-être qu'ils agissent de façon opaque, mais de façon déterminée tout de même.

mire ; l'école du socle consacrerait « l'école à deux vitesses », constituerait pour certains élèves l'ensemble de la scolarité, limitée à l'acquisition du seul socle. C'est une vision rétrograde, qui s'appuie sur la théorie des dons pour opérer un tri social décomplexé : aux uns une « pauvre » école jusqu'à 16 ans, aux autres la culture scolaire, les poursuites d'études.

Le cadre européen impose également aux États de penser l'éducation à l'aune des critères imposés par le classement PISA ; les indicateurs censés mesurer l'efficacité des systèmes éducatifs pèsent sur l'école, en modifient le rôle, en bouleversent les missions. C'est pourtant en raison des préconisations européennes que d'autres pays se sont engagés dans cette restructuration : en Italie, depuis 2004 existent une « école de l'instruction obligatoire », de 5 à 14 ans (un

tiers des écoles sont sur ce modèle), et un cycle secondaire supérieur disjoint. « La démarche de fusion primaire-secondaire inférieur se heurte toujours à des problèmes en termes de formation et de statut des enseignants », souligne Donatelle Pointereau⁽²⁾ ; en outre, elle insiste également sur le fait que de telles structures imposent une réorientation très forte sur le local, une autonomie accrue... Le pendant serait donc une inégalité croissante de l'offre éducative sur le territoire : la fin de l'éducation nationale ? ■

Véronique Ponvert

1. Rapport du HCE sur le socle commun, décembre 2011

2. Les cahiers de l'éducation, septembre 2011

3. EIST : enseignement intégré de science et technologie

4. Rapport Gersperrin, décembre 2011

Chatel inaugure la « première » école du socle

À la rentrée 2012, dans l'académie d'Orléans-Tours, deux écoles intégreront le site d'un collège⁽¹⁾. « Ce projet de regroupement école-collège [...] représente une réponse intelligente à la rareté de la ressource financière », déclare Luc Chatel, présent le 8 décembre 2011 pour officialiser cette initiative. Tablant sur la fragilité des structures existantes (rurales, petites, menacées de fermeture...), l'IA, la commune et le conseil général ont allié leurs forces pour conduire un projet qui sert leurs intérêts respectifs : économies d'une part, mais aussi mutualisation des équipes, échanges de services entre personnels du premier et du second degré, objectifs de performance... Le tout sans aucun moyen supplémentaire.

Ce projet connaît des résistances : les enseignants du second degré notamment dénoncent les dérives quant au statut. La FSU 37 a quant à elle publié un communiqué de presse qui s'insurge contre « une école à deux vitesses » contenue dans le concept « d'école du socle ».



1. Écoles Jean-Mermoz et Marie-Curie de Richelieu, et collège du Puits-de-la Roche



TUNISIE. Entretien avec Nejib Sellami, membre de la direction du syndicat de l'enseignement technique (UGTT).

Pour la dignité et la liberté

Pouvez-vous présenter votre organisation ?

Nejib Sellami : Je suis un membre du bureau exécutif du Syndicat Général de l'Enseignement Secondaire (collège et lycée). Notre syndicat, qui est un pilier important de l'UGTT (Union Générale des Travailleurs Tunisiens), réunit de nombreux militants syndicalistes de gauche et il a le plus grand nombre d'adhérents : 62 000 sur 70 000 enseignants du secondaire. Il y a un syndicat régional de l'enseignement secondaire dans chaque gouvernorat et des syndicats de base dans toutes les délégations.

L'US : *Votre syndicat a-t-il participé à la révolution en Tunisie ?*

N. S. : Le SGE a joué un rôle très remarquable dans notre révolution de la Dignité et de la Liberté : c'est le nom que nous lui donnons. Notre syndicat a organisé plusieurs rassemblements des syndicalistes en collaboration avec d'autres syndicats de l'UGTT. Nous avons organisé et encadré plusieurs manifestations dans tout le pays durant toute la période de la révolution (la première manifestation, qui a eu lieu à Sidi Ouzid le 17 décembre 2010, était organisée par des militants syndicalistes de l'enseignement primaire et secondaire). On a participé à la médiatisation des évé-



nements populaires qui se sont déroulés pendant la révolution.

On a fait un appel à une grève dans tous les lycées et les collèges le 27 janvier 2011 contre le gouvernement de Mohamed el Ghannouchi qui comportait 14 ministres de Ben Ali. De plus le SGE a participé aux mouvements de Kasba I et Kasba II, à la suite desquels le gouvernement de Ghannouchi a démissionné.

L'US : *Avez-vous eu, depuis, des actions en*

matière d'éducation ?

N. S. : Depuis la révolution, notre syndicat a résolu le dossier des professeurs renvoyés de l'enseignement par le régime de Ben Ali pour des raisons politiques et syndicalistes. On a abordé les négociations avec le ministère de l'éducation à propos du statut des enseignants de l'enseignement secondaire. On prépare actuellement un projet du syndicat concernant le système éducatif dans notre pays et sa réforme.

L'US : *Quels sont les résultats des élections internes à l'UGTT, qui ont eu lieu fin décembre, lors de votre dernier congrès ?*

N. S. : Le congrès de l'UGTT s'est déroulé en présence de 515 membres dans une atmosphère démocratique, avec un contenu révolutionnaire qui répond aux objectifs de notre révolution de Liberté et de Dignité. Les élections de l'UGTT ont abouti à un nouveau bureau exécutif qui comporte 13 membres, sur 50 candidats de plusieurs listes. Ce sont des militants syndicalistes de plusieurs courants politiques de gauche, de nationalistes... (3 membres de l'ancien bureau et 10 membres nouveaux). Le secrétaire général du Syndicat Général de l'Enseignement Secondaire est parmi ces nouveaux membres élus.

Le point noir du congrès, c'est qu'aucune femme n'a été élue à un poste de responsabilité, malgré la présence de femmes à l'UGTT.

Mais on peut compter sur ce nouveau bureau exécutif pour poursuivre notre mission et veiller à protéger les orientations de notre révolution. ■

Propos recueillis
par Dominique Giannotti



© Patrice Leclerc/Photothèque du mouvement social



PIROSKA GALLÓ ISTVANNÉ est Présidente du SEH (Syndicat des Enseignants de Hongrie, 52 000 adhérents de la maternelle au lycée) depuis juin 2008. Elle exerce aussi, depuis 2007, la fonction de Vice-Présidente du SZEF, centrale syndicale pour les travailleurs du secteur public depuis 2007.

Hongrie : l'école conservatrice

L'US : *Début décembre, le SEH a participé à une mobilisation pour la défense des services publics. Quelles sont les raisons de cette mobilisation ?*

Piroska Galló Istvanné : En Hongrie il ne reste qu'un seul organe national de concertation, le Conseil National de Concertation du Secteur Public dont les membres sont les représentants des confédérations sectorielles représentatives. Au cours des négociations budgétaires pour 2012, le gouvernement n'a tenu aucun compte des propositions des syndicats, ce qui a conduit à la manifestation du 3 décembre à Budapest. Notre intention était d'attirer l'attention du gouvernement sur le fait que les restrictions, au-delà de l'effet qu'elles ont sur les 650 000 employés du public, mettent en danger la qualité des services publics, dans des domaines comme l'administration, l'enseignement, la santé et les services sociaux. Nous avons manifesté pour protester contre la précarité et mobiliser les membres de la société, les gens qui utilisent les services publics au quotidien.

La loi sur le budget de 2012 n'a prévu aucune augmentation des salaires des travailleurs du secteur public, ni même leur indexation. En Hongrie il y a à peu près 650 000 travailleurs dont le salaire n'a pas augmenté depuis 2008. Le gouvernement a systématiquement refusé la proposition des syndicats concernant l'indexation (5 %). C'était la quatrième grande manifestation de l'année 2011. Il y a eu une manifestation organisée exclusivement par le SEH le 5 Juin 2011, avec la participation des autres syndicats d'enseignants, pour revendiquer des négociations concernant les modifications prévues dans l'enseignement public. Le secrétaire d'État chargé de l'enseignement ne nous a pas répondu avant le mois de juin.

L'US : *Avez-vous réussi à ouvrir des négociations ? Qu'est-ce qui caractérise la politique éducative menée par le gouvernement Orban ?*

P. G. I. : Suite aux élections de 2010, il n'y a pas de chapitre spécialement dédié à l'éducation. Le secrétaire d'État à l'éducation promettait dans ses déclarations une nouvelle image de l'enseignant en Hongrie liée à une meilleure reconnaissance des mérites et la mise en œuvre d'un nouveau « modèle de carrière » pour les enseignants. Je n'exposerai pas les détails de ce processus, dont la conséquence est la nouvelle loi sur l'éducation (et non pas de l'enseignement) public adoptée au Parlement en décembre 2011. Aucune consultation avec les organisations

professionnelles ou syndicales du secteur concernant le projet de loi n'a eu lieu. La loi stipule une transformation quasi-totale du système éducatif en Hongrie. Jusqu'à présent, les établissements étaient gérés par les autorités locales. La loi prévoit la nationalisation de ces institutions, à l'exception de la maternelle. Cela veut dire que ni les communautés locales ni les parents d'élèves n'auront leur mot à dire sur la gestion de l'établissement de leur agglomération. Les offices gouvernementaux auront la charge de gérer ces institutions ayant aussi le pouvoir de les faire

le secrétariat d'État, obligatoire pour tous les établissements. La loi prévoit la mise en place d'une inspection stricte au niveau des matières scolaires. La formation professionnelle est aussi fondamentalement remaniée, la moitié des élèves seront orientés vers des écoles professionnelles de trois ans, avec très peu de disciplines de culture générale. Le nombre d'élèves en lycée va baisser de 40 % jusqu'en 2016. L'âge de scolarité obligatoire va passer à 16 ans (18 ans jusqu'à présent). La maternelle deviendra obligatoire à partir de l'âge de 3 ans.

L'US : *Pourrais-tu préciser les contours de ce nouveau modèle de carrière ?*

P. G. I. : Tout d'abord, le gouvernement ne dispose pas des fonds nécessaires pour financer ce projet de carrière des enseignants. Nous pensons que le financement se fera par le licenciement en masse des enseignants. Nous nous attendons au licenciement de 20 000 enseignants au cours de la réforme prévue. Nos collègues ne sont pas encore conscients de l'effet de ces changements. Ce qui est par contre vrai, c'est que nos collègues sont désespérés à cause du risque de faillite de l'État hongrois. Ils craignent pour leurs emplois. Pourquoi ?

Parce que le modèle de carrière signifie plusieurs étapes de qualification dont va dépendre l'augmentation de salaire. Et ce n'est pas uniquement les connaissances professionnelles de l'enseignant qui comptent, mais aussi sa morale, sa fiabilité. Si jamais l'examen de qualification est raté, l'enseignant perd son emploi. La nouvelle loi sur l'éducation se traduit pour les enseignants dans des termes de charges accrues (augmentation de 22 heures en classe à 26 heures), l'enseignant doit passer 32 heures à l'école au niveau hebdomadaire. L'employeur peut lui imposer des classes supplémentaires non rémunérées dans ce cadre de temps. ■

Propos recueillis par Odile Cordelier et traduits par Tunde Vajna



fusionner ou de les fermer. Le système de financement de l'enseignement public changera aussi. Avant cette loi, le financement était à moitié couvert par le budget de l'État, à un taux par élève, étant complété par l'autorité locale. Evidemment les tares de ce système étaient liées aux différences de financement entre les agglomérations riches et pauvres. Il est vrai que la nationalisation imposée crée le cadre nécessaire pour l'uniformisation du travail d'éducation et d'enseignement. Mais cela veut dire aussi qu'au lieu d'un enseignement adapté aux besoins des élèves au niveau local, il va y avoir un « curriculum » édicté au niveau national par

fusionner ou de les fermer. Le système de financement de l'enseignement public changera aussi. Avant cette loi, le financement était à moitié couvert par le budget de l'État, à un taux par élève, étant complété par l'autorité locale. Evidemment les tares de ce système étaient liées aux différences de financement entre les agglomérations riches et pauvres. Il est vrai que la nationalisation imposée crée le cadre nécessaire pour l'uniformisation du travail d'éducation et d'enseignement. Mais cela veut dire aussi qu'au lieu d'un enseignement adapté aux besoins des élèves au niveau local, il va y avoir un « curriculum » édicté au niveau national par

HONGRIE : LA DÉRIVE AUTORITAIRE

La Hongrie du Premier ministre conservateur Victor Orban connaît une dérive nationaliste et autoritaire. Les citoyens sont désormais soumis à une Constitution liberticide qui leur fait perdre chaque jour des libertés publiques et privées. Le pluralisme des médias, l'indépendance de la justice sont menacés. Les mesures du gouvernement hongrois votées en un temps record font suite à la réforme du Code du travail qui porte atteinte aux droits des travailleurs, particulièrement les travailleurs les plus vulnérables, et à l'adoption sans concertation d'une loi sur l'éducation qui transforme radicalement le système éducatif, son fonctionnement et son financement.

À LIRE



LE GROS LIVRE ROUGE

Une plongée dans les archives du Parti communiste français ! Un rêve d'historien. Bruno Fuligni a été ce saphandrier. Il en a ramené des documents divers qu'il a rassemblés dans ce livre-objet non-identifié. Il fait démarrer cette histoire à la Commune de Paris et l'a fait terminer à la chute du mur de Berlin. Une sorte de voyage dans notre histoire, celle du mouvement ouvrier dont le PCF, créé en 1921, se trouve être en partie l'héritier. C'est aussi tout un pan de l'histoire de France qui se dévoile. Tous les grands moments sont évoqués, les conséquences de la Première Guerre mondiale, le Front populaire, la Libération... qui expliquent les montées électorales de ce parti et sa place spécifique dans le champ politique. L'intérêt de cet ouvrage se trouve plus dans la remontée d'archives – correspondances de militants, tracts, documents personnels – que dans le texte qui l'accompagne. Se retrouvent pêle-mêle, le premier numéro de *L'Humanité* d'avril 1904 ou le questionnaire biographique inédit de Georges Marchais rempli par ses soins.

Nicolas Bénéès

• *La France rouge, un siècle d'histoire dans les archives du PCF 1871-1989*, B. Fuligni, Les arènes.



MA CABANE AU CANADA

Louise Penny, Canadienne anglophone, a créé une nouvelle figure du détective privé : l'inspecteur Armand Gamache. Un drôle de mec, humain, en butte aux incompréhensions de sa hiérarchie qui voudrait bien le voir démissionner et qui, par sa sensibilité, réussit à résoudre des affaires familiales compliquées. Elle décrit une petite ville, Three Pines, avec ses cadavres enfouis dans les placards, ses personnages, le tout révélé par le parcours d'une femme voulant à toute force réussir. C'est ce portrait de l'assassinée qui reste dans nos esprits.

N. B.

• *Sous la glace*, L. Penny, traduit par Michel Saint-Germain, Actes Noirs, Actes Sud.

Le coin du polar
SUR WWW.SNES.EDU

LA TERRE, DES MYTHES AU SAVOIR

Vérité scientifique ?

Le défi était de taille. Le sujet risquait deux écueils, celui de sembler particulièrement aride aux non-scientifiques et, à l'inverse, rebattu pour les autres. Il n'en est rien. À travers deux grandes questions de l'histoire des sciences, celle de l'âge de la Terre et celle, mieux connue peut-être, des mouvements de la Terre, l'auteur H. Krivine construit avec méthode une approche rationnelle de la question de la « vérité scientifique ». Cette notion est aujourd'hui suspectée soit de naïveté, soit de totalitarisme. Une suspicion qui a des échos jusque dans nos classes. Impossible d'échapper aux débats provoqués avec plus ou moins de candeur par différents groupes sociaux ou religieux.

Plutôt que d'illustrer une thèse préconçue à l'aide de deux exemples éclairants, H. Krivine a choisi de reconstruire l'histoire de ces deux grandes questions. Pas à pas, avec beaucoup de finesse, il démontre la manière dont les savoirs scientifiques d'aujourd'hui se sont construits. Avec et contre les mythes de l'Antiquité, leurs relectures médiévales, les révolutions de la science moderne qui ne peuvent se réduire à « des opinions socialement construites », comme le défendent les tenants d'un certain « relativisme scientifique ».

Le récit de la controverse sur l'âge de la Terre, qui met en scène Kelvin et Darwin, décortique leurs arguments scientifiques, le fonctionnement des « horloges » choisies, et les contradictions qui ne pourront

être dépassées qu'avec l'apport de la radioactivité. Les textes historiques cités sont particulièrement originaux, y compris dans la partie sur les mouvements de la Terre. La sentence de la condamnation de Galilée est reproduite dans son intégralité, et mise en

regard d'autres textes plus contemporains, celui de la canonisation (en 1930) de Bellarmini – le cardinal qui a instruit le procès de Galilée – où celui produit par Benoît XVI en 2006. D'autres textes, comme celui de Poincaré, précisent la démonstration de Galilée, apportant des éléments de réflexion scientifique et philosophique très précieux sur les lois qui président à la gravitation de la Terre.

L'importance de ces débats n'échappera à personne. Comme conclut l'auteur : « *la résurgence des divers fondamentalismes religieux rend étonnamment actuels l'argumentation de Galilée et l'apport de Darwin* ». Ces arguments sont une véritable mine pour les enseignants du collège à la Terminale. La quatrième partie de l'ouvrage donne les compléments scientifiques qui leur seront très utiles. ■

Sylvie Nony

• *La Terre, des mythes au savoir*, Hubert Krivine, éditions Cassini.



La réalité comme fiction

Annie Ernaux a voulu *Écrire la vie*, titre générique qu'elle a choisi pour la publication de ses romans dans cette collection « Quarto ». Elle couvre trente années de notre vie qui ont vu la victoire de Mitterrand en 1981 et celle de Sarkozy en 2007, sans oublier ce tremblement de terre que fut la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989. L'architecture du monde a été transformée et ce fut la fin de ce « court xx^e siècle ». Elle mêle ces mouvements de l'Histoire aux histoires, les siennes. Les sentiments qui nous agitent, la solitude, la jalousie, la haine, comme les relations dans le couple jamais simples, jamais achevées. Comme si vivre à deux était un éternel recommencement. La place des collègues (la salle des profs est un endroit clé), des enfants, tout est objet d'attentions. Elle n'hésite pas, dans ce volume, à publier photos et journal intime inédits pour dresser une sorte de portrait biographique sans donner l'impression qu'il soit volontairement autobiographique. Il ne faut pas hésiter à passer ces moments avec Annie Ernaux. Elle ne respecte pas l'ordre chronologique de parution. Elle a eu raison. Il faut aussi savoir se balader dans le temps, la mémoire, dans les souvenirs pour apprécier le présent. Pour « Sauver quelque chose du temps où ne l'on ne sera plus jamais ». ■

Nicolas Bénéès

• *Écrire la vie*, Annie Ernaux, Quarto/Gallimard, 1088 p.



La fiction comme réalité

Tanizaki Jun.ichirô – son double prénom signifie humecter la terre pour la rendre fertile et le premier fils – est un écrivain prolifique. Dans ces *Romans et nouvelles*, Anne Bayard-Sakai ne propose qu'une sorte d'introduction à ces mondes étranges. Sa position est anti naturaliste tout en se servant d'éléments autobiographiques. Il fait la part belle à la psychanalyse tout en se référant au monde japonais ancien. Il est contemporain de l'ère Meiji – il est né en 1886 à Tokyo et mourra en 1965 –, de l'entrée du Japon dans l'ère de l'industrialisation rapide et de l'occidentalisation. Il est aussi l'un des premiers à utiliser la nouvelle écriture, inventant de ce fait une nouvelle syntaxe tout en se servant des caractères anciens. Des thèmes récurrents apparaissent dans ses œuvres, le corps de la femme – une description du pied peut revêtir une dose d'érotisme –, les relations dans le couple, le fétichisme et les comportements sado masochistes qui exercent, chez lui, une sorte de fascination. Il se refuse à toute incursion de l'Histoire dans ses romans. Il fait le pari de la fiction pour pénétrer les ressorts cachés de notre réalité. Il veut voir au-delà des apparences. À découvrir. ■

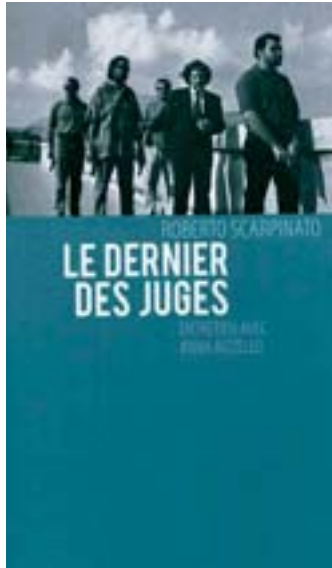
N. B.

• *Romans, nouvelles*, Jun.ichirô Tanizaki, présenté par Anne Bayard-Sakai, 1023 p., Quarto/Gallimard.

UN JUGE ANTI-MAFIA

La Sicile comme métaphore

Le nom « juge Falcone » provoque l'effroi. Qu'on le prononce et on entendra la bombe qui ôta la vie à ce magistrat, à sa femme et à leurs gardes du corps, creusant dans l'autoroute un cratère noir, l'un des symboles de la violence du xx^e siècle. Pourtant, la peur ne l'emporta pas en Italie. La République devait en effet mener une lutte à mort contre la mafia, lutte certes loin d'être achevée. Ce n'est pas seulement l'Italie que le crime organisé menace. Roberto Scarpinato le démontre dans le bel entretien accordé par ce magistrat anti-mafia qu'Anna Rizzello nomme le dernier des juges. C'est l'État moderne en général qui est maintenu sous la pression de l'illégalité. Le droit a toujours tendance à se faire droit du plus fort, quand il devrait être, selon Scarpinato, celui, non pas du faible, mais de la fragilité de l'homme, à qui ce dernier doit ce qu'il fait de plus beau. Oui, j'ai le droit de ne pas vouloir me défendre moi-même, afin, par une douceur librement cultivée, de conquérir ce qu'il y a de plus précieux pour moi et pour l'humanité. Cette fragilité, un magistrat lui-même devrait pouvoir s'y abandonner. Ce n'est pas qu'aux héros que devrait incomber la justice. Pour l'heure le juge antimafia est un Moine-Soldat. Scarpinato, vivant



sous garde rapprochée 24 heures sur 24, conscient de la possibilité constante de la mort, semble porté par une foi qui déplace en esprit ces blindages et ces hommes en armure qui l'emprisonnent en même temps qu'ils le protègent. Pourtant, il ne regrette rien. Contrairement à nous, il sait qu'il est mortel et vit donc à fond chaque instant. Il sait aussi que choisir Palerme, où « il n'est pas une seule rue, pas une place qui n'ait été le lieu d'un crime », n'offre que deux possibilités : avec ou contre la mafia. Journaliste, avocat ou passant témoin

d'un meurtre devront choisir entre être du côté du crime ou du côté des opprimés. Noir ou blanc, pas de gris. Au terme du *Dernier des juges*, la condition humaine est mieux cernée, puisque la Sicile est « une métaphore [...] du monde entier ». On est à bien des lieues de ces autobiographies où des salauds sans envergure trouvent simplement l'occasion de parler d'eux-mêmes. Chez Scarpinato, au cœur même de l'atrocité, la détermination est au service de la douceur, la pugnacité trouve en l'amour son maître légitime, et il ne conviendrait pas, à propos d'un livre qui n'en contient aucune, de terminer par des paroles de haine. ■ **Matthieu Niango**

• *Le Dernier des Juges*, éditions La Contre Allée.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► TAISEZ-VOUS !

Professeur de philosophie, Florence Ehnuel aborde un sujet qui nous préoccupe : le bavardage en classe. Cette nuisance, souvent dénoncée par les professeurs, est passée sous silence dans la littérature pédagogique, les textes officiels et les récits ou films mettant en scène l'école. Dans ce livre, elle croise son expérience, celle de ses collègues et des propos d'élèves. S'ébauche alors une réflexion stimulante sur l'autorité en classe, l'enfant égocentré à l'ère du zapping et des textos. Elle propose des pistes pour sauvegarder la transmission en classe. De la redécouverte des vertus de l'ordre verbal et de l'écriture comme remédiation.

Carole Condat

• *Le bavardage, parlons-en enfin*, Fayard, 2011.

► CULTURE G

Un ouvrage universitaire qui donne les clefs pour décrypter les historiens et géographes majeurs souvent inscrits au programme des épreuves de culture générale des concours. Au-delà, les auteurs proposent aussi des choix plus personnels. Cette lecture est aussi l'occasion de découvrir ou redécouvrir les fondamentaux de la culture historique et géographique. Une maquette efficace et synthétique.

C. C.

• *100 livres d'histoire et de géographie*. Sous la direction de Frank Thénard-Duvivier, éditions Ellipses.

► MÉLANCOLIE

L'angoisse comme intuition d'un monde à venir est le thème principal que développe Michel Passelergue dans ses poésies. Il veut interroger la marche de notre monde. Nous sommes en sursis et la poésie est l'un des moyens de susciter l'éternité.

• *Ombres portées, ombres errantes*. M. Passelergue, Le Semainier, éditions du Petit Pavé.

► CHAT PARLÉ

Roland Chartier propose un savoureux roman anthropomorphiste qui observe les humains et notre société, ainsi que les chats, avec beaucoup d'humour, à travers des yeux et paroles de chat...

• *Paroles de chat*. R. Chartier, Société des écrivains.

Le coin de la BD

Hiroshima, année zéro

Qu'est-ce que l'enfer nucléaire ? Comment y survivre ? Comment en est-on arrivé là ? Telles sont les questions que pose le manga de Keiji Nakaoka en retraçant le parcours d'une famille avant et surtout après l'explosion d'Hiroshima. Le récit doit sa force et son authenticité à son caractère largement autobiographique. Publiée au Japon dès 1973 dans un hebdomadaire pour enfants, l'histoire de Gen n'a cessé d'être traduite, adaptée, rééditée. En 2011, Vertige Graphic en a

achevé l'édition au format poche.

Gen – prononcez *gaine* – a six ans quand la bombe est larguée le 6 août 1945. La ville est alors transformée en charnier à ciel ouvert. Les morts pétrifiés, les cohortes de blessés à la peau fendue dessinés par Nakaoka sont d'une force édifiante. Les aventures de Gen et de sa famille s'ancrent dans dix années d'histoire du Japon. Le premier tome retrace l'enchaînement des événements qui ont conduit à la catastrophe en critiquant vivement l'aveuglement des militaires et de l'impérialisme. Le livre s'achève sur la mort tragique du père, de la sœur et du frère cadet du héros dans l'incendie de leur maison effondrée.

Après l'apocalypse de l'explosion, les tomes suivants racontent les agonies terribles, le rejet des victimes d'Hiroshima, symboles de la

défaite pour le reste de la population, mais aussi la famine et la pauvreté d'une terre dévastée qui génère la criminalité organisée par les yakusas et les orphelins délinquants.

En dépit de toute cette charge dramatique, le récit déborde de vitalité. Gen a l'énergie de l'enfance. Face à l'adversité, il incarne la ténacité, la loyauté et la foi en l'existence. Le burlesque succède souvent au drame et les frasques de ce Gavroche japonais sont autant de respirations qui rendent l'épopée soutenable.

Témoignage rare sur l'un des événements majeurs du xx^e siècle, *Gen d'Hiroshima* bouleverse. Art Spiegelman, l'auteur de la célèbre bande dessinée américaine *Maus* sur le génocide juif, en a été profondément marqué. C'est lui qui préface la dernière édition du manga : « *La plus grande vertu de ce travail est son abrupte et totale sincérité. Sa conviction et son honnêteté nous permettent de croire à l'incroyable, à l'impossible qui pourtant se produisit à Hiroshima* ». ■

Stéphanie Marco

• *Gen d'Hiroshima*. De Keiji Nagakawa, Vertige Graphic, 10 tomes



DUCH, LE MAÎTRE DES FORGES DE L'ENFER, UN FILM DE RITHY PANH (FRANCE-CAMBODGE)

Un tortionnaire paisible

Entre 1975 et 1979, environ 1,8 million de personnes, soit un quart de la population du Cambodge, ont été assassinées par le régime dit des Khmers rouges. Dans ces quatre ans, un homme, Kaing Guek Eav – dit Duch – a dirigé M3, une prison des maquis Khmers rouges avant d'être nommé au Centre S21 de Phnom Penh. En qualité de secrétaire du parti, il a commandé une vraie machine de mort où ont péri, selon les archives restantes, 12 380 personnes. Sans compter les disparues, réduites en poussière et dont il ne reste aucune trace. Cet homme, d'apparence paisible, non dénué d'un certain humour, exprime, face à la caméra du cinéaste Rithy Pahn, sa satisfaction d'avoir pleinement rempli sa mission. Il cite sa foi dans l'idéologie de l'Anghar, son obsession du travail bien fait, le culte qu'il voue à la hiérarchie et son souci d'être apprécié de ses chefs. Vient ensuite, son goût du pouvoir, de la discipline et ses talents de pédagogue quand il s'est agi de former les ouvriers d'un crime collectif et silencieux.

Duch a été en 2009 le premier responsable Khmer rouge à être présenté devant les Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens. Il a été condamné à trente-cinq ans d'emprisonnement et a fait appel de sa peine. Duch trouve à l'atrocité de ses actes d'imparables

justifications autant dans le respect et la fidélité à Dieu que dans sa définition de la dignité humaine et cet homme pousse l'absence d'émotion – c'est l'émotion qui conduit au remords et fait les mauvais tortionnaires, dit-il – jusqu'à affirmer qu'il est faux de croire aux signes des lignes de la main puisqu'il a pu, maintes fois, constater que certaines de ses victimes encore jeunes, possédaient une ligne de vie qui les destinaient à la longévité.

Rithy Pahn recueille la parole nue de cet homme dans l'intimité d'un tête à tête, interrompu par des images d'archives et quelques témoignages de survivants. Au fil des évocations paisibles du tortionnaire souriant se dessinent d'autant mieux les rouages d'un système de destruction de l'humain qui, à certains moments du récit, pour faire froid dans le dos, nous semble à portée de la main.

Jamais un film documentaire reposant pour l'essentiel sur un monologue n'aura fait voir le crime autorisé et revendiqué d'aussi près. ■

Francis Dubois



Films conseillés : CRITIQUES SUR LE SITE WWW.SNES.EDU

CINÉMA



17 filles, Un film de Delphine et Muriel Coulin (France)

Au cours de la visite médicale annuelle, Camille, élève de 1^{re}, annonce qu'elle est enceinte et veut garder son bébé. Quelque temps plus tard, une autre élève de la même classe annonce sa grossesse et son désir de la mener à terme. Elles seront bientôt dix-sept futures mères de dix-sept ans suscitant de la part des adultes, parents et enseignants, mises en garde maladroites et mauvaises questions. Que cache cette « contagion » et quelles sont les motivations profondes de ces adolescentes ? ■

F. D.

Corpo celeste, Un film d'Alice Rohrwacher (Italie)

De retour en Calabre, Marta, treize ans, a atteint l'âge de la Confirmation. Elle doit suivre les cours de catéchisme avant de renouveler sa croyance en Dieu. Mais dans ce Sud de l'Italie dévasté qui fait contraste avec la Suisse de son enfance, son regard se porte ailleurs et ses questionnements se multiplient. Loin de ses rêves célestes, elle ne fait que découvrir les petits arrangements d'une communauté à bout de souffle. ■

F. D.

MUSIQUES

Chanson

À découvrir à l'écart des néons médiatiques, trois musiciennes, créant textes et musiques qu'elles interprètent : – **Coline Malice**, a sorti en novembre dernier, *Clandestine*, avec de beaux textes poétiques et généreux s'insurgeant contre la xénophobie d'État, les intolérances... Elle s'accompagne à l'accordéon diatonique, harmonieusement épaulé par les compositions musicales du pianiste Yannick Chambre.

• Concert à Paris, au *Vingtième Théâtre* (partenaire Réduc'Snes ; réserver auprès de Christine Hudin au 06 12 25 52 85 ou 01 43 52 20 40), lundi 13/02 en soirée, puis à Clermont-Ferrand le 4/03... Tournée complète et quelques titres à écouter sur www.colinemalice.com

– **Anne-Marie Deles**, notre collègue CO-Psy, propose un second album qui interroge aussi les petits moments du quotidien en mêlant en douceur, poésie et humour. ■

P. L.

• À commander au 06 84 06 10 36 ; concert en première partie de François Gaillard en mars dans les Yvelines, à Maurecourt, Conflans, Andrézy ; réservations, 01 39 72 51 77 / 06 07 21 09 77 ; détails sur www.snes.edu en pages culture.

– **Agnès Debord**, comédienne et chanteuse, présente son nouveau récital de chansons françaises, conçu et interprété par elle-même accompagnée de deux musiciens. Agnès légère, touchante et marrante. L'interaction avec le public est étonnante et fonctionne bien. Un spectacle plein d'émotion. ■

A. V.

• En mars les 13, 19, 20, 26 et 27 mars 2012 au Ciné 13 - 1, av. Junot, 75018 Paris - Rés. : 01 42 54 15 12 - places 20 € - 15 € - <http://agnesdebord.free.fr>

Musique des mondes d'Europe

On connaissait la folle journée de Nantes, parcours de musiques classiques, désormais il y aura aussi *Eurofonik* qui se veut découverte des cultures des pays d'Europe. Le flamenco, le fado, la musique tzigane, bretonne, irlandaise, les fanfares Klezmer se donnent rendez-vous le 31 mars de 15 h à 1 h du matin. Une fête sonore qui aura lieu au Centre des Congrès, à La Cité, au nouveau pavillon de Nantes, pour cette première édition. 15 pays représentés, 150 artistes sur cinq scènes différentes, des instruments, des luthiers mais aussi des expos, des débats, des conférences et même des impromptus tout au long d'une folle journée. ■

• *Eurofonik*, 5, rue de Valmy, Nantes, 02 51 88 20 00.

JAZZ

Des nouvelles de l'ONJ

L'orchestre national de jazz, toujours dirigé par Daniel Yvenc, met en place, depuis ce début janvier, un nouveau programme autour des compositions d'Astor Piazzolla, créateur du nouveau tango. Le chef d'orchestre a fait appel pour les arrangements au pianiste et accordéoniste Gil Goldstein. Ils ont commencé par Nantes – au Pannonica – le 9 janvier et seront à Saint-Fons le 27, à Marme-la-Vallée (La ferme du Buisson) le 21 mars, et à Châteauroux le 21 octobre. L'album est prévu au printemps. ■

N. B.

• *Piazzolla !*, www.onj.org

Les femmes en vedettes

Il fallait bien un festival de jazz consacré uniquement aux musiciennes, *Women Only*, du 2 au 9/03 à Rennes et dans les localités avoisinantes. Pour reconnaître leur place importante dans la création et la vie de cette musique. Les femmes ont toujours été présentes dans les mondes du jazz, à commencer par Bessie Smith et Mary-Lou Williams. Elles ont subi un ostracisme social qui les fait disparaître de toutes les histoires culturelles. Il faut savoir découvrir ces nouvelles artistes. ■

• *Women Only*, festival jazz à l'étage, www.jazz35.com

Le festival de théâtre **STANDARD IDÉAL** à la MC 93 de Bobigny

Le théâtre dans tous ses états

Où en est le théâtre ? Où en est le monde ? En une année, notre regard a changé et les modifications qui nous ont touchés ont marqué une évolution dans tous les domaines.

Le théâtre est en perpétuel mouvement, entre recommencement et renaissance, et tout en quelques mois a eu le temps de devenir légèrement ou très, ou totalement différent.

C'est au constat de ce léger glissement, ou de ce soudain bouleversement, que nous convie la MC 93 pendant près de trois semaines. Cette manifestation, *Standard idéal*, est un état des lieux, un arrêt sur image des nouvelles tendances théâtrales survenues au cours de l'année, à travers le monde. Pour sa neuvième édition, il mettra la lumière sur Berlin, Lisbonne, Budapest, Barcelone à partir du travail des metteurs en scène les plus enclins à la recherche, les plus novateurs dans le domaine du traitement des textes destinés au théâtre (texte original ou adaptation). L'Allemagne, le Portugal, l'Espagne et la Hongrie seront sur la sellette avec cinq spectacles donnés en alternance.

• *Le clavier bien tempéré* mis en scène par David Marton, metteur en scène berlinois est un spectacle musical construit d'après Jean-Sébastien Bach et *La mélancolie de la résistance* de l'écrivain hongrois Laszlo Krasznahorkai, dans lequel il décrit le panorama grotesque d'une petite ville où un étrange cirque qui s'installe attise la révolte collective.

• *Desaparecer/Disappear*, d'après Edgar Allan Poe, traduction de Julio Cortazar, mise en scène par Calixto Bieito. Après avoir présenté en 2003 à la MC 93 une version découpante de *L'Opéra de quat'sous*, Calixto revient avec ce spectacle écrit à partir d'histoires et de poèmes de Poe, *Le corbeau*, *Le chat noir*...

• *Israël*, de Pedro Zegre Penim, mise en scène et interprétation de l'auteur et de Catarina Campino. P. Penim n'est pas juif et la question de l'identité juive n'a pas été, jusque-là d'une importance particulière. Ni les intérêts religieux, ni les enjeux politiques ou économiques ne l'avaient conduit à s'identifier à cet État. Mais la confrontation avec ce pays devient une histoire d'amour et s'engage, pour lui, avec Israël, un jeu fascinant.

• *Le songe d'une nuit d'été* a été conçu d'après la pièce de Shakespeare et *The Fairy queen* d'Henry Purcell. Un spectacle du Theatro Praga avec Os musicos de Tejo. Époques, genres, formes artistiques sont ici transgressés. Tout est revisité. Une vraie fête !

• *Les actes de Pitbull*, de Péter Karpati, mise en scène de l'auteur et de l'ensemble des comédiens. Le prophète des anciennes légendes, après avoir erré durant des milliers d'années est arrivé à Budapest, ce matin. Il est descendu du train, sorti de la gare et a pénétré dans le cœur de la ville, comme un pitbull dans un jardin d'enfants. ■

Francis Dubois

• Du 27/01 au 13/02, Maison de la Culture de la Scène Saint-Denis : 9, rue boulevard Lénine, 93000 Bobigny. Réservations : 01 41 60 72 72 / www.mc93.com



Les hivers du jazz

Les festivals de jazz ont lieu désormais toute l'année. Ils sont, en général, très suivis. Autant le marché du disque subit à la fois les conséquences de la crise économique, d'une mutation technologique – en même temps qu'une régression de la qualité d'enregistrement – et d'une panne créative due à la nécessité du retour sur investissement, autant la musique vivante n'a jamais connue une fréquentation aussi importante. Malheureusement, ce paradoxe se traduit par la disparition progressive des labels indépendants. Il est de plus en plus difficile de faire de la place aux inventions dans un contexte marqué par la nécessité de la réussite.

Ces festivals – comme l'ensemble des spectacles vivants – ont besoin des subventions étatiques et des collectivités territoriales pour exister. Or, le contexte actuel d'austérité conduit à restreindre les financements accordés aux collectivités territoriales, remettant en cause la compétence culturelle durement acquise par celles-ci.

C'est le cas pour *Sons d'hiver*, sous-titré festival de musiques dans le Val-de-Marne, qui



fête sa 21^e édition. Comme à l'accoutumée il mêlera jazz, blues, rock, hip-hop, musiques du monde... Pharoah Sanders, saxophoniste ténor qui s'est fait connaître aux côtés de John Coltrane, partagera la scène avec Bunky Green, un saxophoniste alto qui se fait rare, Sonny Simmons, John Tchicai notamment. Du 21 janvier au 18 février, on pourra aussi entendre William Parker pour une ode à une mondialisation humaniste, Stéphan Oliva pour une réinvention des bandes sons des films noirs des années 50, Don Byron, clarinetiste virtuose évoquant Lester Young, des pianistes venant d'horizons différents, sans oublier des musiques inscrites dans les revendications sociales et féministes. La clôture se fera avec le groupe Defunkt du tromboniste Joe Bowie.

Une manière de voyage immobile dans toutes les cultures qui organisent notre présent. Des découvertes nécessaires de musiques qui resteront dans nos cœurs et nos esprits. Longue vie à tous ces festivals. ■ Nicolas Bénéès

• *Son d'hiver*, www.sonsdhiver.org, 01 46 87 31 31,



CD jazz conseillés
SUR LE SITE
WWW.SNES.EDU

L'ACTUALITÉ CULTURELLE SUR
www.snes.edu

Savez-vous qu'il y a maintenant près de 1 000 articles en ligne dans les onze rubriques qui complètent les pages culture du Magazine sur www.snes.edu/-Culture-.html ? Outre les mises à jour hebdomadaires de l'actualité cinématographique et théâtrale, ont été particulièrement développées récemment les rubriques musicales (avec de nombreux articles consacrés au jazz notamment) et expositions (en particulier pour les arts plastiques)... Ne sont pas ignorés pour autant débats et conférences, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, informations de collègues créateurs, échos de luttes à soutenir... Et toujours la mise à jour des coordonnées et informations sur la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions depuis une vingtaine d'années, dans le cadre du partenariat « Réduc/SNES ».

Philippe.Laville@snes.edu



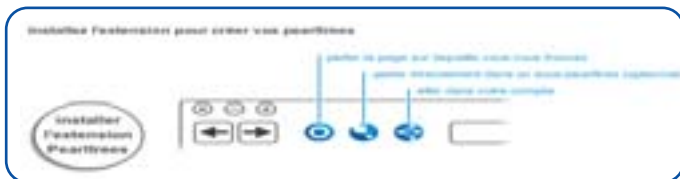
CONNAISSEZ-VOUS UN GESTIONNAIRE DE FAVORIS GRAPHIQUEMENT RÉUSSI, qui permette de sélectionner et de partager ses favoris en ligne ? Cette application a été créée par des Français et s'appelle Pearltrees.

Créez votre **collier de perles** sur Internet



Visuellement, cela ressemble à cela. Première précaution : garder à l'esprit que tout ce qu'on publie est accessible à tout utilisateur de Pearltree ou effectuant une requête sur un moteur de recherche. Si vous souhaitez que vos favoris restent strictement personnels, utilisez un autre moyen de les consulter en ligne. En revanche, si vous souhaitez que vos sélections soient accessibles à

vos collègues ou à vos élèves, c'est l'outil rêvé. Après vous être identifié, téléchargez l'extension Pearltrees : elle vous permettra d'ajouter des perles au fur et à mesure de vos pérégrinations sur le net.



Vous avez dit perles ?

Plutôt qu'un collier, vous créez une arborescence de perles autour de votre Pearltrees Racine. À chaque perle peut s'ajouter une autre perle. Vous pouvez créer autant de perles (favoris) ou de pearltrees (dossier qui contient un ensemble de perles) que vous le souhaitez. Vous pouvez les agencer à votre guise d'un clic. L'outil est maniable et facile à appréhender.

Vous avez dit partage ?

Votre pearltree est commencé ? Vous pouvez consulter ceux des personnes qui ont des intérêts proches des vôtres. Si leurs sélections vous intéressent, vous pouvez les « perler » dans votre compte, soit en les intégrant directement par le biais de l'extension, soit en les plaçant dans le petit cadre situé en bas de l'écran. Vous choisirez alors plus tard de les garder ou non, et dans quel dossier. Si vous intégrez un pearltree dans votre collection, vous serez informé quand son propriétaire le met à jour.

Les abonnés à Pearltrees peuvent aussi prélever vos perles. Si quelqu'un travaille sur un pearltree qui ressemble énormément à celui que vous avez commencé, vous pouvez lui proposer de faire équipe et de construire un outil commun.



Lancez-vous ! Les liens suivants devraient vous permettre de perler très rapidement

Comment utiliser Pearltrees ?

www.youtube.com/watch?v=TeowmbMN8Ug&feature=youtube_gdata_player

Pourquoi utiliser Pearltrees ?

www.youtube.com/watch?v=LUHboJ42FvI&feature=youtube_gdata_player

Pearltrees : découvrir, organiser, partager

<http://uncafemomblocnote.fr/pearltrees-decouvrir-organiser-partager>

Pearltrees, la perle du Web français

<http://fr.readriteweb.com/2010/03/26/analyse/pearltrees-perliculture-de-vos-bookmarks>

Si vous souhaitez connaître d'autres applications pédagogiques de Pearltrees, jetez un coup d'œil aux liens suivants

Une fiche pédagogique de l'Académie de Nantes

www.pedagogie.ac-nantes.fr/1307122208987/0/fiche_ressourcepedagogique/&RH=1178550434546

Pearltrees : outil de curation sous forme de carte heuristique

<http://ressources.topacki.com/reseaux-sociaux/pearltrees-outil-de-curation-sous-forme-de-carte-heuristique-483>

Un dossier complet sur Docs pour docs : Pearltrees, marque-pages social

<http://docsdocs.free.fr/spip.php?breve579>

Vous pouvez retrouver toutes ces ressources sur le pearltree suivant

www.pearltrees.com/#/N-s=1_3342519&N-reveal=1&N-u=1_291195&N-p=25467928&N-fa=2850744&N-f=1_3342519

Enfin un pearltree sur l'histoire des arts

www.pearltrees.com/#/N-f=1_2661419&N-fa=2661419&N-p=19324284&N-play=0&N-s=1_2661419&N-u=1_70234

Mais ça peut me servir en classe, alors ?

Si vous voulez partager des liens avec des élèves ou des collègues, utilisez Pearltrees. Les personnes qui consultent vos pages n'ont pas besoin de se créer un compte (et c'est plutôt rare de nos jours...). Rien ne vous empêche d'ailleurs de créer plusieurs Pearltrees sous des pseudos différents (ils suffisent pour s'identifier), en gardant la même adresse mail. Vous pouvez ainsi créer et supprimer plusieurs comptes pour une classe très facilement. En Travaux Personnels Encadrés, ECJS, Projet Pluridisciplinaire à

Caractère Professionnel ou Aide Personnalisée vous pouvez signaler des sites à vos élèves, et les classer par thèmes. Ces derniers compléteront les pearltrees au fur et à mesure de leurs recherches. Vous pourrez commenter la pertinence de leurs choix et être informé de l'avancée de leurs travaux. Un inconvénient à signaler, ils ne pourront pas les intégrer directement dans Zotero : la sitographie signalera le lien vers le pearltree (puisque chaque pearltree a une URL propre) et non sur le site désiré. Pour y remédier, il suffit de « relier » sur la page et de l'ouvrir dans un nouvel onglet.

Vous pourrez aussi charger les élèves d'alimenter un pearltree et y adjoindre des commentaires pertinents. Enfin, les enseignants qui utilisent les cartes heuristiques verront dans Pearltrees un outil digne d'intérêt. ■



Essayez la liberté

Le groupe sensibilisation de l'April publie une affiche, incitant à essayer et utiliser les logiciels libres. Ils peuvent être utilisés librement, partagés avec les collègues ou élèves et ouvrent des perspectives inattendues dans l'utilisation de l'outil informatique.



http://media.april.org/docs/affiche_essayez_la_liberte/essayez_la_liberte.png

NOTRE VEILLE D'HIVER

Une médiathèque en ligne collaborative sur la biodiversité

Un sujet d'actualité et une interactivité intéressante, avec cette incitation à participer à l'élaboration du contenu : www.mabiodiversite.fr

Internet sans crainte

Site du programme national de sensibilisation des jeunes aux bons usages d'Internet. Avec notamment une FAQ très actualisée, un module d'e-formation pour les éducateurs et l'accès au « *serious game* » d'éducation critique à Internet : « 2025 exmachina » : www.internetsanscrainte.fr

Sur Eduscol, un dossier très complet sur les médias sociaux

http://media.eduscol.education.fr/file/secondaire/11/0/dossier_medias_sociaux_Dgesco_novembre_2011_200110.pdf

Plusieurs musées parisiens ont créé et amélioré leur site :

Carnavalet : www.carnavalet.paris.fr

Cernuschi : www.cernuschi.paris.fr

Petit Palais : www.petitpalais.paris.fr

Côté BNF, les dernières expositions virtuelles...

Boris Vian : <http://expositions.bnf.fr/vian>

Casanova : <http://expositions.bnf.fr/casanova>

... mais aussi les miniatures flamandes :

<http://expositions.bnf.fr/flamands>



Panorama de l'art, le nouveau site de la Réunion des musées nationaux

Un outil très riche : 550 000 images, les grandes périodes de l'Histoire de la Préhistoire à nos jours dans tous les domaines, des entrées thématiques (nature, couleurs, émotion, géométrie, pouvoir, religions, vie quotidienne...). Chaque fiche est complétée par une sélection de ressources internet et un glossaire. Possibilité de partage sur les médias sociaux et de commentaire à la fin de chaque fiche de l'objet étudié. Un très bel outil pédagogique et pour le plaisir : www.panoramadelart.com

Le blog de Michel Deverge de la revue *L'Histoire* permet toujours de belles découvertes : <http://actuhistoire.blogspot.com>

Les coulisses de la découverte de Neptune par Le Verrier :

<http://expositions.obspm.fr/leverrier/index.html>

La collection de céramiques chinoises du musée Guimet :

www.guimet-grandidier.fr/html/4/index/index.htm

La collection des dossiers documentaires de la BSI fait le point sur de nombreux sujets dont les thèmes des expositions de la Cité des sciences et de l'industrie. Chaque dossier explicite les notions essentielles, les problématiques, sélectionne et analyse des ressources web (institutions de référence, conférences, émissions radios, films et sites web les plus pertinents). S'y ajoutent un dossier de presse, des questions/réponses et une bibliographie. Nous citerons :

- la cryptographie : www.universcience.fr/fr/bibliotheque-bsi/contenu/c/1239022244182/cryptographie
- la police scientifique : www.universcience.fr/fr/bibliotheque-bsi/contenu/c/1239022244218/la-police-scientifique-de-la-scene-de-crime-au-laboratoire

Tous les dossiers sont à cette adresse : www.universcience.fr/fr/bibliotheque-bsi/contenu/c/1239022231593/dossiers-documentaires

Un service réservé aux enseignants abonnés au site TV (lesite.tv) et aux membres de curiosphere.tv. Vous pouvez écrire, publier, partager entre enseignants ou avec vos élèves, suivre les flux RSS des billets et des commentaires : <http://blogedu.tv>

Le site plutôt complet d'une ONG qui se consacre à l'abolition de la peine de mort : www.abolition.fr/fr

Pages réalisées par Rémi Boulle, Élodie Cutrona, Anne-Sophie Domenc, Jean-Pierre Hennuyer, Yohan Oddivart : ADAPT-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75641 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 28 30

Articles soumis à la licence Creative Commons : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr>

Reproduction exacte et distribution intégrale permises sur n'importe quel support, si cette notice et les mentions de copyright sont préservées, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur www.adapt.snes.edu

Vos remarques et propositions sont les bienvenues sur usmag@adapt.snes.edu

Suivez-nous sur Twitter@Adapt_Editions

François Micquet-Marty répond aux questions de Carole Condat

« Une perte de confiance forte dans les classes dirigeantes »

À l'opposé des « Indignés » qui expriment haut et fort leur désaccord, les « oubliés de la démocratie » sont silencieux et invisibles. Pourtant leurs critiques à l'égard du pouvoir politique et économique sont tout aussi fortes : ils se sentent abandonnés par le système démocratique, dilués dans le marché et menacés par le déclassement social. Ce sont ces « oubliés » que François Micquet-Marty, directeur associé de l'Institut d'études et de conseil en opinions Viavoice, a voulu rencontrer en menant un travail d'entretiens auprès d'un échantillon de français. Il en ressort le tableau d'une démocratie fragilisée qui a atteint un « stade critique », au delà du « désenchantement démocratique » identifié depuis les années 80.

L'US : Vous écrivez que la moitié des Français ne se sentent pas pris en compte par la démocratie représentative : la crise de la démocratie serait-elle tout aussi inquiétante que la crise économique ?

François Micquet-Marty : J'ai rencontré des Français qui formulent deux critiques majeures. La première est une critique du résultat : ils n'ont pas le sentiment de retirer des bénéfices tangibles de leur vote. La deuxième est plus forte : pour une partie des Français le principe de représentation fait de moins en moins sens. C'est donc d'abord l'idée de la représentation démocratique et de sa légitimité qui est en crise.

L'US : Cette critique de la démocratie représentative n'est pas récente.

F. M.-M. : Elle est consubstantielle à son histoire. La démocratie représentative, née au XVIII^e siècle, s'est bien implantée en France au XIX^e et XX^e siècle car elle s'est superposée à une réalité sociologique, celle des classes sociales ou celle de la notabilité. Pour vite résumer, on peut dire que tant qu'il y avait des notables, au sens de la III^e République, il y avait une sorte de représentation naturelle. L'idée de démocratie représentative a bénéficié d'un temps historique favorable. Aujourd'hui, à l'heure des blogs et des forums sur internet, pourquoi déléguer sa parole ? Mais la particularité de la période actuelle réside dans la résonance entre la crise économique et la crise démocratique. Si dans un contexte de crise économique les citoyens font confiance aux forces de gouvernement pour améliorer la situation, la démocratie n'est pas fragilisée. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il y a une perte de confiance forte dans les classes dirigeantes et la recherche d'autres voies. Je pense que le vote Marine Le Pen est en grande partie porté par cette logique.



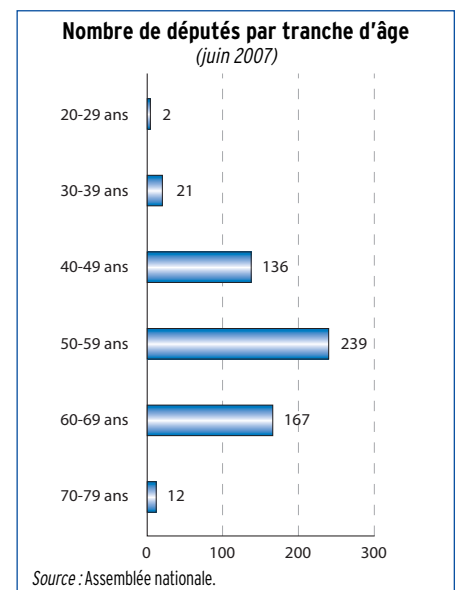
L'US : L'augmentation de l'abstention électorale est souvent présentée comme le symptôme visible de cette crise de la démocratie représentative. Est-ce réellement le meilleur indicateur pour analyser la désaffection démocratique ?

F. M.-M. : S'abstenir de voter c'est quand même refuser de s'impliquer dans un système même s'il y a d'autres moyens que le vote pour exister en démocratie. Mais par ailleurs on peut voter sans véritablement adhérer. On vote par contrainte ou obligation morale. L'abstention peut aussi être analysée comme l'expression d'une opinion. Il faut conjuguer des approches quantitatives et des approches qualitatives comme des entretiens individuels pour mesurer la bonne santé démocratique d'un pays.

L'US : Qui sont ces « oubliés de la démocratie » ?

F. M.-M. : C'est d'abord un phénomène massif qui touche quasiment la moitié de la population française. Les catégories modestes sont celles qui se sentent le plus abandonnées par le système démocratique.

Les deux tiers des ouvriers partagent ce sentiment. Certaines zones géographiques sont particulièrement touchées comme des zones rurales isolées, les périphéries urbaines. Le sentiment d'abandon est aussi très fort chez les jeunes. Globalement, le clivage social est le plus structurant. Il y a aussi des récits des vies individuelles qui éloignent des gens de la collectivité. Ces personnes ne sont pas pour autant dépolitisées. Même ceux qui sont en déshérence démocratique ont des choses à dire sur la vie publique, l'emploi, la sécurité. Ils se sentent tous concernés par la vie publique mais il y a une véritable désaffection à l'égard des acteurs de la vie politique. Il y a de plus en plus une rupture entre le cours de la vie des citoyens et l'action politique. Les problèmes vécus au quotidien par une grande partie de la population n'entrent pas en résonance avec un discours collectif et médiatique. Lors de mon enquête, j'ai été étonné des attentes de ces citoyens : la politique et l'envie du vivre ensemble ne sont pas mortes.



L'US : *Cette crise de la démocratie représentative n'est-elle pas le prix à payer quand les élites politiques et médiatiques fonctionnent en vase clos et ne tiennent pas compte du suffrage universel, comme en 2005 à l'occasion du référendum sur le traité constitutionnel européen ?*

F. M.-M. : On constate en effet une déconnexion croissante entre les sujets qui préoccupent les Français comme le travail, la souffrance au travail ou la santé et leur écho politique et médiatique. Ce qui est propre à la France c'est aussi un héritage, celui de la Révolution qui a délégitimé les corps intermédiaires. Les partis politiques, les syndicats qui sont des rouages essentiels de la démocratie représentative sont plus faibles que jamais. L'individu est isolé face à l'autorité de l'État. Il me semble que l'épuisement des corps intermédiaires et le rapport direct à l'État sont deux spécificités du modèle français qui peuvent expliquer la crise démocratique. Dans ce contexte, il y a une singularité du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Beaucoup d'électeurs qui ont cru en lui en 2007 sont déçus et ont plus que jamais l'impression que le vote ne sert à rien. Des observateurs présentent les primaires socialistes comme un renouveau démocratique mais je crois qu'il faut nuancer cette analyse. La rue de Solferino avait annoncé un million de votants et le cap a été largement franchi avec plus de 2 millions de votants. Mais il faut le rapporter aux 10 à 12 millions de sympathisants socialistes et aux 20 millions de Français qui se déclarent être de gauche. Il y a eu 4 millions de votants aux primaires en Italie. Sont allés voter à la primaire socialiste, ceux qui s'intéressent à la politique et qui sont souvent déjà impliqués dans la vie citoyenne.

L'US : *Un des risques de ce sentiment croissant d'abandon démocratique est-il la montée du populisme ?*

F. M.-M. : C'est certain et c'est ce qui s'est passé au premier tour des présidentielles en 2002. Le personnel politique traditionnel a été désavoué. Il y a de nouveau un terreau favorable : électorat déçu, leader populiste habile, crise économique, envie de sanctionner les « usurpateurs » qui gouvernent à tour de rôle depuis les années 70. La réalité de l'action politique est cependant complexe. Les dirigeants et les élus que j'ai rencontrés sont très actifs et impliqués mais ils sont pris dans un réseau de contraintes fortes, des habitudes de travail et de pensée. L'un des problèmes majeur c'est aussi la professionnalisation de la classe politique. Les citoyens ne nient pas les compétences nécessaires pour accomplir un mandat politique mais ils réclament une plus grande proximité entre les élus et le

terrain. Il faut essayer de construire une interaction réelle entre les élus et leurs administrés. Pourquoi ne pas envisager la création d'une assemblée de surveillance composée de citoyens tirés au sort tous les ans qui devraient donner leur avis sur les orientations politiques ? Il faut retisser le lien entre la vie quotidienne et la démocratie.

L'US : *Dans votre livre, vous proposez des scénarios pour la démocratie de demain et vous privilégiez celui d'une démocratie contractuelle. Quels en sont les grands principes ?*

F. M.-M. : Je suis parti d'un constat : l'exercice démocratique se limite de plus en plus aux échéances électorales et les Français ont l'impression que les élus font ce qu'ils veulent une fois les élections passées. Cette démocratie contractuelle reposerait sur trois piliers. Tout d'abord, une délégation de mission : l'élu travaille pour le citoyen sur la base d'un mandat clairement défini. Ensuite, il faut responsabiliser les politiques. Il existe localement des comptes rendus de mandats mais il faut les formaliser et les contractualiser. On pourrait aussi imaginer, sur le modèle californien, de pouvoir révoquer les dirigeants en cours de mandat. Enfin, le troisième principe, corollaire des deux précédents, est la responsabilisation des citoyens. Pour cela il faut valoriser et encourager l'investissement citoyen.

L'US : *L'élu est quasiment réduit à un rôle de prestataire de services. N'y a-t-il pas*



dans ce modèle un risque grave de désidéologisation des choix politiques en les limitant à des enjeux strictement techniques ?

F. M.-M. : Encore faudrait-il que chaque citoyen ait une grille de lecture idéologique claire. 30 % des Français ne s'estiment ni à gauche, ni à droite. C'est un clivage de plus en plus fluctuant. La situation en Espagne est à ce titre intéressante : le pays a été à la tête du mouvement des indignés et les élections législatives de novembre dernier ont donné la majorité à la droite espagnole. Même si ceux qui ont voté pour le Parti populaire ne sont certainement pas les 15 000 personnes rassemblées sur la Puerta del sol à Madrid, ce résultat doit nous interroger. ■

Composition sociologique de l'Assemblée nationale (en %)

DÉPUTÉS			
Profession	1986	1988	1993
Industriels, directeurs de société	11	5,2	10
Commerçants, artisans	3,2	0,86	0,8
Agriculteurs	2,3	2,4	3,6
Professions libérales	18,4	20,2	20,1
Cadres		10,5	10,8
Enseignants	25	28	18,2
Fonctionnaires	22	17,5	19,2
Journalistes	3,8	2,9	2,6
Ingénieurs et techniciens	3,8	5,7	4,5
Employés	0,6	0,86	1
Ouvriers	1,4	1,9	0,61
Retraités	3,8		3,8
Femmes	5,9	5,7	6

Source : d'Arcy François, Dreyfus Françoise, *Les institutions politiques et administratives de la France*, Paris, Economica, 1997

CONGRÈS NATIONAL DU SNES - À REIMS, 2-6 AVRIL 2012. Le congrès a pour rôle de définir les orientations et revendications (les « mandats ») dont le SNES sera porteur dans les deux années à venir. Il est un moment particulièrement important de notre démocratie syndicale. Il rassemble près de 500 délégués et se réunit tous les deux ans. Cependant, le calendrier des élections professionnelles qui ont eu lieu en octobre 2011, publié très tardivement,

Congrès national : le pré

Rapports d'activité et financier nationaux : à chacun(e) de s'exprimer !

Dans le cadre de la préparation du congrès national, chaque syndiqué(e) est invité(e) à se prononcer sur les rapports d'activité et financier nationaux. Ils ont été communiqués à chacun(e), dans un cahier spécial joint à *L'US* de fin décembre. Chacun des courants de pensée représentés à la CA nationale expose son point de vue dans ce numéro de *L'US*.

Le rapport d'activité couvre la période de mars 2009 à décembre 2011. Débattre de l'activité de ces derniers mois, c'est réfléchir ensemble aux difficultés rencontrées pour mieux construire, lors des congrès académiques et nationaux, les orientations de demain. Au-delà de ce débat collectif, ces rapports sont soumis à l'avis de chaque syndiqué(e) par un vote à bulletin secret. Le scrutin est organisé dans chaque section d'établissement (S1), selon les indications fournies par la section académique (S3) qui va adresser à chaque S1 le matériel électoral nécessaire (liste des électeurs et d'émargement des votants, bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement).

Le dépouillement des votes sera effectué dans chaque S1 à la date fixée par la section académique pour la clôture du scrutin et les résultats sont immédiatement transmis au S3.

Attention

- La période de vote est fixée par chaque section académique du SNES (cf. calendrier).
- Dans plusieurs académies, ce vote national est couplé avec d'autres scrutins : rapports académiques et / ou élections de la Commission administrative (CA) académique et / ou de bureaux départementaux (S2).
 - Si c'est le cas dans votre académie / département, pensez à vous exprimer pour chacun des scrutins. Chaque S1 reçoit du S3 le matériel approprié à utiliser.
 - Si le seul scrutin est celui sur les rapports nationaux, vous pouvez éventuellement utiliser le bulletin de vote ci-contre.
- Les syndiqué(e)s retraité(e)s expriment leur(s) vote(s) individuel(s) selon les indications fournies par leur section académique et la section des retraités.
- Les syndiqué(e)s isolé(e)s en France adressent leur(s) vote(s) individuel(s) directement à leur section académique.

ÉLECTIONS 2012 À LA CA NATIONALE DU SNES

Les appels à candidatures pour la constitution des listes à l'élection 2012 à la CA nationale du SNES devront parvenir au siège national du SNES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13, le lundi 30 janvier 2012 avant 16 h 30. Longueur maximale : 2 500 signes par texte déposé. En prévoir une communication, dans les mêmes délais, par voie électronique à l'adresse suivante secgene3@snes.edu

CALENDRIERS ACADÉMIQUES DES VOTES

Académie	Date début	Date fin
Aix-Marseille	lundi 23 janvier 2012	vendredi 10 février 2012
Amiens	lundi 23 janvier 2012	vendredi 24 février 2012
Besançon	jeudi 26 janvier, 2012	mercredi 15 février 2012
Bordeaux	lundi 30 janvier, 2012	mercredi 15 février 2012
Caen	lundi 23 janvier 2012	vendredi 10 février 2012
Clermont	vendredi 2 mars 2012	vendredi 16 mars 2012
Corse	lundi 6 février 2012	vendredi 17 février 2012
Créteil	jeudi 2 février 2012	vendredi 17 février 2012
Dijon	lundi 23 janvier 2012	vendredi 24 février 2012
Grenoble	lundi 23 janvier 2012	vendredi 10 février 2012
Guadeloupe	lundi 13 février 2012	samedi 3 mars 2012
Guyane	lundi 30 janvier 2012	vendredi 16 mars 2012
Lille	lundi 6 février 2012	vendredi 24 février 2012
Limoges	jeudi 2 février 2012	vendredi 24 février 2012
Lyon	lundi 23 janvier 2012	vendredi 10 février 2012
Martinique	lundi 30 janvier 2012	lundi 13 février 2012
Montpellier	mercredi 25 janvier 2012	vendredi 9 mars 2012
Nancy-Metz	lundi 30 janvier 2012	samedi 10 mars 2012
Nantes	lundi 23 janvier 2012	vendredi 2 mars 2012
Nice	lundi 23 janvier 2012	vendredi 16 mars 2012
Orléans	lundi 30 janvier 2012	vendredi 17 février 2012
Paris	lundi 5 mars 2012	jeudi 15 mars 2012
Poitiers	jeudi 26 janvier 2012	jeudi 16 février 2012
Reims	lundi 30 janvier 2012	vendredi 10 février, 2012
Rennes	lundi 23 janvier 2012	jeudi 9 février 2012
Réunion	lundi 23 janvier 2012	samedi 11 février 2012
Rouen	jeudi 2 février 2012	jeudi 16 février 2012
Strasbourg	lundi 6 février, 2012	lundi 20 février 2012
Toulouse	lundi 23 janvier 2012	lundi 6 février 2012
Versailles	lundi 23 janvier 2012	vendredi 3 février 2012

Hors de France et COM

Les sections SNES hors de France et des COM reçoivent du SNES national une circulaire spéciale pour l'organisation des votes sur les rapports nationaux d'activité et financier.



© Thierry Nectoux

a contraint la CA nationale à décaler exceptionnellement ce congrès d'une année. Le dernier congrès national a donc eu lieu en mars 2009, à Perpignan. La préparation du congrès comporte différentes phases : le vote individuel sur les rapports nationaux d'activité et financier ; le débat dans les sections d'établissement des rapports préparatoires ; la tenue des congrès académiques.

parer ensemble

Congrès national : l'affaire de tou(te)s les syndiqué(e)s

Le congrès national, c'est cinq jours de débats en commissions et en séance plénière, pour répondre à un défi, celui de définir les orientations et revendications (les « mandats ») dont le SNES sera porteur pour les personnels, le second degré, les alternatives économiques, sociales et environnementales, pour le syndicalisme. Leur détermination ne saurait être l'apanage de quelques experts ; alors ne laissez pas à d'autres le soin de décider à votre place ! Chaque syndiqué(e) a un point de vue sur tel ou tel aspect de son métier, sur la formation des jeunes, la réforme du lycée, la place du collègue et l'organisation du système éducatif, sur l'action syndicale, etc.

C'est à partir des contributions de chacun(e), de la confrontation de ces points de vue et du débat que se construira la meilleure synthèse possible, celle qui rassemblera largement les forces de notre syndicat. Avec cette *US*, vous recevrez un cahier spécial qui contient les rapports préparatoires sur les quatre thèmes retenus pour le congrès national.

D'abord, débattre dans l'établissement

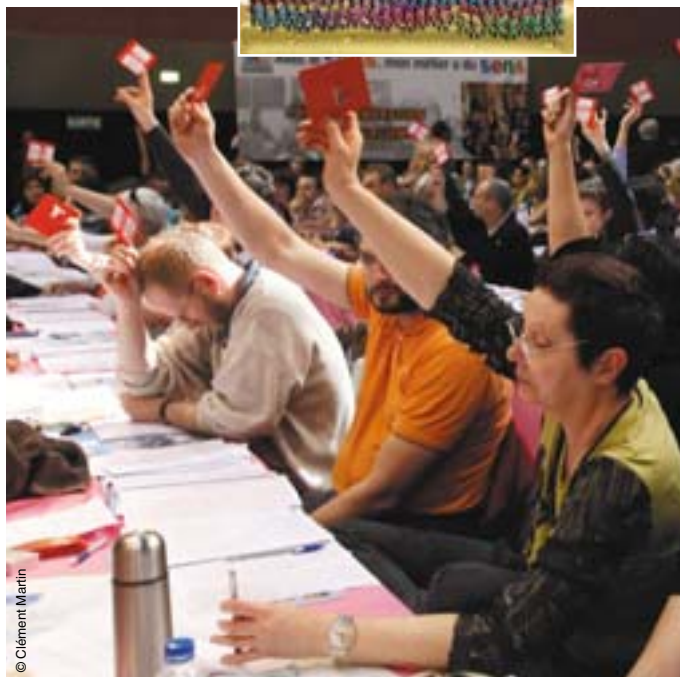
Le lieu le mieux approprié, le plus proche des syndiqués, pour mener ce débat, c'est bien sûr la section syndicale SNES de l'établissement (S1). C'est d'abord à ce niveau que se préparent les congrès académiques, que se construisent les mandats dont les délégués du S1 seront porteurs au congrès académique.

Comme il est difficile d'aborder toutes les questions soumises à la réflexion collective, chaque section pourra faire le choix de mettre l'accent sur les questions qui préoccupent le plus les syndiqués de l'établissement. Chaque section peut donc rédiger une motion dans laquelle elle exprime son point de vue sur les propositions contenues dans les rapports préparatoires, propose un amendement ou un enrichissement. Ces textes, accompagnés des votes exprimés dans la section, sont transmis à la section académique et seront débattus lors du congrès académique.

Trente congrès académiques préparatoires

Le congrès académique est la deuxième phase préparatoire du congrès national. Il rassemble les délégués désignés par les sections d'établissement et les membres de la CA académique ; un S1 a la possibilité de désigner un(e) ou plusieurs délégué(e)s en fonction du nombre de syndiqué(e)s dans l'établissement (se reporter aux circulaires académiques qui le précisent). Le plus souvent réuni sur deux jours, chaque congrès académique permet de rassembler les différentes contributions, de confronter les points de vue, d'approfondir les débats et de construire les mandats que la délégation académique portera au congrès national. ■

Jacques Lacroix
jacques.lacroix@snes.edu



© Clément Martin

CONTRIBUTIONS POUR LE CONGRÈS NATIONAL REIMS 2012

L'*US* et le site national du SNES prendront toute leur place dans les débats préparatoires aux congrès académiques et national. Des cahiers spéciaux qui seront publiés dans les prochaines semaines contiendront des contributions collectives ou individuelles sur l'un ou l'autre thème de congrès ainsi que des documents complémentaires. Le tout sera disponible sur le site.

Afin de pouvoir en publier le maximum et refléter ainsi du mieux possible la diversité des sensibilités et des questions abordées, chaque contribution ne devra pas excéder 2 500 signes. Les adresser à universite.syndicaliste@snes.edu (précisez le numéro du thème).

BULLETIN DE VOTE

sur le rapport d'activité national
sur le rapport financier national

RAPPORT D'ACTIVITÉ ⁽¹⁾

POUR CONTRE ABSTENTION

RAPPORT FINANCIER ⁽¹⁾

POUR CONTRE ABSTENTION

(1) Pour chaque vote, **ENTOUREZ la mention utile.**

Oui au rapport d'activité

Le rapport d'activité présenté par la majorité Unité et Action entend rendre compte, sans triomphalisme mais en toute lucidité, de l'action syndicale menée durant la période de mars 2009 à décembre 2011.

Contexte difficile

Chargée de mettre en œuvre les orientations et propositions actées lors du Congrès de Perpignan, la direction du SNES a dû travailler dans un contexte particulièrement difficile. La situation économique et sociale a été largement instrumentalisée par le gouvernement actuel pour procéder à la casse de la protection sociale, des retraites, des services publics, des statuts des fonctionnaires. Le chômage et le pouvoir d'achat devenus le premier sujet de préoccupation des Français, faire entendre d'autres voix que celle des libéraux, rendre crédibles des solutions alternatives à la politique menée et ses effets, construire des mobilisations collectives, autant d'objectifs qui se sont avérés ardues. Dans le même temps, le service public d'éducation et singulièrement le second degré subissaient des attaques sans précédent, dans la ligne des orientations de la loi Fillon, depuis le renoncement à l'objectif de réussite de tous les élèves à la transformation profonde des métiers et des missions assurés par les personnels.

Se battre sur tous les fronts

Il a donc fallu se battre sur tous les fronts, sans abandonner aucun terrain et en essayant d'assurer les articulations nécessaires. C'est en ce sens que le SNES a pesé avec la FSU pour impulser des actions unitaires sur le plan interprofessionnel tout en n'hésitant pas à mobiliser dans son propre champ de responsabilité.

Fidèle à son orientation, le courant Unité et Action s'est employé à assurer la défense de nos professions, celle de nos collègues, titulaires comme précaires, en conjuguant la réflexion sur les métiers et un projet éducatif de démocratisation de l'accès aux savoirs et aux diplômes. Partant des problèmes professionnels vécus dans les établissements pour élaborer les revendications, le SNES a voulu, en alliant moyens d'information et consignes nationales, expliciter pour nos collègues le sens des réformes en cours et porter la contestation la plus large possible (refus d'être tuteur, LPC, Eclair, etc.). Ne séparant pas les

problèmes éducatifs des problèmes sociétaux (défense des droits et libertés, défense de notre modèle social...), il a promu l'action à tous les niveaux et largement contribué par exemple au succès des journées de grève et manifestations de 2010 sur les retraites. Attaché à la recherche de l'unité parce qu'elle a un sens pour les travailleurs et permet la construction de rapports de forces, l'action syndicale du SNES a cherché à construire des actions majoritaires et à rassembler. Il ne faudrait pas sous-estimer pourtant les difficultés rencontrées par le syndicalisme, le doute sur l'efficacité de l'action collective, les divisions syndicales.

Dans l'Éducation, les positions divergentes des fédérations de l'Éducation ont rendu compliquée l'unité syndicale et le SNES s'est parfois retrouvé isolé dans les combats à mener.

Le SNES à l'initiative de l'action

Fort de sa représentativité et de son implantation dans les établissements, il n'a pas hésité à être à l'initiative d'actions destinées à alerter l'opinion et imposer l'Éducation dans le débat public (grève du 6 septembre 2010 par exemple), contrer l'action gouvernementale comme ce fut le cas avec la pétition contre les projets de réforme de l'évaluation, et avec l'intersyndicale second degré, élargie ensuite.

Les résultats des dernières élections professionnelles, quoiqu'entachés par la baisse de participation causée par l'imposition du vote électronique et le calendrier, ont montré que nos professions restaient attachées à un syndicalisme de masse, combatif et porteur de propositions. Cependant les études sur la syndicalisation révèlent aussi l'insuffisante implantation chez les jeunes collègues, les personnels en collège. Cela doit nous conduire à être encore plus attentifs aux problématiques professionnelles rencontrées par nos collègues, donner plus de visibilité au projet éducatif porté par les syndicats de la FSU, par un travail commun de ces derniers.

La majorité U&A du BN vous demande d'approuver son action en votant oui au rapport d'activité et au rapport financier présentés par les membres U&A du secrétariat national

Un bilan très mitigé

La direction nationale du SNES vient d'établir le rapport d'activité concernant la période 2009/2011 sur lequel tous les syndiqués doivent se prononcer.

Comme d'habitude le texte proposé se présente à la fois comme une analyse des politiques auxquelles le syndicat a dû faire face et comme un justificatif des rythmes et des formes d'actions qui ont été mis en œuvre, tant dans le domaine interprofessionnel que dans le champ des questions éducatives.

Concernant l'analyse que le rapport d'activité fait des réformes menées par les gouvernements Sarkozy/ Fillon, dans le cadre général de la RGPP, nos divergences sont désormais limitées. Il pointe avec justesse la cohérence des attaques menées contre le service public d'éducation en particulier mais aussi contre la Fonction Publique et l'ensemble du monde du travail en général. La volonté gouvernementale d'imposer coûte que coûte les dogmes du libéralisme est soulignée à plusieurs reprises. Mais si cette analyse nous rassemble très largement, il n'en va pas nécessairement de même sur le bilan qui est fait des actions et des orientations mises en œuvre par le SNES durant ces deux ans et demi.

En effet, pour l'École Émancipée, ce rapport d'activité ressemble trop à un satisfecit que s'attribue la majorité U&A. Force est de constater qu'au cours de cette période le syndicat n'a pu obtenir aucune victoire significative contre le gouvernement. S'il serait évidemment injuste de faire porter au SNES ou à la FSU l'échec de la lutte contre la réforme des retraites, il serait juste, néanmoins, d'interroger la stratégie et les rythmes qui ont conduit l'action et les grèves durant la période : grèves de 24 heures, espacées les unes des autres, certaines massives ne débouchant que... sur un 1^{er} mai unitaire (2009), plans d'action peu lisibles, parfois cafouillages unitaires. Le SNES minimise souvent l'importance de cadres unitaires tels que les collectifs citoyens sur les retraites ou aujourd'hui sur la dette. Tous ces aspects sont tus alors qu'ils n'ont pas permis un rapport de forces suffisant face à ce gouvernement. Le SNES a une vision étriquée de la FSU, et entretient, avec d'autres, des logiques centrifuges ce qui menace l'unité d'orientation et d'action de cette fédération.

Par ailleurs, un bilan beaucoup plus critique pourrait, et devrait être fait des défaites subies sur les questions éducatives, LPC en collège, dispositif ECLAIR, réforme du lycée, de la voie technologique, destruction de l'éducation prioritaire... Sur tous ces sujets le SNES, bien

qu'ayant une juste analyse de ces questions, n'a pas été en mesure d'empêcher leur mise en œuvre.

Plus grave, pour l'École Émancipée, la direction nationale a aussi commis de lourdes erreurs d'analyse et de stratégie sur quelques sujets essentiels.

Sur la précarité tout d'abord : ayant décidé de croire aux promesses de Sarkozy (...) concernant la titularisation des précaires, le SNES s'est engagé dans la négociation avec le gouvernement et était prêt à signer le protocole d'accord ! Le rapport d'activité estime que la non-signature a « affaibli la FSU dans sa capacité à négocier ». Nous continuons de penser, au contraire, que signer un protocole d'accord qui laisse dès le départ de côté un grand nombre de non-titulaires et généralise le CDI au lieu de titulariser les précaires, nous place dans une position défavorable, non seulement dans les négociations, mais aussi dans le combat contre la précarité.

Enfin, et surtout, le dossier de la masterisation ! Obnubilé par son mandat d'élévation du niveau de recrutement, le SNES a foncé tête baissée dans le piège tendu par Chatel. La « revalorisation » salariale promise est une entourloupe : elle ne concerne que les masterisés lesquels sont désormais rémunérés au niveau des néotitulaires d'avant la réforme... mais en ayant perdu, avec l'augmentation du niveau de recrutement, un an de salaire. Plus grave encore, le gouvernement a saisi cette occasion pour supprimer purement et simplement la formation des nouveaux enseignants. Nous avons pourtant répété lors du dernier congrès que revendiquer une élévation du niveau de recrutement à un gouvernement ayant fait de la réduction de l'emploi public son objectif prioritaire était un leurre. La suite nous a, malheureusement, donné raison. La masterisation a eu des effets en chaîne : suppression de la formation des enseignants, entrée dans le métier extrêmement difficile, difficulté accrue d'obtention du concours, tarissement du vivier, précarisation du métier et, en bout de chaîne, l'objectif visé : fragilisation du statut ! Que la majorité U&A du SNES n'ait pas vu ces dangers et ait maintenu coûte que coûte sa position est une erreur lourde de conséquences.

C'est donc en raison de ces désaccords majeurs qui subsistent avec la majorité Unité et Action que l'École Émancipée appelle à ne pas voter pour le rapport d'activité.

Les élu(e)s École Émancipée à la CAN du SNES

Sanctionner une orientation qui mène à des échecs... ... et agir pour changer le SNES !

Tri social généralisé, souffrance des élèves comme des personnels, déni et destruction des droits : la casse de l'école publique atteint un point culminant. La classe dominante entend en finir avec tous les acquis.

L'orientation suivie par la *direction nationale Unité & Action* du SNES et de la FSU (en association avec *L'École Émancipée*) a fourni au pouvoir le plus réactionnaire depuis longtemps des points d'appui importants !

Les fruits amers du « dialogue social »...

En choisissant le cadre du « *dialogue social* » avec Sarkozy, le SNES s'est condamné à s'associer à l'élaboration et à l'application de contre-réformes :

– abstention désastreuse au Comité Technique de mai 2009 sur la contre-réforme de la « masterisation ». Résultat : fin de la formation professionnelle et des 4-6 heures de service pour les stagiaires.

– Idem pour la « réforme » de la « représentativité syndicale »... résultat : affaiblissement de la FSU (vote électronique), comme des droits et moyens syndicaux !

– Idem pour le protocole sur la précarité : la direction du SNES a cherché – en vain – à imposer que la FSU signe la généralisation du contrat contre le statut.

Alors que les personnels ont montré leur capacité à se mobiliser pour le retrait pur et simple des contre-réformes : lycée général, STI, livret personnel de compétences... la direction du SNES se borne à demander des « *moratoires* », de « *bonnes réformes* ». Et même quand elle opte pour le retrait, comme sur le décret évaluation, elle se déclare prête à un compromis et accepte que l'unité avec les syndicats plus mous débouche seulement sur des journées de grèves avant les vacances.

... pendant d'une stratégie erronée de lutte

Souvent, les « intersyndicales » de sommet qui refusent une lutte frontale avec le gouvernement dédouanent bien le S4. Ainsi sur les retraites : l'« intersyndicale » s'est refusée obstinément à revendiquer le retrait du projet gouvernemental (acceptant donc une grande partie), comme à soutenir et à appeler à la généralisation des grèves reconductibles. Alors que Sarkozy était fragilisé, au final on a eu un recul social important.

Dans le domaine éducatif les demandes syndicales ont porté sur des aspects particuliers de la politique gouvernementale sans remettre en cause sa globalité. Et l'action s'est donc réduite en général à des « journées d'action ».

Rompons cet engrenage !

Pourtant quand le syndicalisme est clair sur les revendications et les moyens de lutte (la grève) sans s'engluer dans des « concertations », il peut mettre en difficulté le pouvoir, comme sur l'« évaluation » des personnels. Élargir la brèche sur cette question essentielle, et aussi sur les autres attaques contre les statuts et l'École publique (suppressions de postes et donc d'emplois, mise en cause des vacances, des horaires de présence, de la monovalence, du recrutement et des mutations...) c'est résister à l'agression de ce gouvernement (ou de tout autre).

C'est aussi permettre de faire progresser une perspective et des revendications en rupture avec le système capitaliste. Et de construire l'unité des salariéEs sur ces bases. Cela est nécessaire : ce système détruit les droits conquis depuis des décennies ; suivre la stratégie d'organisations comme la Confédération Européenne des Syndicats qui parlent de « dialogue », de « partenaires sociaux »... ne peut conduire qu'à de nouvelles défaites et régressions. À cet égard, le « syndicalisme de proposition » d'U&A nationale a fait son temps.

Dire « Non » à l'orientation actuelle du SNES, ce n'est pas appeler à quitter le syndicat. C'est affirmer que sur tous les plans – organisation des luttes, plateforme revendicative, démocratie interne... – le SNES peut et doit changer. Pour ce faire, impliquons-nous activement, pour faire progresser une orientation et des pratiques différentes. Émancipation propose de le faire avec vous.

**... votez « Non »
et rejoignez celles et ceux
qui veulent changer le SNES !**

Pour tout contact : er.emancipation@free.fr

Après la grève du 15 décembre Poursuivre la démarche : L'UNITÉ POUR LE RETRAIT, POUR LES REVENDICATIONS, PAR LA GRÈVE, POUR FAIRE RECULER LE MINISTRE

Nous nous félicitons de l'appel du SNES à la grève le 15 décembre pour le retrait du projet d'évaluation des enseignants. La décision du ministre de reporter l'examen de son projet prévu au départ au CTM du 16 décembre est à mettre à l'actif de cet appel. Le ministre prétend imposer une évaluation ne portant plus sur l'enseignement dans la classe, sur le cœur de notre métier, et détruisant le déroulement de carrière correspondant à notre statut de fonctionnaire.

Il s'agit d'obtenir le retrait de ce projet comme cela a été fait en 2007 pour les décrets de Robien.

C'est pourquoi nous soutenons l'appel à la grève et à la manifestation nationale du 31 janvier pour le retrait du projet de réforme de l'évaluation et pour l'annulation des suppressions de postes. Pour notre part, nous l'avons voté et appuyé sans réserves lors du conseil national de janvier.

Cette grève unitaire du 15 décembre revêt une importance particulière alors que dans le même temps la journée d'action interprofessionnelle du 13 décembre (CGT-CFDT-FSU-UNSA-Solidaires) ne contenait ni appel à la grève, ni exigence du retrait du plan d'austérité Fillon. À la demande de la CFDT, l'action de l'intersyndicale officielle s'inscrit dans le cadre de la « réduction des déficits » (cf. communiqué interprofessionnel du 18 août). Le SNES, et la FSU, peuvent-ils continuer à se laisser ligoter par cette intersyndicale qui, lors du mouvement contre la réforme des retraites à l'automne 2010, a imposé – avec les résultats que l'on sait – les journées d'action saute-mouton sans appel à la grève nationale interprofessionnelle ni exigence du retrait du projet ?

Au moment où les attaques du gouvernement pleuvent pour répondre aux exigences des marchés financiers, avec une nouvelle saignée de 14 000 postes, nous en tirons une conclusion : la démarche mise en œuvre le 15 décembre doit être appliquée et poursuivie sur tous les plans et à tous les niveaux.

Elle doit nous conduire à reconsidérer le bilan que l'on peut tirer de la signature par la FSU des accords de Bercy

en 2008. Ces accords ont permis l'instauration du vote électronique conduisant à l'effondrement de la participation aux élections professionnelles. Ils ont conduit, à travers la loi de juillet 2010 sur le dialogue social, à créer les CT (Comités Techniques), instances dont le ministre dispose maintenant pour engager « *des négociations relatives aux conditions et à l'organisation du travail, au déroulement des carrières et à la promotion professionnelle* », bref « détricoter » notre statut .

Nous n'entendons pas situer notre contribution dans le cadre des « tendances ». Celles-ci sont largement devenues un obstacle à l'expression d'un véritable pluralisme, à la véritable démocratie syndicale, qui, dans la situation actuelle, sont indispensables pour permettre aux syndiqués de faire valoir leur volonté et définir ensemble, dans les réunions d'instances syndicales à tous les niveaux, les revendications, l'action pour les faire aboutir.

En ce sens, nous nous félicitons qu'il y ait eu vote unanime à la CA Nationale du SNES pour appeler à la grève pour le retrait du projet d'évaluation des enseignants. Nous sommes heureux d'avoir contribué à ce résultat. Ainsi, l'indépendance et l'unité du syndicat ont été affirmées face au ministre, entraînant l'ensemble des syndicats du second degré, puis des fédérations.

Après la grève du 15 décembre, plus que jamais : unité, par la grève, pour faire reculer le ministre, pour les revendications et en premier lieu :

- **Annulation des 5 600 suppressions de postes pour la rentrée 2012 !**
- **Retrait du projet d'évaluation des enseignants par le chef d'établissement : maintien de la double évaluation et des formes actuelles d'avancement !**

Sur ces bases nous lancerons un appel à constituer une liste aux élections 2012 pour la CA Nationale du SNES.

Jack Lefebvre, Christophe Benoît
Pour tout contact : jacklefebvre@free.fr

Prendre en charge syndicalement la question du travail

Suite au dernier Congrès, décision a été prise de relancer au niveau national un groupe « métier ». Celui-ci devait répondre à plusieurs objectifs :

- établir des liens nécessaires entre divers secteurs tels ceux chargés du système éducatif (contenus, collège, lycée), des personnels (formation des maîtres, carrière, catégories CO-Psy et CPE, intercatégo, santé et protection sociale) et le secteur politique scolaire à travers la question transversale du métier, y compris celle de l'évaluation ;
- prendre en charge la question du « travail » véritable enjeu de société et enjeu syndical, notamment dans le contexte du *new public management* et des réformes récentes qui fragilisent fortement le milieu professionnel ;
- réfléchir à la poursuite du partenariat avec le CNAM, pour en faire un outil à destination d'une large frange de militants, en multipliant les expériences au niveau des académies sur de nouvelles approches quant à la question du travail, afin de refonder des collectifs dans les établissements ;
- irriguer la réflexion sur les rapports entre travail et syndicalisme, en lien avec les chercheurs en psychologie du travail, ergologie, sociologie.

À l'interface de plusieurs secteurs, cette activité syndicale renvoie aux conditions permettant de relancer les discussions sur le métier et la place que peut y prendre le syndicat sur le terrain.

De nombreux stages académiques ont été organisés autour de la question de la difficulté du métier, de la souffrance au travail : « comment reprendre la main, collectivement, sur le métier », « quelles nouvelles formes d'actions syndicales », etc. Ils ont permis de présenter les problématiques de la crise du travail, d'en débattre avec les adhérents, de proposer des pistes d'action.

Deux stages nationaux organisés avec l'équipe du CNAM, en 2010 et 2011, ont permis de lancer des initiatives académiques sur la dif-

fusion d'une nouvelle démarche pour travailler collectivement ces questions.

La question du métier a irrigué d'autres stages nationaux : stages sur l'évaluation des personnels, le lycée, la formation des nouveaux militants. Elle a donné lieu à une intervention spécifique lors d'un colloque sur le collège en 2011.

Le point sur consacré au métier publié en décembre constitue une première étape. ■

Alice Cardoso



SNES - Service petites annonces. Tél. : 01 40 63 27 10
 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Serre-Chev., vac. févr., stud. 4 p., 351 €/sem. Tél. 01 45 47 88 29.

Massif des 7-Laux, vacances famille, chalet 12 pers. Tél. 06 82 40 19 18.

Sardaigne, 6 km de la mer, mais. 4 p., cuis., 2 s.d.b., terrasse, à partir de 500 €/sem. Tél. 03 88 28 09 83.

(06) Golfe Juan, loue gd studio, calme, centre ville, park. proche mer. Tél. 04 93 63 57 90.

Serre-Chev., loue r-d-c. chalet 4 pers., sud, terrasse, près pistes. Tél. 06 84 11 28 58.

Paris 18^e, coll. loue T2, 46 m², possib. coloc., imm. récent, vue sur jard. Tél. 09 50 25 67 11.

Venise et Toscane, appts tt confort. Tél. 04 73 33 55 95.

St-François, Guadeloupe, studios/F3 meubl. face mer, ds villa clim, piscine, terrasse, deck, près plage, marina, tennis, golf, transport, commerce à partir de 250 €/sem. Tél. Guad. : 0590 85 14 66 ; USA : 202 686 90 20, d l r a c i n e @ a o l . c o m . Lguadhttp://mysite.verizon.net/chateauthierryloupe

Luberon, Bonnieux, collègue loue maison sommet village, 4 pers., confort, calme, vue, terrasse, cour, cheminée, bois gratuit, à partir de 200 €/sem. Tél. 04 90 75 80 76 Paris, métro Robespierre, loue maison + jardin, 500 €/sem. Tél. 06 24 51 39 39

Paris 17^e, loue F1 meublé, 700 € c.c./mois. Tél. 01 48 97 21 30.

La Rosière, stud. 4 p., b. conf., pd pist. pl. sud, enc. libre. Tél. 03 24 26 39 13.

Dijon, Toison-d'Or, coll. retr. cherche pour famille. achat F4 + garage, paiement comptant. Tél. 06 38 50 08 18.

Rome, appt. Tél. 02 33 28 60 97. Toscane, maison. Tél. 02 33 28 60 97.

(82) Moissac, t. b. mais., 5 ch., 2 s.d.b., piscine, cadre nature, 10 pers., du 28/07 au 25/08 : 1 200 €/s. Tél. 06 07 73 78 07.

Grèce, Tinos, pte maison anc., ht vill. perché, confort rustique, 2/4 pers., de 300 à 600 €/sem. Tél. 04 66 60 26 22.

Coll. loue sa maison 8 pers., mas isolé, garrigue ardéchoise, piscine, arroser jardin, nourrir minou du 1^{er} au 30/07 : 1 800 €. Tél. 04 75 39 33 14.

Sicile, loue mais. bord de mer, 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42.

Var, Le Pradet, loue appt 4 pièces, mer à 500 m ; août : 500 €/semaine, odile.guillivic@free.fr

(77) Bussy-St-Georges, beau duplex 80 m², 2^e et dernier étage, cuis. amér. équipée : four, lave-vaisselle ; salon avec balc. exp. sud/ouest sans vis-à-vis, 1 s.d.b., 2 w.c. À l'étage : 3 chbres avec parquet, donnant sur terrasse. 2 pl. de parking, 1 150 € c.c. Tél. 06 11 50 41 53.

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS : 70 €/j ; BS : 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

(77) Bussy-St-Georges, beau duplex 80 m², 2^e et dernier étage, cuis. amér. équipée : four, lave-vaisselle ; salon avec balc. exp. sud/ouest sans vis-à-vis, 1 s.d.b., 2 w.c. À l'étage : 3 chbres avec parquet, donnant sur terrasse. 2 pl. de parking. 298 000 €. Tél. 06 11 50 41 53.

DIVERS

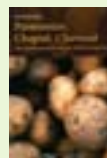
300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :
 • 2 circuits de randonnées en avril 2012 : Madère et Chypre ; et une découverte de l'Ouzbékistan.
 • 2 circuits de 3 semaines au Mexique et au Laos/Cambodge durant l'été 2012.
 Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/ 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !



Parmentier, Chaptal, Chevreul
Trois grands pionniers de la chimie alimentaire

Un récit qui mêle science et histoire, et permet de découvrir les vies passionnantes des trois scientifiques dont les travaux ont révolutionné la chimie alimentaire.
 • Paul Mazliak, coédition Adapt-Vuibert, 2011, 25 €

Charles-Adolf Wurtz

1865-1875 : entre bouleversements scientifiques et revendications féministes

C'est l'histoire d'un engagement discret mais pourtant réel et efficace qui est relatée dans cet ouvrage. De l'entrée du corps féminin à la Faculté à sa contribution à la chimie atomiste, Wurtz est ici reconnu comme un personnage incontournable d'une période qui a marqué un tournant dans notre histoire.
 • Nathalie Pigéard-Micault, coédition Adapt-Hermann, 2011, 24 €



À PARAÎTRE PROCHAINEMENT

Redonner un avenir au Collège
Actes du Colloque organisé par le SNES, le SNEP
le SNUPDEN - Avril 2011



Le collège subit la violence des politiques budgétaires avec leur cortège de suppressions de postes, d'accroissement de la charge de travail des personnels et de la dégradation des conditions d'études des jeunes. Il est dans le même temps confronté aux évolutions culturelles, sociales et économiques de la société qui l'interrogent sur son organisation, ses contenus et ses pratiques. Aujourd'hui, livré à un « socle commun » et à son « livret personnel de compétences » qui diluent le sens des apprentissages et ne constituent pas un moyen de lutte contre l'échec scolaire, il fait l'objet de transformations en profondeur qui en font un laboratoire de la compétitivité et de la performance, dénaturant ses missions et celles de ses personnels. Il est urgent de redonner un avenir au collège, d'élaborer les conditions permettant à tous les jeunes de s'émanciper, de développer leur créativité, de se construire avec ambition un projet de vie et d'acquérir une culture commune qui donne les clés pour comprendre le monde et y agir en citoyen éclairé. C'est pour tracer ensemble les pistes vers la démocratisation du collège que le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUPDEN-FSU ont organisé un colloque à Saint-Ouen en avril 2011. Cet ouvrage rassemble la quasi-totalité des interventions de chercheurs, de militants de mouvements pédagogiques et de personnels d'enseignement, de vie scolaire, d'orientation et de direction.
 • ADAPT-SNES Editions, 2011, 10 €

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

Depuis quand n'avez-vous pas agi pour vos droits ?

INACTION?

Adhésion!

snes **fsu**

Combatifs et constructifs. Avec vous.

www.snes.edu

Et si plus d'1 million de personnes
soutenaient vos projets?



Quand les enseignants se mobilisent pour réaliser leurs projets, ils créent leur propre banque. En permettant à l'épargne de tous ses Sociétaires de financer les projets de chacun, la CASDEN démontre depuis 60 ans la performance d'un système bancaire coopératif.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au **0826 824 400**

(0,15 TTC/mn en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en
Délégations Départementales et également
dans le Réseau Banque Populaire.

casden 
BANQUE POPULAIRE

Casden, la banque coopérative de l'éducation de la recherche et de la culture